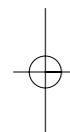
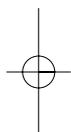




Rapport *sur*

l'homophobie 2004



SOS homophobie
c/o CGL
3 rue Keller
BP 255
75524 Paris Cedex 11

Ligne d'écoute :
0 810 108 135 / 01 48 06 42 41
Ouverte du dimanche au vendredi de 20h à 22h
et le samedi de 14h à 16h.

Site Internet : www.sos-homophobie.org
Mail : sos@sos-homophobie.org

Directeur de la publication
Ronan Rosec,
président de SOS homophobie

Directeur de la rédaction
Julien Picquart

Rédaction
Nicolas Blanc
Nicolas Brunet
Nadine Cadiou
Christine Calvet
Carole Chabut
Béatrice Chamayou
Stéphane Coviaux
Sébastien Deboeuf
Jacques Giral
Sylvie Gras
Julien Guillaume
Laure Lagardère
Julien Lemonnier
Laurent Neauport
Flannan Obé
Laure Pacitto
Julien Picquart
Ronan Rosec
Brigitte Scarron

Maquette
Marty de Montereau

Impression
Imprimerie France-Quercy
113 av. André-Breton
46000 Cahors

Distribution/ Diffusion
KTM éditions
20 rue Saint-Nicolas
75012 Paris



SOMMAIRE

Edito

Chapitre 1 13

L'association SOS homophobie

1. Huit ans d'histoire 14
2. SOS homophobie aujourd'hui 16
3. Communiqués de presse de SOS homophobie ... 18
4. Le module d'Intervention en Milieu Scolaire..... 22

Chapitre 2 29

L'homophobie, portrait d'ensemble

1. Définitions de l'homophobie..... 30
2. Chronologie avril 2002-mars 2003..... 31
3. Les politiques et l'homophobie 35
4. Le PaCS, quatre ans après..... 40
5. Morceaux choisis d'homophobie..... 44

Chapitre 3 57

Les témoignages reçus par SOS homophobie

1. Les témoignages reçus sur la ligne d'écoute 58
 - a/ Présentation de la ligne 58
 - b/ Statistiques générales 59
 - c/ La lesbophobie..... 62
 - d/ Les agressions physiques homophobes 68





e/ L'homophobie dans la vie quotidienne	73
f/ L'homophobie au travail.....	80
g/ L'homophobie dans la famille.....	86
h/ Le mal de vivre son homosexualité.....	90
i/ Les appels divers	94
2. Les témoignages reçus par courrier	96
3. Les témoignages reçus sur le site Internet	98

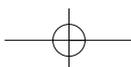
Chapitre 4 **101**

La presse et l'homosexualité

1. Le Figaro.....	102
2. Le Monde	105
3. Le Parisien	109
4. Libération	112
5. Le nouvel Observateur	116
6. Le Point.....	121
7. Marianne	124
8. Synthèse.....	128

Annexes **129**

Informations pratiques	131
Remerciements	139



Edito

398 appels en 2002. La ligne d'écoute de SOS homophobie accuse une baisse (-13 %) du nombre d'appels. L'homophobie serait-elle donc enfin en régression ? On peut se prendre à en rêver. Les efforts de toutes ces années de militantisme auraient-ils fini par payer ? La lutte contre l'homophobie serait-elle à présent dépassée ? Devrions-nous rejoindre d'autres combats ?

Essayons de rester lucides : une analyse plus poussée nous montre que la baisse des appels provient essentiellement de la région Ile-de-France, les appels de province sont stables. Les Parisiens sont moins enclins à témoigner, moins victimes ou témoins d'actes homophobes, ou autre hypothèse, ils ont plus facilement accès à l'information et aux structures de soutien qui existent essentiellement dans la capitale. Ils ont donc moins besoin de nos services.

Si cette baisse fait écho à celles des rubriques " homophobie au travail " et " mal de vivre ", en revanche la rubrique " vie quotidienne " (relations avec le voisinage, les commerçants, l'administration...) montre une augmentation significative dans l'ensemble des appels. Cette progression marque un tournant important dans la prise de conscience des victimes et des témoins : on appelle davantage pour dénoncer ce type d'agressions, de discriminations ; on ne veut plus accepter, se taire, laisser faire. À moins que la plus grande visibilité des homosexuels depuis le vote de la loi sur le PaCS ne déchaîne les voisins homophobes...

Les appels motivés par des agressions physiques accusent également une hausse sensible (+ 1,35 %). En dépit d'une tolérance, voire d'une certaine " homophilie " affichée par un nombre croissant de nos concitoyens, on agresse encore physiquement des gens en France, au motif de leur homosexualité, que cette dernière soit réelle ou supposée.

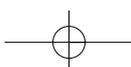
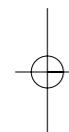
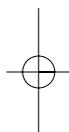
Notre combat est plus que jamais d'actualité. Après l'inquiétude devant les avancées d'une extrême droite très hostile aux lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels, a succédé un état de vigilance permanente face à un gouvernement composé de nombreux homophobes avérés. Nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui de baisser les bras. Certes, la société progresse insensiblement. Des avancées certaines ont eu lieu au niveau de la reconnaissance du couple et de la vie professionnelle, mais les discriminations vécues au quotidien, les insultes, les quolibets, le mépris touchent encore trop souvent les homosexuels de notre pays. Ces agressions doivent être considérées par la loi au même titre que celles subies pour des motifs religieux ou racistes.



Il serait justice que nous obtenions l'égalité des droits avec les hétérosexuels. Ces réformes ne se feront que par notre combat, notre mobilisation, nos propositions. Nous ne refusons aucun progrès dû à l'actuelle majorité, si minime soit-il. Mais nous ne sommes pas dupes. Nous ne voulons pas de miettes. Un dispositif législatif doit être adopté, une politique sociale progressiste proposée pour garantir enfin l'égalité de l'ensemble des citoyens : pénalisation des discriminations et des insultes homophobes, campagne de sensibilisation à l'école sur les différentes orientations sexuelles, campagne nationale de lutte contre l'homophobie à l'instar de ce qui se fait pour les violences conjugales ou le racisme. Notre association revendique également l'égalité des droits en matière de mariage et d'adoption, cette évolution allant dans le sens de la lutte contre l'homophobie chronique de notre société. La liste de nos attentes est longue, le retard pris par les politiques sur ces sujets est immense aussi ! Tant que ces injustices n'auront pas été reconnues et combattues par les législateurs, l'action de SOS homophobie et de ses militants restera d'actualité ! Nous continuons donc à travailler, n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous soutenir!

Laure Lagardère
Vice-Présidente

Ronan Rosec
Président





Marche des Fiertés, 28 juin 2003

L'association **SOS homophobie**

Dix ans d'histoire

SOS homophobie a dix ans. Depuis le 11 avril 1994, ce sont dix années de travail de terrain, de soutien, d'accompagnement des victimes, mais aussi de prévention de l'homophobie et de collaboration avec les autres associations et les pouvoirs publics. La mobilisation des tout premiers militants s'est transmise dans l'association tout au long de ces dix années.

Les membres fondateurs avaient souhaité créer une structure comparable à celles existant déjà dans d'autres grandes capitales étrangères. Quelques mois après la création de l'association, le 25 octobre 1994, une ligne d'écoute est donc ouverte : les écoutants assurent des permanences quotidiennes, en soirée, du lundi au vendredi.

Très vite, on se demande comment donner aux témoignages reçus une utilité supplémentaire, collective. Contrairement à l'image de l'homosexualité véhiculée par les médias de l'époque, les lesbiennes et les gays sont très souvent victimes d'agressions physiques, d'injures, de discriminations au travail, de problèmes familiaux, ...

Des divergences apparaissent alors au sein de l'équipe sur la stratégie qu'il convient d'adopter pour le développement de l'association. C'est autour du groupe des écoutants que l'activité est recentrée. Les missions de la ligne se voient élargies. L'écoute, le soutien, la réorientation sont également accompagnés de la rédaction d'une fiche permettant d'alimenter une base de don-

nées statistiques. L'observatoire de l'homophobie est créé et le premier Rapport sur l'homophobie paraît en 1997. Il recense et tente d'analyser les témoignages qui nous sont confiés. Il dresse une certaine cartographie de l'homophobie en France, telle qu'elle nous est décrite. Depuis, chaque année, un rapport est édité par l'association. Il est le fruit des permanences d'écoute journalières, assurées par les écoutants bénévoles.

En 1998 et 1999, les militants créent de nouvelles commissions de travail, afin de développer des missions complémentaires à celles de l'observatoire. On développe donc la prévention et la revendication. Les commissions Etudes et Communication sont mises en place. Chaque année des dossiers de sensibilisation sont produits et proposés aux populations auxquelles ils sont destinés : syndicats, écoles de police et de gendarmerie, établissements scolaires. Ces travaux conséquents réalisés par nos équipes ont rencontré un écho favorable parmi les professionnels, les médias, les politiques.

Mixte, l'association va se battre pour le rester. En 2002, le départ de la présidence de Christine Le Doaré met en évidence le manque de femmes au sein du groupe de militants. Refusant de devenir une association uniquement composée d'hommes, SOS homophobie crée un groupe Femmes, qui deviendra ensuite notre Commission Lesbophobie. Ce groupe va mobiliser, recruter des femmes afin d'assurer la mixité dans chaque commission de travail !

Les années 2002 et 2003 voient aussi la ligne d'écoute élargir ses plages d'écoute. Dorénavant, les appelants peuvent également nous appeler le week-end. Simultanément, un numéro Azur, subventionné, est mis en place.

Ces dix ans de lutte et de travail donnent assurément une crédibilité qui permet d'être un interlocuteur privilégié pour de nombreux médias, organismes, associations, institutions... L'année 2003 fut riche en activités, en prises de contacts, en travaux inter-associatifs. Nous avons été auditionnés par la commission Stasi au sujet de la



Salon Rainbow Attitude, à Paris, 18 octobre 2003

mise en place d'une Haute Autorité contre les discriminations et par un groupe de travail du ministère de la Famille sur l'adolescence.

Nous avons participé à des réunions à Paris mais aussi en province. Nous étions en janvier 2003 au salon des associations de Marseille, au printemps 2003 à Toulouse et à Bordeaux pour répondre aux invitations d'associations de femmes, en juin à la Marche des Fiertés de Lille, et bien sûr à celle de Paris, en décembre à Strasbourg pour travailler avec l'association Festigays.

La terrible agression dont a été victime Sébastien Nouchet à Nœux-les-Mines le 16 janvier 2004 nous a conduit à un investissement encore plus important. Les actions que nous avons menées seuls (pétition, appel au soutien, communiqués de presse) ou en collaboration (manifestations et rassemblements inter-associatifs) ont permis une médiatisation de notre association sans précédent. Nous avons ainsi présenté notre pétition, nos revendications et notre projet de journée nationale de lutte contre l'homophobie à des conseillers du Premier Ministre.

SOS homophobie en 2004

À la mi-2004, l'association a plusieurs projets prioritaires:

- la parution de notre enquête sur la lesbophobie
- la poursuite de nos interventions en milieu scolaire
- la création d'une journée nationale de lutte contre l'homophobie
- un travail de fond sur l'homophobie dans les banlieues
- la décentralisation de l'association avec des correspondants régionaux qui auront pour mission d'assurer une veille médiatique sur la presse quotidienne régionale et d'assurer la promotion de notre association en alimentant les établissements de leurs régions en matériel de communication
- enfin, le partenariat avec la Mairie de Paris pour lutter contre l'homophobie dont pourraient être victimes les employés de la Ville

Au-delà de ces projets, les objectifs de SOS homophobie restent les mêmes :

- soutenir les victimes de propos et d'actes homophobes en leur proposant un espace d'écoute anonyme
- animer l'Observatoire de l'homophobie en France
- dénoncer les propos et autres manifestations d'homophobie dans le domaine public
- mener des actions de prévention et d'éducation
- obtenir la condamnation de l'homophobie par la loi.

Pour y parvenir, l'association peut compter sur ces 150 membres, dont une quarantaine de membres actifs, tous bénévoles, qui travaillent au sein de plusieurs commissions.

La **Commission Ecoute** réunit l'ensemble des écoutants et assure la coordination de cette activité. Elle gère le fonctionnement de la ligne, la formation initiale des futurs écoutants, la formation continue des écoutants confirmés. Un groupe de parole, animé par un psychologue,

est proposé chaque mois aux écoutants. En 2004, la session de formation a été organisée en collaboration avec le Caritig¹. Cet échange de connaissances et d'expériences a enrichi nos deux associations et permis de mieux appréhender la diversité des appels que nous recevons.

La **Commission Rapport Annuel** analyse les témoignages reçus par SOS homophobie, suit l'actualité et étudie le traitement dans la presse des questions homosexuelles, puis synthétise toutes ces données dans le Rapport annuel.

La **Commission Communication** se découpe en plusieurs groupes de travail qui mènent des actions de communication vers l'extérieur : **groupe Dix ans** (organisation de la célébration des dix ans de l'association), groupes créant des dossiers de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie (**Prisons, Banlieues**).

Le **Groupe Intervention en Milieu Scolaire** (IMS) se charge de la formation des membres de l'association destinés à se rendre dans les collèges et lycées pour présenter le module destiné aux élèves. Le travail de prévention effectué par ce groupe est essentiel : de plus

en plus d'élèves, d'étudiants, d'enseignants, ou de chefs d'établissements nous sollicitent.

La **Commission Lesbophobie** agit pour la mixité au sein de notre association. Les hommes et femmes qui militent dans cette commission recrutent des femmes pour les différents autres groupes et commissions, veillent à ce que les problématiques lesbiennes soient prises en compte dans l'ensemble des travaux de l'association.

Le **groupe Testing**, fondé en 2003, a pour vocation de dénoncer les pratiques homophobes d'administrations, d'établissements bancaires, d'agences immobilières, de commerces ... en pratiquant le testing pour les prendre sur le fait.

Enfin notre commission juridique, la **Commission Etudes**, réunit un certain nombre de juristes et de personnes intéressées par le cadre juridique de nos activités. Ses attributions sont nombreuses : mise à jour des référentiels juridiques de l'association, formation juridique des écoutants, rédaction du Guide pratique contre l'homophobie, propositions d'améliorations de lois.

¹. Centre d'Aide, de Recherche et d'Information sur la Transsexualité et l'Identité de Genre



Le rapport 2004

Cette huitième édition du *Rapport sur l'homophobie* a été construite à partir de quatre sources:

- les témoignages d'homophobie que nous avons reçus au cours de l'année 2003
 - le travail effectué par les différentes commissions de SOS homophobie
 - le suivi de l'actualité sur la période mars 2003 - février 2004
 - l'analyse de la presse sur la même période.
- l'homophobie sur Internet
 - la lesbophobie
 - le mal de vivre des homosexuels
 - l'homophobie en milieu scolaire
 - les politiques et l'homophobie
 - la presse et l'homophobie
 - l'homophobie à la télé et la radio
 - les religions et l'homophobie
 - l'homophobie dans le monde du travail
 - l'homophobie dans la vie quotidienne

La combinaison de ses sources a permis de nourrir douze textes sur :

- les agressions physiques homophobes
- l'homophobie familiale

Ces analyses sont classées par ordre alphabétique et précédées de définitions et d'une chronologie sur la période mars 2003 / février 2004.

Les témoignages reçus en 2003

En 2003, nous avons reçu 703 témoignages d'homophobie : 468 sur la ligne d'écoute, 185 sur notre site internet et 50 par courrier (cf. graphique sources). La prise en compte de ces deux derniers types de témoignages explique l'augmentation remarquable du nombre total de témoignages par rapport aux années précédentes (cf. graphique années).

Mais, pour autant, comme en 2002, ce sont principalement des hommes qui témoignent : 80% des appels et des mails (cf. graphique sexe), et les tranches d'âges les plus représentées sont les 25-34 ans et les 35-50 ans : 36% pour chacune de ces deux catégories, soit 72% en tout (cf. graphique âge).

Par contre, les témoignages en provenance de la province deviennent majoritaires (49%) par rapport à ceux de la région parisienne (45%), la prise en compte des témoignages par mail et la communication déployée par l'association expliquant très certainement ce rééquilibrage.

Enfin, rien ne change au niveau du thème des appels. Comme en 2002, l'homophobie dans la vie quotidienne représente 40% des témoignages, l'homophobie sur le lieu de travail occupe la seconde place avec 20% (contre 21% en 2002), tandis que l'homophobie familiale et le mal de vivre son homosexualité regroupent



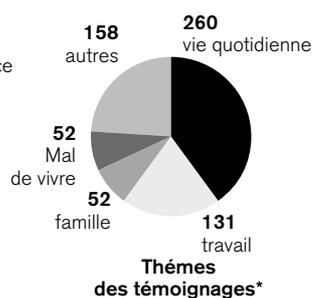
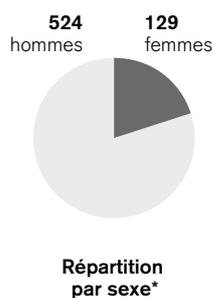
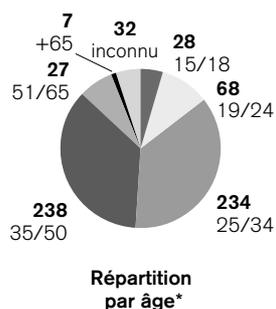
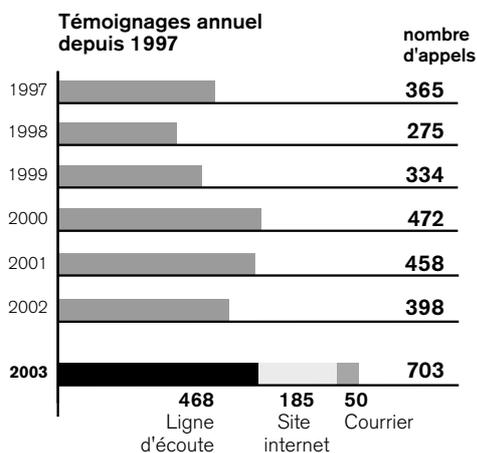
pent chacun 8% des appels et des mails (cf. graphique thèmes).

Les tendances observées depuis plusieurs années se confirment donc en 2003 : les hommes nous contactent plus que les femmes, les 25/50 ans plus que les autres tranches d'âge, dans un relatif équilibre entre la région

parisienne et la province, et majoritairement pour des problèmes d'homophobie dans la vie quotidienne (cf. Panorama 1997-2003, pages suivantes).

NB : Les prénoms utilisés dans ce Rapport sont fictifs et ne servent qu'à rendre la lecture plus facile.

Panorama 1997-2003



NB : de 1997 à 2002, ne sont comptabilisés que les témoignages sur la ligne d'écoute; pour 2003, sont ajoutés ceux sur le site et ceux reçus par courrier.

* Hors témoignages par courrier



Définition

Homophobie

Dictionnaire en ligne

- Grand dictionnaire terminologique – www.granddictionnaire.com
Homophobie : phobie de l'homosexualité (rubrique psychologie).
Homophobe : personne qui craint ou hait les homosexuels (rubrique sociologie).
- Encyclopédie Larousse – www.kleio.fr
Homophobie : rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.
Homophobe : qui est hostile à l'homosexualité, aux homosexuels.
- Encyclopédie Hachette – www.encyclopedia-hachette.com
Homophobie : peur de l'homosexualité et des contacts, émotionnels ou autres, avec les personnes du même sexe que soi. Hostilité marquée, attitude méprisante ou haineuse à l'endroit des personnes homosexuelles. L'homophobie de certains groupes d'extrême-droite. Synonyme : hétérosexisme.
Homophobe : qui est marqué par l'homophobie. Une législation homophobe.

Dictionnaire papier

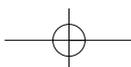
- Le Petit Robert – Edition 2003
Homophobe : qui éprouve de l'aversion pour les homosexuels ; qui dénotent une telle attitude.
- Le Petit Larousse – Edition 2004
Homophobie : n.f. rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.
- Hachette Encyclopédique – Edition 2004
Homophobe : adj. et nom ; caractérisé par l'hostilité envers les homosexuels, législation homophobe.

Lesbophobie

La lesbophobie n'a toujours pas d'entrée dans les dictionnaires généralistes, ce que le manque de reconnaissance et l'apparition récente du terme peuvent expliquer. Fort heureusement, 2003 a vu la publication du Dictionnaire de l'homophobie aux PUF et du Dictionnaire des cultures gay et lesbiennes chez Larousse qui y consacrent un article. La lesbophobie désigne donc les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes et qui combinent généralement l'homophobie au sexisme.

Gayphobie

Le terme est encore plus récent que celui de lesbophobie et désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les gays.



Chronologie

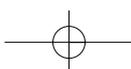
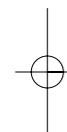
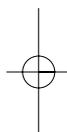
Mars 2003-Février 2004

- | | |
|---|---|
| 26 mars 2003 • Verts | Les trois députés Verts (Martine Billard, Yves Cochet et Noël Mamère) déposent à l'Assemblée nationale une proposition de loi pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie. |
| Avril • Vatican | L'Eglise catholique met en vente le Lexicon, ouvrage dans laquelle elle rappelle ses positions conservatrice et homophobes en matière de sexualité et de vie familiale. |
| 17 avril • Suicide | Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, confie à la députée UMP Christine Boutin une mission sur les causes du suicide en France (dont le taux est un des plus élevés d'Europe, en particulier chez les 15-24 ans). |
| 27 avril • Mémoire | Les associations homosexuelles participent plus ou moins officiellement selon les villes aux cérémonies de la 58 ^e Journée nationale du Souvenir des victimes de la déportation nazie. À Marseille (en présence de Pierre Seel), Montpellier, Paris et Poitiers, les autorités ont intégré les associations aux cérémonies. |
| Fin avril • Arméniens | Le Conseil de la communauté arménienne de France rejette la demande d'adhésion de l'Association des gays et lesbiennes arméniens de France. Dans un communiqué, l'association se dit « indignée et scandalisée par cette prise de position qui ne peut que renforcer les sentiments homophobes largement répandus au sein de la communauté franco-arménienne ». |
| 13 mai • Brigitte Bardot | La Ligue des Droits de l'Homme annonce qu'elle va poursuivre Brigitte Bardot en justice pour son livre <i>Un cri dans le silence</i> dans lequel elle s'en prend aux étrangers, aux chômeurs et aux homosexuels. La veille, sur France 3, l'ancienne actrice a tenu des propos particulièrement homophobes. |
| Mai-juin • Dictionnaires | À quelques jours d'intervalle paraissent le <i>Dictionnaire de l'homophobie</i> , sous la direction de Louis-Georges Tin aux PUF et le <i>Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes</i> , sous la direction de Didier Eribon chez Larousse. |
| Mai-juillet • Marche des Fiertés | De mi-mai à début juillet, les Marches des fiertés dans les villes de province rassemblent en tout environ 30 000 personnes. Le 28 juin, dans la capitale, 500 000 personnes selon la police, 700 000 selon les organisateurs, défilent derrière le slogan « Homophobie, lesbophobie, transphobie : agissons ! ». 26 mars 2003 |

2 juin • Autorité contre les discriminations	Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, confie à Bernard Stasi, Médiateur de la République, une mission de réflexion sur ce que pourrait être l'autorité de lutte contre les discriminations, promise le 14 octobre 2002 par Jacques Chirac et qui doit être mise en place en 2004.
12 juin • Françoise de Panafieu	Dans un entretien à l'hebdomadaire VSD, Françoise de Panafieu, maire UMP du XVIIème arrondissement de Paris, affirme que l'homosexualité de Bertrand Delanoë ne la gêne pas, mais que « lorsqu'on est maire de Paris, on n'a pas vraiment sa place en tête de la gay pride ». Elle ajoute : « pour les Parisiens, cela peut être perçu comme du zèle intempestif, une façon trop directe de soutenir ce mouvement ».
25 juin • Pacs	Lors du débat sur les retraites, le ministre des Affaires sociales, François Fillon, s'oppose à l'extension des droits sur la pension de reversion aux conjoints pacsés. Il prétend la prétendue non stabilité des couples pacsés par rapport aux couples mariés pour justifier ce choix.
12 juin • Philippe de Villiers	Le président du Mouvement pour la France (MPF) critique dans un communiqué « la participation officielle dans le cortège de la 'gay pride' du représentant d'Alain Juppé et de l'UMP », Jean-Luc Romero.
Fin juin • Censure	Le réseau d'affichage AAP, qui s'occupe des kiosques à journaux, refuse d'afficher une couverture de VSD qui montre deux hommes nus et annonce un dossier « Etre homo en France ». AAP soutient que « cela pourrait choquer le grand public ». Pour VSD, cette « interdiction d'affichage est une atteinte à la liberté de la presse et le signe évident que l'homosexualité demeure un tabou en France ».
Début juillet • Pacs	Lors du débat autour du projet de loi sur l'immigration, aucune avancée n'est réalisée en faveur des couples pacsés binationaux, alors que ce texte est censé améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers en situation régulière.
12 juillet • Pénalisation de l'homophobie	Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, promet de déposer devant le Parlement, en 2004, un projet de loi réprimant toute injure ou toute incitation à la haine homophobe, et permettant aux associations homosexuelles de se porter partie civile dans ces affaires.
21 juillet • Niort	Dans la nuit du 20 au 21, quatre jeunes gens (dont deux mineurs) passent à tabac un homme d'une quarantaine d'années, près d'un lieu de drague dans la banlieue de Niort. Les quatre agres-



	seurs sont arrêtés le 21, avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire.
30 juillet • Vatican	La Congrégation pour la Doctrine de la Foi du Vatican publie à l'attention des catholiques ces <i>Considérations concernant les projets de reconnaissance légale des unions entre homosexuels</i> . Il y est écrit que ces unions sont nuisibles à la société et que les hommes politiques doivent s'y opposer.
1er août • Nancy	Le cadavre d'un travesti sexagénaire est repêché dans le canal de la Marne au Rhin, à Nancy, près d'un lieu de drague homosexuel. Le 26, deux mineurs sont mis en examen
4 septembre • Union européenne	Dans son rapport annuel sur les droits fondamentaux dans l'UE, le Parlement européen demande que les homosexuels puissent bénéficier du droit au mariage et à l'adoption d'enfants. Ce document s'appuie sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE
18 septembre • Reims	L'agresseur d'un homme, frappé et poussé dans une rivière à proximité d'un lieu de drague homo, comparait devant le tribunal correctionnel de Reims. Il est condamné à huit mois de prison avec sursis. La victime, qui avait réussi à s'échapper, est condamnée à une amende pour exhibition sexuelle. Cette agression rappelle le crime homophobe du parc Léo-Lagrange (également à Reims) en septembre 2002.
18 septembre • Pénalisation de l'homophobie	Le sénateur socialiste Michel Dreyfus-Schmidt dépose une proposition de loi pour modifier la loi sur la presse de 1881. Il s'agirait de sanctionner les injures et la diffamation homophobes ainsi que les incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence homophobes.
29 septembre • Suicide	La députée des Yvelines Christine Boutin remet au Premier ministre son rapport sur l'isolement en France. Elle s'y prononce notamment pour une loi pénalisant les propos discriminatoires, pour la création d'une autorité administrative indépendante de lutte contre les discriminations et pour une étude sur les liens entre suicide et orientation sexuelle.
9 octobre • Santé	La Charte des droits et libertés de la personne accueillie dans les établissements sociaux entre en vigueur. Son article premier pose que « nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son orientation sexuelle lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social ».
18 & 19 octobre • Salon LGBT	Le salon Rainbow Attitude, premier salon européen LGBT, attire 28 000 visiteurs au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris.



20 octobre • Mont Saint-Michel	La cour d'appel de Caen relaxe les époux Peire, poursuivis par un de leurs collègues, guide au Mont-Saint-Michel, qui les accuse de harcèlement et d'injures homophobes.
27 octobre • Pacs	Dans une question écrite au ministre des Affaires Etrangères, Dominique de Villepin, la députée de l'opposition Martine Billard (Verts) lui demande ce qu'il compte faire pour les couples pacés binationaux, leur situation n'étant toujours pas réglée par une disposition législative mais par un simple télégramme ministériel, plutôt favorable à ces couples, mais que les préfetures n'appliquent pas systématiquement. Le ministre répond début décembre qu'il n'est pas prévu que les préfetures aient à motiver leur choix dans l'avenir.
29 octobre • Reims	Le tribunal de Charleville-Mézières condamne deux jeunes gens à deux mois de prison ferme pour avoir insulté et violenté un homosexuel en décembre 2002 dans un lieu de drague à Reims, le parc Léo-Lagrange.
31 octobre • Pacs	Le tribunal administratif de Paris casse un arrêté préfectoral, par lequel un ressortissant roumain pacé s'était vu refuser un titre de séjour en France, alors que son compagnon, également roumain, était en voie de naturalisation.
5 novembre • Rap	Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, annonce qu'il va porter plainte contre le groupe de rap Sniper pour propos « racistes, antisémites et injurieux ». Dans ses textes, le groupe s'en prend notamment aux homosexuels et au Pacs.
5 novembre • Pacs	Le maire UMP d'Epernay (Marne) Franck Leroy annonce qu'il est prêt à organiser dans sa mairie des cérémonies civiles pour tout couple qui viendrait de se pacser. Ce faisant, il serait le premier maire UMP de France à procéder à ce genre de cérémonie.
18 novembre • Pénalisation de l'homophobie	Le député UDF Jean-Christophe Lagarde dépose une proposition de loi "relative à la lutte contre les propos homophobes".
27 novembre • Pénalisation de l'homophobie	L'Assemblée nationale rejette la proposition de loi déposée par le député socialiste Patrick Bloche et qui visait, entre autres, à réformer la loi sur la presse pour punir les propos homophobes.
Décembre • Pacs	L'association néo-calédonienne Homosphère dépose un recours contre l'Etat devant la Cour administrative d'appel de Paris. Elle estime que la non-application du Pacs en Nouvelle-Calédonie est « discriminatoire ». Le Pacs n'est pas non plus applicable en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

11 décembre • Bioéthique	L'Assemblée nationale adopte en deuxième lecture le projet de loi relatif à la bioéthique. Il permet à une personne pacsée de faire un don d'organe de son vivant à son/sa partenaire. Mais une vie commune de deux ans doit être prouvée, ce qui n'est pas exigé de la part des couples mariés. Par ailleurs, l'assistance médicale à la procréation (AMP) reste réservée aux couples hétérosexuels.
Mi-décembre • Lutte contre l'homophobie	Un amendement déposé par la députée de l'opposition Martine Billard (Verts) et qui demandait d'informer les salariés sur la lutte contre l'homophobie est rejeté à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la formation professionnelle et le dialogue social.
17 décembre • Autorité contre les discriminations	Le président de la République Jacques Chirac déclare que l'autorité administrative indépendante de lutte contre les discriminations sera mise en place début 2004.
18 décembre • Pénalisation de l'homophobie	Au nom du groupe communiste, la sénatrice Nicole Borvo dépose une proposition de loi visant à réformer la loi sur la presse pour pénaliser les propos homophobes et permettre aux associations de lutte contre l'homophobie de se porter partie civile.
28 décembre • Vatican	Jean-Paul II déclare que « les efforts de tous ceux qui croient en l'importance de la famille basée sur le mariage doivent se conjuguer à tous les niveaux ».
8 janvier 2004 • Pacs	Dans une interview au journal Libération, le ministre de la Justice, Dominique Perben déclare : « Je ne suis pas sûr qu'il soit opportun de toucher au Pacs. J'ai le sentiment que le nombre des Pacs augmente faiblement mais régulièrement. Je n'ai pas connaissance de difficultés particulières ».
12 janvier • Delanoë	Azedine Berkane bénéficie d'un non-lieu psychiatrique dans l'enquête sur l'agression du maire de Paris, Bertrand Delanoë, le 6 octobre 2002
12 janvier • Autorité contre les discriminations	Lors de ses vœux à la presse, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin déclare que 2004 doit être l'année « de la lutte contre les discriminations » et s'engage à créer l'autorité administrative contre celles-ci.
6 février • FSU	Lors de son congrès, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) s'engage à soutenir les salariés victimes d'homophobie, réclame une loi contre les propos homophobes et une « éducation à la diversité ».
11 février • Pénalisation de l'homophobie	La loi « Perben II » contre la criminalité est adoptée par le Parlement. Elle étend la circonstance aggravante d'homophobie aux cas de menaces, de vol et d'extorsion.



12 février • Eglises protestantes	Après une consultation qui a duré plus d'un an, le Conseil permanent luthéro-réformé rend un avis favorable à l'accueil des gays et des lesbiennes dans l'Eglise mais défavorable à la présence de pasteurs homosexuels et à la bénédiction des couples homosexuels.
16 février • Autorité contre les discriminations	Le médiateur de la République, Bernard Stasi, remet au Premier ministre son rapport sur la création d'une « Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ». Tout citoyen pourrait la saisir pour toute discrimination.
18 février • Autorité contre les discriminations	Le président de la République demande que le Parlement soit saisi au printemps de la création de la Haute autorité afin que celle-ci soit installée avant la fin 2004.

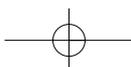
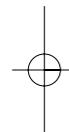
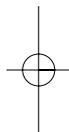
Janvier-Février / L'agression contre Sébastien Nouchet et le débat sur l'homophobie

16 janvier	Sébastien Nouchet est brûlé vif dans le jardin de sa maison à Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais).
26 janvier	Un article de L'Express évoque le harcèlement homophobe vécu par Sébastien Nouchet et Patrice Jondreville depuis 2001.
28 janvier	Une information judiciaire contre X est ouverte par le parquet de Béthune pour « tentative d'homicide volontaire ».
6 février	SOS homophobie lance une pétition nationale pour faire pression sur les pouvoirs publics.
10 février	Dans une lettre au compagnon de Sébastien, Jacques Chirac fait part de sa « profonde indignation » et assure que les auteurs de ce « crime odieux » seront « arrêtés et sanctionnés comme ils le méritent ».
12 février	Le ministre de la Justice, Dominique Perben, reçoit la mère et le compagnon de Sébastien Nouchet. Il annonce qu'il présentera « dans les toutes prochaines semaines » des propositions au Premier ministre pour pénaliser les propos homophobes.
14 février	Dans le Républicain lorrain, un éditorialiste se déclare contre une loi : « L'homophobie est, certes, une vilaine manière, mais elle ne relève que de l'intolérance ordinaire ». L'Inter Centres LGBT se demande si l'éditorialiste « souhaite aussi la suppression des législations contre le racisme et l'antisémitisme ».
17 février	Le quotidien Le Monde se prononce en faveur d'une loi contre les propos homophobes.
17 février	La députée Martine Billard (Verts) interpelle le ministre de l'Education nationale, Luc Ferry, sur « la prévention de l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie à l'école ».





18 février	Le chef du gouvernement, Jean-Pierre Raffarin, confirme « l'engagement du gouvernement pour un texte contre l'homophobie ».
20 et 21 février	Des manifestations en soutien à Sébastien Nouchet ont lieu à Lille (une centaine de personnes), Lyon (200 personnes) et Paris (400 personnes selon la police, 1500 selon les organisateurs).
23 février	L'Express et Marianne publient des articles opposés à la loi pénalisant les propos homophobes.
28 février	Un rassemblement à proximité du ministère de la Justice réunit plus de 700 personnes et de nombreuses personnalités de gauche. Dans le même temps, 300 personnes à Montpellier et 60 à Brest manifestent leur soutien à Sébastien Nouchet.



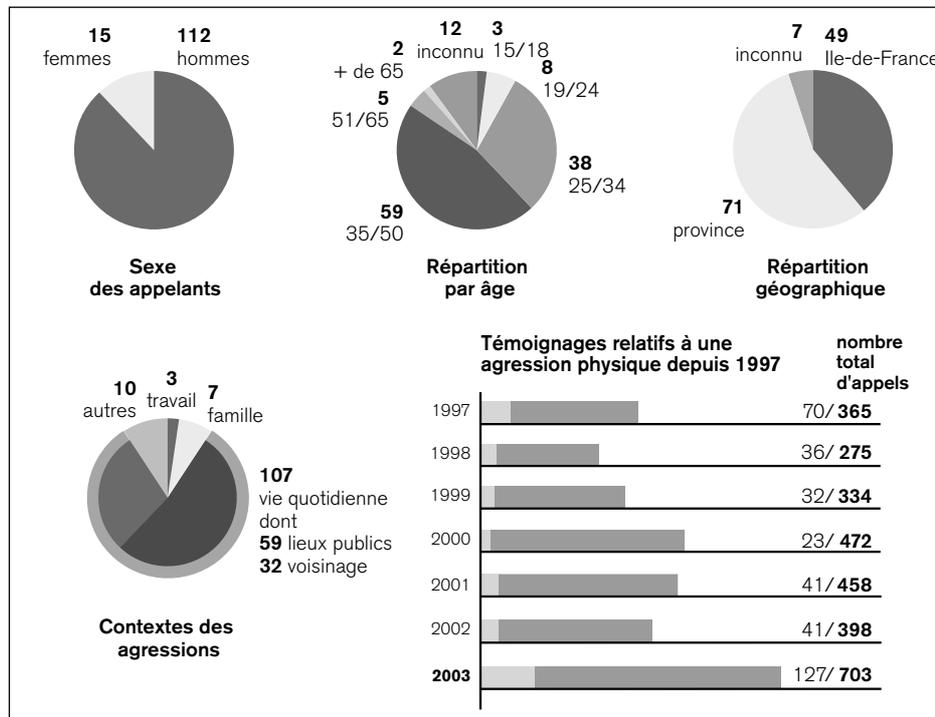
Chapitre 01

Agressions physiques

Une progression inquiétante

Le drame de Noeux-les-Mines l'a rappelé : les agressions physiques homophobes n'ont pas disparu. Mais l'agression contre Sébastien Nouchet, celles de Niort ou de Reims (cf. pages suivantes) ne sont pas des cas isolés. En 2003, comme en 2002, SOS homophobie a constaté un nombre très inquiétant de témoignages sur ce genre

d'agressions. Ce sont majoritairement les hommes qui en sont victimes, le plus souvent sur des lieux publics, et fréquemment sur des lieux de drague. La jeunesse des agresseurs mérite d'être soulignée et montre l'importance d'une véritable politique de prévention de l'homophobie, en particulier en milieu scolaire.



Typologie des appels sur 127 appels en 2003

Les agressions physiques ont représenté en 2003 19% des témoignages confiés à SOS homophobie (127 sur un total de 653). Ce nombre est très préoccupant, d'autant plus que depuis deux ans maintenant, nous constatons une augmentation des témoignages d'agressions physiques : 9% des appels en 2001, 10% en 2002, et donc 19% en 2003.

Ce sont très majoritairement des hommes (88%) qui ont témoigné et principalement des 25-34 ans et des 35-50 ans (cf.graphique sexe et âges). Les plus jeunes ainsi que les plus âgés sont moins enclins à nous contacter, soit qu'ils subissent moins d'agressions physiques, soit qu'ils aient moins le réflexe de témoigner, de rechercher aide et soutien, d'agir. Quand on a 17 ans et qu'on se fait tabasser dans la cour du lycée parce que son agresseur ne supporte pas les garçons efféminés, on a a priori rarement le réflexe de faire appel aux associations de défense des droits des lesbiennes et des gays. La route est souvent longue jusqu'à l'affirmation d'une orientation sexuelle différente. Avec la maturité viennent probablement plus facilement les automatismes de défense. Les agressions ont pour la plupart lieu en province : 56% des témoignages (cf. graphique géo), et certaines régions se démarquent du reste de la France. Mise à part la région parisienne, qui reste prédominante du fait de l'implantation géographique de notre association, et peut-être également de la plus grande facilité que peuvent y avoir certains homosexuels à y vivre ouvertement leur orientation sexuelle, on notera le grand nombre d'agressions physiques qui ont eu lieu dans le sud de la France (14 témoignages en région PACA, quatre en Midi-Pyrénées, trois dans le Languedoc-Roussillon, cinq en Rhône-Alpes), la Lorraine et la Bretagne (six témoignages dans chacune de ces régions) occupant la seconde place.

46% de ces agressions ont lieu dans des lieux publics, principalement sur des lieux de

dragage homosexuelle, et 25 % dans le cadre des relations de voisinage (cf.graphique contexte). On nous fait part également de violences policières (six témoignages), les policiers cités allant jusqu'à tendre des guet-apens à des gays sur des lieux de dragage.

Les types d'agressions physiques

- *Béatrice et Nadine rentrent de vacances. Dans la cité marseillaise dans laquelle elles habitent, elles tentent de garer leur caravane, mais des enfants se trouvent derrière leurs véhicules et les empêchent de manœuvrer. Elles leur demandent de partir, mais pour toute réponse les bambins leur jettent des pierres. Elles demandent donc à un jeune de 18 ans visiblement de la famille des enfants, de les surveiller mais le ton commence à monter. L'adolescent et sa petite amie frappent alors les deux femmes, fêlant des côtes à l'une et cassant une dent à l'autre.*

De la bousculade au coup de pied, du coup de poing au passage à tabac, du viol à l'assassinat, l'éventail des agressions homophobes qui nous ont été signalées en 2003 est large. Les coups et blessures sont évoqués dans 75% des cas, mais on nous signale également trois viols, une tentative d'assassinat et un meurtre.

Ainsi, l'amie d'une appelante a failli être écrasée par le 4X4 d'un voisin, alors qu'elle se promenait en pleine campagne. Ce voisin nie les faits, mais n'hésite pas à proclamer haut et fort son homophobie : « Des gens comme vous, on n'en a pas assez exterminé ». Un homme et son ami, alors qu'ils s'embrassaient dans une rue du 20ème arrondissement de Paris, ont été insultés par une bande de jeunes. Ces derniers ont accompagné leurs injures de jets de bouteilles de verre. Blessé, l'ami de l'appelant est allé porter plainte le lendemain au commissariat. Un jeune chauffeur livreur intérimaire a été harcelé pendant toute une semaine par des col-

Sébastien, 35 ans, brûlé vif parce que homosexuel

Le jeune homme avait été agressé à plusieurs reprises par une bande d'une dizaine de jeunes

LENS (Pas-de-Calais)

de notre correspondant régional
« Il a ouvert les yeux, je l'ai câliné, je lui ai parlé. Il a pleuré. Il est visiblement conscient. Et il a peur. » Au bord des larmes, exténué, Jacqueline revient, samedi 31 janvier, de l'hôpital de Charleroi (Belgique), où son fils, Sébastien, gravement blessé, est brièvement sorti, pour la première fois, du coma artificiel où il est plongé depuis deux semaines. Parce qu'il est homosexuel, des individus l'auraient aspergé d'essence et transformé en torche vivante dans le jardin de sa maison. Le parquet de Béthune (Pas-de-Calais) a ouvert une information judiciaire contre X... pour « tentative d'homicide volontaire » qui, selon l'avocat de Sébastien, M. Jean-Bernard Geoffroy, pourrait bien être requalifiée en « tentative d'assassinat ». Selon lui, la préméditation ne fait aucun doute et il s'agit indubitablement d'une agression à caractère homophobe.

Elle apparaît, en tout cas, comme l'épilogue d'un long calvaire que raconte son ami, Patrice. Issus tous deux de famille modeste, Patrice Jondreville, 38 ans, et Sébastien Nouchet, 35 ans, vivent ensemble depuis quatorze ans. Patrice est ouvrier dans une société de logistique du groupe Carrefour, Sébastien reste à la maison pour s'occuper des animaux : cinq petits chiens, des chats et des oiseaux. Un couple homosexuel heureux né d'un coup de foudre et qui aspirait à mener, au grand jour, une existence paisible.

Ils y sont parvenus sans difficulté durant leurs dix premières années de vie commune, à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Puis Patrice a été muté, ce qui les a obligés à émigrer, début 2001, dans le bassin minier. Ils se sont d'abord installés à Lens, dans une petite maison de la « cité numéro 4 », un ancien coron des Houillères. Parfaitement acceptés par leurs voisins, ils appréciaient leur région d'adoption.

Le premier dérapage est survenu le 31 octobre 2001. Alors qu'il promenait ses chiens dans un parc, Sébastien a été agressé par deux

jeunes gens qui l'ont roué de coups, lui cassant une côte, pour lui arracher les clés de sa voiture avec laquelle ils se sont enfuis. Le couple a porté plainte, identifié les agresseurs qui ont été condamnés à des peines de prison assorties partiellement de sursis. Ces derniers ne leur ont plus laissé de répit. Sébastien a subi plusieurs agressions – dont un coup de tournevis dans le dos et un coup de cutter au visage.

Le couple a été régulièrement harcelé par une bande d'individus – « parfois jusqu'à une dizaine, dont des filles », selon Patrice – qui proféraient à leur rencontre des insultes homophobes, s'installaient sur le perron de leur maison, sont allés jusqu'à en incendier la porte et les fenêtres. Les deux hommes ont déposé plainte sur plainte et les trois agresseurs les plus virulents, deux majeurs et un mineur, ont été déférés devant le tribunal correctionnel, et condamnés, à plusieurs reprises.

HARCELEMENT

Le harcèlement n'a pas cessé pour autant. Un déménagement en catimini « dans une maison plus agréable, avec un grand jardin », à Nœux-les-Mines, à une quinzaine de kilomètres de Lens, leur a laissé six mois de répit. Jusqu'à un soir d'août 2003 où, en l'absence de Patrice, des individus encaagés ont pénétré chez eux et laissé Sébastien sans connaissance après avoir tenté de l'étrangler.

La dernière agression, survenue vendredi 16 janvier, vers 19 h 30, alors que Patrice était encore au travail, n'a pas eu de témoin direct. Les voisins ne sont intervenus qu'en entendant les cris de Sébastien, brûlé au troisième degré sur le tiers supérieur du corps. Quels qu'en soient les auteurs, sa mère et son ami sont décidés à « aller jusqu'au bout », pour dénoncer le plus largement possible ces agressions. Pour Sébastien, mais aussi, souligne Patrice, « parce que, parfois, les homosexuels qui en sont victimes n'osent même pas porter plainte ».

par Jean-Paul Dufour

lègues de travail, parce qu'ils avaient trouvé dans la cabine de son véhicule un magazine gay. Ils ont attendu la fin de sa mission d'intérim pour le coincer dans les vestiaires et le violer. Extrêmement déstabilisé, n'assurant pas réellement son homosexualité, le jeune homme est incapable d'entamer une quelconque démarche. Une femme nous a appelés suite au meurtre de son frère, prostitué, dont le cadavre a été retrouvé dans la Seine. Dans sa poche, il y avait le numéro de notre ligne d'écoute ; sa sœur se demande donc si le meurtre a été motivé par de l'homophobie.

Le profil des agresseurs

- Laurent est allé se chercher un compagnon sur un lieu de drague. Un beau jeune homme l'a accosté et lui a proposé de l'emmener faire un tour en voiture avec lui. C'est une belle journée. Ce garçon semble bien connaître l'endroit, et va dissimuler son véhicule dans un coin désert. Surprise : des fourrés sortent trois complices du conducteur qui agressent Laurent avec une batte de base-ball, tentant même de le sodomiser avec cet objet, l'insultent (« lopette, pédale »), lui volent sa carte bancaire, et les clés de sa voiture, voiture qu'il retrouvera plus tard brûlée.

Les agresseurs sont principalement des hommes, souvent jeunes, qui agissent en bande. L'homophobe se croit donc courageux, mais il n'est pas téméraire. Toujours méprisant, considérant l'homosexuel comme un sous-homme, il se délecte de la

?????? ?????? 2003



????? ??????? 2003

violence qu'il lui fait subir, et du spectacle qu'il offre ainsi à ses acolytes. Ses mobiles sont de plus en plus souvent financiers. Motivé par l'appât du gain et la conviction que l'homosexuel est une victime toute désignée, on s'introduit, seul ou à plusieurs, via un réseau de drague par exemple, dans le domicile d'un gay, et on le dépouille, sous la menace d'une arme. Huit appels reçus sur la ligne d'écoute font état d'agresseurs armés. On va se cacher sur un lieu de drague, et on s'attaque à un homme seul, qu'on va voler après l'avoir passé à tabac. On insulte et on frappe un couple d'hommes dans la rue parce qu'on est nombreux et qu'on se pense plus fort. Une voiture occupée par quatre individus, dont deux mineurs, bloque la route menant à un lieu de drague. Ces délinquants sortent de force les conducteurs des voitures qui arrivent, les déshabillent, les battent. Dans un grand nombre de témoignages, les agres-

seurs se sentent d'ailleurs d'autant plus invincibles que les réactions des témoins sont quasi-inexistantes. Par peur, mépris, désintérêt,... rares sont ceux qui apportent une aide ou un soutien aux victimes, rares sont ceux qui viennent s'opposer à ces individus homophobes.

Le contexte des agressions physiques

• *Stéphane et Christophe profitent du peu de fraîcheur qu'offre une soirée de cette période caniculaire pour aller se promener main dans la main dans une petite ville de Lorraine. Chemin faisant, le couple croise la route de six jeunes gens qui se lancent dans l'énumération d'une longue liste d'insultes homophobes. Tout d'abord patients et prudents les deux hommes ne répondent pas à la provocation. Ils finissent néanmoins par se laisser de toutes ces injures, et émettent quelques remarques ironiques sur*

la bande. Cette dernière n'attendait qu'une occasion pour se déchaîner ; les deux hommes sont encerclés. La lutte est évidemment très inégale, A six contre deux, les agresseurs s'en donnent à cœur joie, avant de s'enfuir, laissant leurs victimes à terre, le visage en sang.

Les agresseurs agissent très souvent dans des lieux publics. C'est le cas pour 59 témoignages sur les 127 au total relevant des agressions physiques, soit 46%. Un couple se fait ainsi insulter dans le métro (« pédés, sans couilles ») par un groupe d'autres jeunes d'une vingtaine d'années. Les deux hommes sortent de la rame sous les crachats de ces homophobes. Dans un hôtel, un homme est très violemment frappé par un autre, très baraqué, qui « n'aime pas les pédés, n'aime pas les folles... ». Un militant politique et syndical qui s'étonnait et s'inquiétait de la façon dont des policiers interpellaient des Nord-Africains dans un quartier de Paris s'est vu bousculé et insulté par ces fonctionnaires (« sale pédé, pédale »). Les lieux de drague sont malheureusement des lieux souvent propices aux agressions (un quart

des témoignages d'agressions physiques). Dans le Bois de Vincennes, deux gays qui venaient de se rencontrer sont frappés, étendus au sol puis ligotés par trois personnes qui leur volent leurs cartes bancaires et vont ensuite tirer de l'argent. Un homme est tombé dans le coma après avoir été violemment attaqué par un homme qui l'a dépouillé de son argent et de sa montre. Le domicile, qui devrait représenter une certaine sécurité, est pourtant le lieu dans lequel se sont déroulées 20% des agressions qui nous sont rapportées. Du père qui a décidé de « faire passer » son homosexualité à sa fille en la battant, à celui qui séquestre son fils, jeune gay, après l'avoir roué de coups, jusqu'aux amants rencontrés sur un réseau de drague téléphonique et qui profitent de s'être immiscés dans les appartements de leurs victimes pour les dépouiller, les exemples ne manquent pas. Enfin l'homophobie des voisins n'est pas la moins physique. Un simple conflit de voisinage prend ainsi les allures d'un combat d'une agressivité édifiante. Plusieurs femmes en sont d'ailleurs victimes. Une femme est ainsi mal-

FAITS DIVERS

MORT

Sauvage agression homophobe

Quatre jeunes gens ont tendu un guet-apens au Bois de la Tranchée. Ils s'en sont pris au premier automobiliste qui passait par là, et se sont acharnés sur lui à coups de pieds et de poings.

Il est 3 h 20 dans la nuit de dimanche à lundi. Un automobiliste niortais circule rue du Bois-Chiron. A la sortie sud de l'agglomération niortaise, sur la RN-150, cette rue traverse le bois de la Tranchée. Le conducteur tombe tout à coup face un alignement de grosses roches qui barrent le passage sur la largeur de la chaussée. Il fait halte. Aussitôt, quatre personnes surgissent, le tirent hors de sa voiture et le traînent jusqu'à un champ à proximité.

Là, les quatre agresseurs déshabillent leur victime et la rouent de coups. A coups de pieds et à coups de poings, ils s'acharment sur lui pendant que l'homme se débat et hurle. Ils frappent avec une telle sauvagerie qu'on peut se demander comment aurait fini l'agression si un second automobiliste n'était passé par là, auquel la victime doit son salut. En voyant arriver une voiture, le « commando » prend aussitôt la fuite à bord d'un véhicule.

L'automobiliste arrivé sur place a immédiatement transporté le blessé au commissariat de police de Niort. La victime a ensuite été transférée sur le centre hospitalier.

L'enquête menée par les policiers niortais a rapidement abouti à une série d'interpellations. Le numéro de la plaque d'immatriculation de la voiture à bord de laquelle se sont enfuies les agresseurs a en effet été noté par un témoin. Ce numéro a mis les enquêteurs sur la piste de deux premières personnes qui ont été interpellées dans la nuit de lundi à mardi. Dans la journée de mardi, deux autres interpellations ont suivi.

Au total, quatre personnes ont été placées en garde à vue. Deux sont des mineurs de dix-sept ans. Les deux majeurs sont âgés de 20 ans. L'un n'a pas de domicile fixe mais les trois autres sont domiciliés à Niort. Hier après-midi, ils ont été déferés au parquet et présentés au juge d'instruction qui les a mis en examen pour violences aggravées et vol en réunion. Après avoir sauvagement battu leur victime, les quatre agresseurs lui ont en effet dérobé son téléphone portable.

Durant leur garde à vue, les personnes interpellées ont expliqué avoir été motivées par l'homophobie. Le Bois de la Tranchée est connu comme un lieu de rencontre homosexuel à Niort. Les quatre jeunes gens sont donc partis en expédition pour tendre un véritable guet-apens en plaçant un barrage sur la route pour obliger le premier automobiliste venu à stopper.

La victime, un quadragénaire, était toujours hier soignée au centre hospitalier de Niort. Si ses jours ne sont pas en danger, ses blessures sont sérieuses.

?????? ?????? 2003

menée par son voisin qui la traite de « sale gouine » en essayant de la jeter au sol. Un appelant nous fait part de l'agression à main armée dont il a été victime de la part de son voisin. Un autre a découvert le sien en train de faire couler de la colle dans sa serrure. Pris en flagrant délit, le voisin lui a donné un coup de couteau dans le bras et a tenté de l'étrangler.

Enfin, trois témoignages d'agressions homophobes sur le lieu de travail nous ont été rapportés. Un homme a ainsi été violenté par un collègue qui l'a également menacé de mort (« toi sale pédé, on aura ta peau »). Lors d'une fête privée réunissant plusieurs collègues de travail, un gay est battu par un vigile de sa société : il a trois côtes cassées, l'arcade sourcilière ouverte et il sera arrêté pendant un mois.

La réponse des victimes

• *Joëlle ne peut plus supporter l'homophobie de son voisin qui ne cesse de l'insulter, en pleine rue, devant ses amis... Cet individu s'est même introduit chez elle et l'a agressée. La police, prétextant un arrêt de travail d'une durée insuffisante, a dissuadé la jeune femme de porter plainte. Le cœur gros, désespérée, elle nous appelle, à la recherche d'écoute et d'informations sur les démarches qu'elle peut entreprendre. Elle prendra ensuite contact avec un organisme d'aide juridique afin de ne pas laisser cette agression sans réponse, et souhaite nous écrire afin que nous lui adressions un courrier de soutien.*

La première attente des victimes qui nous contactent est tout d'abord de parler de l'agression qu'elles ont subie. Physique, cette dernière est extrêmement traumatisante. Certains n'arrivent pas à trouver l'énergie nécessaire à faire reconnaître par les forces de l'ordre, les médecins, la justice leur statut de victime, et à obtenir que des poursuites soient engagées à l'encontre de leurs agresseurs. L'écoute est donc le premier service que nous pouvons pro-

poser. Souvent isolés, ou peu rodés au fonctionnement de la justice, les appelants nous demandent des informations, des conseils, une réorientation vers des juristes ou des organismes qui pourront les accompagner. Certains nous demandent ensuite de nous impliquer davantage dans leur affaire et nous écrivent afin de nous en informer davantage.

Dix-sept appelants nous ont signalé avoir obtenu un certificat médical suite à l'agression qu'ils ont subie, deux ont été hospitalisés et treize font état d'un arrêt de travail. Nombreux sont ceux qui n'osent rien faire, se sentant presque coupables eux-mêmes. Certains font état d'un viol, d'agressions sexuelles qu'ils n'ont pas su dénoncer. Sur un lieu de drague, un étudiant est menacé par une quinzaine de jeunes. Essayant de s'échapper, il est frappé à la joue avec une branche, on lui vole son téléphone portable. Choqué, il ne comprend pas pourquoi on a voulu s'en prendre à lui. Mais il ne s' imagine pas aller porter plainte à la gendarmerie. Il nous envoie un témoignage anonyme sur notre site internet, nous remerciant simplement d'exister. Certains nous ont affirmé avoir ou vouloir porter plainte (34 appels). La peur de l'accueil des forces de l'ordre, la gêne face au fait de devoir raconter une partie de sa vie privée, de multiples freins empêchent des victimes de franchir les portes de la gendarmerie ou du commissariat. Néanmoins, nous recevons également des témoignages de victimes qui ont saisi la justice et qui nous tiennent informés de l'avancée de leur affaire.

L'accueil de la police

• *Julien a été agressé sur un lieu de drague bien connu dans sa région. Il s'est rendu à la gendarmerie afin de porter plainte. Quelle ne fut pas sa surprise de s'y voir reproché de s'être trouvé à cet endroit-là... Après diverses insinuations, les gendarmes l'ont traité de menteur puis lui ont fait des menaces. Julien a*

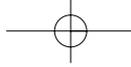
quitté immédiatement les lieux, renonçant à déposer sa plainte.

À la lecture des témoignages, l'accueil réservé aux homosexuels qui viennent porter plainte suite à une agression physique semble extrêmement variable, en fonction du fonctionnaire de police ou du gendarme qui reçoit la victime. Certains policiers semblent se sentir totalement concernés par la plainte des victimes, l'un d'eux allant même jusqu'à conseiller à l'une d'elles de contacter SOS homophobie ! D'autres par contre intimident, tournent en dérision l'agression qui a été subie. Un homme a été frappé par son voisin homophobe devant ses enfants. Les gendarmes ont refusé de prendre sa plainte, estimant que ce n'était « qu'un problème de voisinage ». Plus grave encore, six témoignages font état d'agressions policières. Sur un lieu de dragage, des policiers en civil attendent patiemment et « incognito » qu'un gay s'approche de l'un d'entre eux. Puis ils l'interpellent, l'emmènent au commissariat, et le relâchent après

l'avoir prévenu de ne plus revenir sur ce lieu de dragage, et de faire passer cet avertissement aux gays de la région qu'il connaît !

L'homophobie continue de faire des victimes. Si la loi la considère à présent comme une circonstance aggravante lors d'une agression physique, elle n'en réduit toujours pas le nombre. La hausse du nombre de témoignages relatant ce type d'agressions nous invite à rester vigilants, à être solidaires des victimes. Elle invite également les pouvoirs publics à travailler efficacement dans les domaines de la prévention, notamment à l'égard des jeunes parmi lesquels on trouve à la fois des victimes d'homophobie, mais aussi des agresseurs.

Concernant les forces de l'ordre, nous ne pouvons que regretter que l'augmentation des agressions homophobes ne se traduise pas par un réel effort d'amélioration de la qualité d'accueil des victimes, notamment par la mise en place de formations de sensibilisation dans les écoles de police et de gendarmerie.



Chapitre 2

Famille

FAMILLE

Entre amour et haine

Chaque année, l'homophobie familiale ne représente qu'une petite partie des témoignages reçus par l'association (autour de 8%). Mais la problématique demeure toujours aussi sensible : comment se défendre, et parfois attaquer, des agresseurs qui sont aussi des proches, parents, frères ou sœurs, anciens conjoints, ... ?

L'homophobie au sein de la famille n'est pas un fait rare dans la vie quotidienne des homosexuel(le)s. En témoignent les 45 appels et les 15 mails reçus sur ce sujet en 2003 : ils représentent un peu plus de 8% des témoignages soit le même pourcentage qu'en 2002. Par contre, le nombre des appelants a augmenté en comparaison de l'année 2002 : 42% contre 26,5% (cf. graphique sur le sexe).

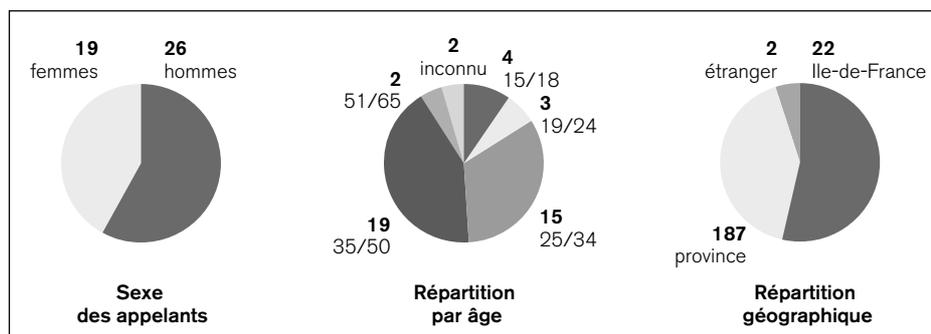
La maturité des appelant(e)s (35-50 ans) ne leur épargne pas le regard réprobateur que portent

leurs proches sur leur orientation sexuelle. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ils représentent la majorité des victimes (19 sur 45), suivie de près par la tranche 25-34 ans (15 appels sur 45). Les 19-24 ans sont peu présents (3 appels) (cf. graphique sur l'âge).

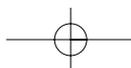
En ce qui concerne la répartition géographique des appels, elle s'apparente à celle de l'année précédente : Paris et l'Île de France représentent 54% des appels, contre 41 pour la province (cf. graphique géo).

Le rejet des parents

• *Céline est lesbienne. Son homosexualité est connue de sa mère mais ignorée de son père. Quand celui-ci l'apprend, il passe la jeune fille à tabac, la laisse visiblement en mauvais état. C'est un témoin qui nous appelle : le père empêche la jeune fille de sortir et d'avoir des contacts avec l'extérieur.*



Typologie des appels sur 45 appels en 2003



- *Un internaute nous écrit : « L'homophobie au sein des foyers est la pire de toutes, car c'est la seule que l'on ne peut punir, et la victime, si elle ne peut plus faire face, ne peut pas non plus porter plainte. Il faut prendre ses cliques et ses claques et se barrer le plus loin possible ».*

Ces appelant(e)s évoquent le bouleversement des relations familiales quand leur homosexualité devient connue de leur proches. Ils témoignent du rejet de ceux sur qui ils croyaient pouvoir compter : leur mère, leur père, la fratrie, les personnes les plus proches. Ceux-ci manifestent parfois une haine vigoureuse qui prend la forme de l'insulte, de la diffamation et va jusqu'à la dégradation de biens et la violence physique.

On notera que le site de SOS homophobie permet à des personnes originaires d'un pays étranger d'exprimer leur douleur et leur dénuement ou à d'autres de dépasser la difficulté que l'on peut ressentir à se livrer au téléphone.

Plusieurs témoignages émanent de personnes de culture maghrébine et sur lesquelles la famille s'arroge le droit de vie et de mort au nom de valeurs religieuses ou morales. Ainsi, un homme algérien, proche de la trentaine, est séquestré par ses parents depuis qu'il leur a annoncé son homosexualité. Un autre, plus jeune et marocain, est totalement rejeté par ses parents. Son frère veut le tuer. Il a dû s'enfuir. Un de ses amis s'est suicidé. Il demande de l'aide.

La cellule familiale peut être un véritable « lieu de torture », dont il est d'autant plus difficile de s'échapper qu'il est traumatisant de rompre avec sa famille, de se la « mettre à dos », d'en arriver aux accusations. Les appelant(e)s supportent l'intolérable parce qu'entreprendre une action contre leur propre famille les plongerait dans la honte et la culpabilité.

L'homophobie des conjoints

- *Jean-Baptiste est en train de divorcer. Il a des enfants et vit ouvertement son homosexualité.*

Son épouse, sur le conseil d'un avocat, veut demander au tribunal qu'il refuse à Jean-Baptiste de pouvoir héberger ses enfants, tant que Jean-Baptiste n'aura pas fourni la preuve qu'il ne vit pas avec un homme, arguant que son homosexualité « a jeté la honte sur la famille » et que ses enfants auraient peur.

- *Sophie a rencontré une femme mariée, en instance de divorce. Le mari ayant appris cette relation, ne cesse de l'appeler pour l'insulter (« sale gouine » est son leitmotiv). De surcroît, il la menace d'écrire au collègue où elle enseigne pour révéler son homosexualité et expliquer « qu'elle ne peut pas s'occuper d'enfants ».*

Un grand nombre d'appelant(e)s contactent la ligne pour dénoncer les conflits avec leurs ancien(e)s conjoint(e)s. En général, cela concerne la garde des enfants. L'homosexualité est un argument pour priver l'un des parents de ses droits légitimes. On fait état de l'orientation sexuelle de la « victime » pour influencer le déroulement de la procédure. Malheureusement, dans la plupart des cas, cela fonctionne. Un autre cas, largement soulevé sur la ligne, évoque le harcèlement et la menace perpétués par d'anciens partenaires. La vengeance s'exerce sous forme d'outing, de rumeurs et de calomnies. Les effets sont graves. Ils peuvent aboutir à la perte d'un emploi, la rancune des parents et la perte des amis. Les « victimes », à bout de nerfs, sont déstabilisées, parfois réagissent vivement, se mettant ainsi dans leur tort. Il reste alors les alliés, qui eux aussi subissent de nombreux déboires, soit parce qu'ils prennent position contre l'homophobie, soit parce qu'ils sont proches des « victimes » et subissent les assauts des autres membres de la famille.

L'homophobie familiale est une des plus difficiles à combattre, car un lien sentimental attache la victime à son agresseur. C'est ce lien que les gays et lesbiennes qui contactent SOS homophobie doivent parvenir à désacraliser



pour pouvoir réagir. Alors seulement, ils arrivent les anciens conjoints le leur reproche ou en à se battre pour faire valoir leur droit à vivre leur sexualité sereinement sans que la famille ou fasse un argument dans les affaires de divorce.

FAMILLE

Communiqué du 19 novembre 2003

Demande d'audition dans le cadre du groupe de travail Adolescence, Famille et Santé - Conférence sur la famille 2004

Lettre ouverte à l'attention de M. le Président Marcel RUFO et M. le Rapporteur Henri JOYEUX

Messieurs,

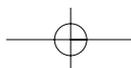
Le mercredi 12 novembre dernier, le ministre délégué à la famille, Christian Jacob, a présenté une communication en Conseil des ministres sur la conférence de la famille 2004 dont le thème sera celui de l'adolescence.

Afin de préparer au mieux cette conférence, le ministre a souhaité voir la création d'un groupe de travail intitulé "santé, adolescence et familles" chargé d'aborder les problématiques de santé liées à l'adolescence, notamment le suicide, deuxième cause de mortalité dans cette tranche d'âge.

SOS homophobie est une association qui lutte, depuis près de dix ans, contre l'homophobie dont sont victimes les gays et les lesbiennes, et notamment les jeunes. Notre expérience s'appuie principalement sur notre ligne d'écoute et sur notre rapport annuel, unique observatoire de l'homophobie en France. À ce titre, nous sollicitons une audition afin de vous alerter sur la sursuicidalité des jeunes homosexuels de ce pays et de vous présenter les mesures que nous défendons et qui pourraient venir en aide à ces adolescents.

La réalité de ce fléau est connue depuis plusieurs années, d'une part, grâce aux associations agissant dans ce domaine et d'autre part, grâce à plusieurs études scientifiques françaises et nord-américaines. Plus récemment, Jean-Pierre Raffarin s'est vu remettre, le 29 septembre 2003, un rapport sur les situations d'isolement qui met à nouveau en lumière, le quotidien de certain-e-s homosexuel-le-s, et notamment les jeunes. Ces derniers se suicident dans une proportion largement supérieure aux hétérosexuel-le-s. Le rapport l'explique par le fait que "les souffrances dues à la découverte de l'homosexualité semblent importantes, en particulier à cause de l'accueil réservé par la société aux personnes homosexuelles".

Afin d'envisager les actions pour remédier au suicide des jeunes homosexuels, nous sollicitons aujourd'hui une audition auprès de votre groupe de travail et vous remercions de votre intérêt face à un tel fléau.



Chapitre 3

Internet

Libres expressions homophobes

Concernant l'homophobie présente sur internet, la présentation qui suit est issue à la fois des témoignages reçus via le courrier électronique de l'association ou d'appels éventuels, et de nos propres recherches, qui, souvent, ont pris ces témoignages comme base de départ. Ce que nous proposons est donc une sélection de l'homophobie visible sur le Net.

Nous commencerons par le site **communautarisme.net** qui se pose en défenseur du principe d'égalité et dénonce tout ce qui lui apparaît comme du communautarisme. À ce titre, il s'en prend de façon quasi systématique à tous les moments visibles de la vie gay et lesbienne en France : festival Cineffable, salon Rainbow Attitude, Marche des Fiertés, mais surtout, plus récemment, affaire Nouchet. Sur cette dernière affaire, les rédacteurs du site déclarent qu'ils ne voient pas l'intérêt de mettre en avant le caractère homophobe de cette agression, puisqu'elle est, de toute façon, répréhensible en elle-même, comme agression envers une personne, et qu'à ce titre, elle constitue un crime susceptible d'être puni. Ils reprochent également aux associations homosexuelles (notamment SOS homophobie) de monter l'affaire en épingle, en l'amalgamant à d'autres débats propres au milieu gay et lesbien.

Dans le contexte actuel, où l'ensemble de la

classe politique française s'est ému de ce dossier, alors que le ministre de la Justice a reçu la famille de la victime, alors que la loi permet de punir plus sévèrement les agressions physiques à caractère homophobe avéré, alors qu'on reparle d'une loi condamnant les propos homophobes, de telles remarques sont tout à fait regrettables, car elles déplacent le problème ou cherchent à l'évacuer.

Il est très valeureux de prétendre défendre une égalité républicaine entre les citoyens, mais encore faut-il que cette égalité ne se revendique pas comme l'expression d'une majorité normative qui refuse à une minorité quelle qu'elle soit d'avoir les mêmes droits qu'elle.

Le jour où un couple homosexuel passera partout totalement inaperçu, le jour où cette sexualité sera reconnue comme un autre « possible », équivalant strict et neutre de l'hétérosexualité, le jour où tout ceci sera indifférent et où il n'y aura plus de choix à affirmer, alors on pourra parler de communautarisme isolant. Tant que cet état d'indifférence n'est pas atteint, le communautarisme est, amplement, la projection, la construction fantasmatique d'une majorité qui se perçoit comme menacée dans son intégrité.

Pour le reste, nous avons organisé notre recherche autour de deux thèmes : les sites de la droite traditionaliste et/ou extrême, les chats et les forums.



Les sites de la droite traditionaliste et/ou extrême

Les sites de la droite traditionaliste et/ou extrême se distinguent par de vigoureux propos homophobes ou insidieusement discriminants. Florilège :

- Le site du **Rassemblement Gaulliste**, dirigé par Augustin Aghmate, et qui compte Jean Tibéri parmi ses membres d'honneur, « s'étonne du soi-disant besoin à pénaliser l'homophobie ». Selon lui, « croire que les unions homosexuelles et l'adoption par les homosexuels sont les formes familiales de demain relève de la manipulation idéologique et militante, à rebours de toute logique et de toute morale ».
- Sur le site du **Front National**, on voit critiquer des « modèles sociétaux régressifs comme le Pacs ». On peut y lire aussi que « la loi dispose, normalement, dans l'intérêt général. Elle n'a pas à légiférer au profit de lobbies organisés (moins de trente mille personnes dont un quart à Paris), prétendant imposer leurs comportements déviants en modèle social normatif ». Le FN promet l'abrogation du Pacs s'il arrive au pouvoir.
- Le **Mouvement pour la France** de Philippe de Villiers rappelle sur son site qu'il faut « n'autoriser l'adoption d'enfants que par des couples composés d'un père et d'une mère ».
- Sur le site du **Forum des Républicains Sociaux**, le mouvement de Christine Boutin, on trouve le texte du rapport qu'elle a remis au Premier Ministre, intitulé « Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société ». Ce document présente notamment une typologie des situations d'isolement en France, et l'homosexualité vient après la maladie mentale et la toxicomanie, avant la détention carcérale. On regrette également la phrase d'introduction, particulièrement maladroite : « Avec le V.I.H., l'homosexualité a perdu le caractère tabou qu'elle a longtemps revêtu ».

Nous nous sommes ensuite intéressés aux sites de « défense de la famille », ainsi qu'aux sites qui examinent l'homosexualité au travers du crible religieux.

- Un internaute nous signale le site **Catholique et royaliste** pour ses propos à la fois racistes et homophobes. La visite de ce site permet de constater qu'il s'agit tout d'abord d'un site violemment raciste, avec des propos plus que virulents. Pour ce qui est de l'homophobie, pas grand-chose à voir sur le site directement : c'est le lien en bas de la page d'accueil qu'il faut suivre et qui renvoie vers le site de la **France courtoise**.

Ce site dispose d'un journal en ligne où, en plus du racisme, l'homophobie la plus drue est de mise (ce journal peut s'écouter sur Radio Courtoise...): « Bardot a osé dire tout haut ce que tant de monde pense tout bas de l'arrogance de certains exhibitionnistes d'une coterie qui, contre toute attente, ne cesse de se multiplier (...). Petit rat devenu la plus délicieuse souris du cinéma français, BB aurait pourtant dû se méfier des tapettes. » (mai 2003, à propos de la sortie du livre de Brigitte Bardot).

« Samedi 22 juin. Paris, c'est le marécage aux folles. De la place d'Italie à la République, une centaine d'associations de lesbiennes, gais, "bi" et transsexuels organise une "Marche des fiertés" (...). Entre 500 et 700 000 fiers et fières-à-bras de sexe indéterminé et fluctuant, c'est énorme, et ce serait plus énorme encore si les lesbiennes, les gais, les transsexuels réussissaient à se reproduire entre eux, comme les escargots. Ce n'est pas le cas, merci mon Dieu » (au sujet de la Marche des Fiertés, on l'aura compris).

- Dans le Rapport 2003, nous avons également mis en exergue deux sites pour leurs propos particulièrement homophobes. Il s'agissait des **Amis de la Nation Française** (on pouvait y lire que « l'homosexualité est une maladie mentale... ») et le site d'**Unité Radicale**. Ce dernier a été fermé, mais a refait surface sous un autre nom, **les Identitaires**, et voici le type de propos que



l'on peut lire sur les forums qu'il abrite : « nous pensons que les homosexuels ne doivent pas acquérir de légitimité publique et sociale. Nous leur refusons donc le droit au mariage, à l'adoption, nous rejetons l'idée de « quotas » pour les emplois... Nous sommes donc hétérophiles sans pour autant être homophobes (ce que nierait évidemment le politiquement correct, tant sa définition du terme « homophobie » est extensive) » ; « La lutte contre l'homophobie est donc aussi celle, plus générale, pour la promotion de valeurs dévirilisantes et féminisantes, conçues comme synonymes de civilité et de mœurs raffinées, alors qu'elles ne sont en réalité que l'apologie de l'individualisme narcissique et de la perte de sens communautaire. Lobbies homos et lobbies féministes sont complices ; ils sont nos ennemis ».

En moins typé, mais également insidieux, nous pouvons signaler les sites suivants :

- Celui de l'**Union des familles**, où à la rubrique « famille et société », on trouve un point sur le Pacs et un autre sur l'adoption par les couples homosexuels. Nous reprenons ce qui suit à titre d'exemple (mais les rubriques citées véhiculent l'ensemble des poncifs de la pensée homophobe) : « pour les enfants: le Pacs, c'est l'engrenage. Pour le moment, afin de ne pas effrayer l'opinion, on affirme qu'il ne saurait être question de permettre aux « Pacsistes » d'adopter des enfants ou de recourir aux procréations assistées. Mais ses promoteurs ne cachent pas que ce sera l'étape suivante. Quel sera l'équilibre d'un enfant élevé par deux mères ou deux pères ? Quels seront les repères des jeunes à qui la société proposera indifféremment le mariage homosexuel ou hétérosexuel ? Comment pourra-t-on assurer un cadre affectif stable aux enfants après avoir encouragé les parents à s'engager dans un mariage temporaire ? ».

- Un poisson dans le net est un site évangélique qui propose un dossier complet sur l'homo-

sexualité : « Quelle est la cause de l'homosexualité ? Est-il possible de la vaincre ? Comment aider un homosexuel à vaincre ? ».

- **Port St Nicolas** (qui se décrit comme une « paroisse en ligne ») propose également un dossier sur l'homosexualité et cite les évêques de France (Catéchisme pour adultes, 1991, n° 607) pour ouvrir le débat : « L'opinion publique, après avoir brocardé l'homosexualité, tend aujourd'hui à en faire une autre manière de vivre la sexualité. Refusant de s'affronter à la différence sexuelle, l'homosexualité est une déviation objectivement grave. Souvent victimes de leur éducation ou du milieu où elles ont vécu, les personnes homosexuelles doivent être reçues et accueillies avec respect, mais dans la vérité. On doit les aider à dépasser leur déviation et à en porter les souffrances. Il ne faut d'ailleurs pas confondre les tendances homosexuelles, qui peuvent être vécues dans une chasteté parfois difficile, avec les actes homosexuels. Mais une société qui prétend reconnaître l'homosexualité comme une chose normale est elle-même malade de ses confusions ».

- **Le jour du Seigneur** représente le CFRT (Comité Français de Radio-Télévision) : il s'agit du pendant sur le Net de l'émission télévisée. Le site propose les positions officielles de l'Eglise sur l'homosexualité, en voici un extrait : « Un nombre non négligeable d'hommes et de femmes présente des tendances homosexuelles foncières. Cette propension, objectivement désordonnée, constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve ».

- Nous choisissons de boucler ce parcours avec le site du **Vatican** suite à une audience du Pape Jean-Paul II en date du 28 mars 2003, qui a ordonné la publication de cette session ordinaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : « Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles ». Voici un extrait de ce qu'on peut lire au fil du texte : « Dans les unions homosexuelles est absente aussi la dimen-



sion conjugale, par laquelle les relations sexuelles prennent une forme humaine et ordonnée. En effet, ces relations sont humaines lorsque et en tant qu'elles expriment et promeuvent l'aide mutuelle des sexes dans le mariage et restent ouvertes à la transmission de la vie » ; « Insérer des enfants dans les unions homosexuelles au moyen de l'adoption signifie en fait leur faire violence, en ce sens qu'on profite de leur état de faiblesse pour les placer dans des milieux qui ne favorisent pas leur plein développement humain ».

Les chats et les forums

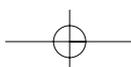
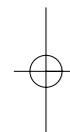
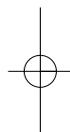
Les témoignages les plus nombreux d'homophobie présente sur le Net signalent toujours et en premier lieu les « chats » et les forums de discussion. Nous avons été contactés par des internautes ou des appelants au sujet des sites suivants :

- **Citeok.com.** Il s'agit d'un site de rencontres, qui fonctionne avec un système d'annonces classique (« Ce service vous propose un système de mise en relation directe et de qualité entre personnes ayant les mêmes affinités »), mais de façon totalement discriminante, puisque voici ce qu'on peut lire sur la page d'accueil du site : « Ne seront pas acceptées les annonces à caractère homosexuel, couple, bisexuel, sm... ».

- **Jeuxvideo.com.** Nous avons visité ce site qui semble fréquenté surtout par des adolescents, voire des pré-adolescents, qui utilisent l'insulte à caractère sexuel comme langage courant, puisqu'à longueur de « chat », on note l'usage répétitif de « lopette », « PD », « tarlouze », etc. Un lien permet normalement d'avertir le modérateur du site, mais rien ne semble aller dans ce sens, dans la mesure où les forums de ce site sont utilisés par une tranche d'âge homogène qui se retrouve dans le langage qu'elle utilise et ne porte donc pas dessus un regard extérieur critique.

- **Doctissimo.fr** : il s'agit d'un site médical grand-public, présentant des dossiers relatifs à la santé en général. Un internaute nous a rapporté à plusieurs reprises la présence de propos homophobes sur les forums de ce site. Nous avons vérifié et nous réfutons ce propos. Doctissimo est un site sérieux qui présente l'homosexualité sans aucun a priori, et simplement comme l'un des possibles de la sexualité humaine. On y trouve en effet un forum de discussion spécifiquement consacré à l'homosexualité (et à la bisexualité), comme sous-partie d'un forum sur la sexualité en général. Il s'agit d'un forum réellement modéré, puisque les tentatives de propos homophobes que nous avons pu y trouver étaient systématiquement rejetées, soit par le modérateur lui-même, soit par les autres internautes présents on line.

- Pour achever ce panorama, nous revenons sur les « chats » du site **Caramail.com**. Des témoignages venant de la France entière nous ont signalé en 2003 la fermeture systématique des « chats » et salons homosexuels. Citons quelques propos d'internautes : « ce site de chat fait preuve d'une homophobie permanente. Tous les salons créés par des gays (je précise : salons corrects de discussion), qu'ils comportent le mot gay ou pas, sont détruits presque immédiatement » ; « les administrateurs ont formellement interdit de créer des salons gays par région pour « éviter le sexe et la débauche », ce qui paraît bizarre quand d'autres salons font l'apologie du satanisme ou de la drogue sur les salons hétéros (...) ceux qui font un peu de résistance sont bannis définitivement » ; « Caramail recommence à supprimer aveuglément les salons de chat gay publics (...) nous avons expérimenté un certain nombre de techniques qui nous ont amenés à conclure que Caramail piste les salons gays par les gens qui y sont connectés (...) nous pensons qu'ils effectuent une recherche par les pseudos des usagers fichés comme gays, ce qui va à l'encontre de tous les principes de la CNIL ».



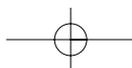
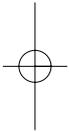
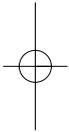


Nous rappellerons donc pour terminer que dans le Rapport 2003, SOS homophobie avait déjà cité Caramail pour des pratiques identiques de suppression des « chats » gays ; la direction du site avait annoncé qu'elle remettrait en place

des « salons permanents ». Au moment où nous rédigeons ce rapport (février 2004), nous avons de nouveau vérifié l'état des « chats » gays sur Caramail, en nous y connectant : ils semblent en effet de nouveau disponibles.

Au final, l'homophobie constatée sur Internet reprend les clichés habituels sur les homosexuels : leur prétendu communautarisme, le péril qu'ils représentent pour notre société, le danger pour les enfants, le caractère inabouti de leur personnalité et

la perversité de leur sexualité. Ces poncifs sont principalement véhiculés par les militants des milieux traditionalistes et extrémistes, mais aussi parfois par les responsables de chats et de forums, et les jeunes, voire très jeunes, utilisateurs de ces sites.





Chapitre 5

Lesbophobie

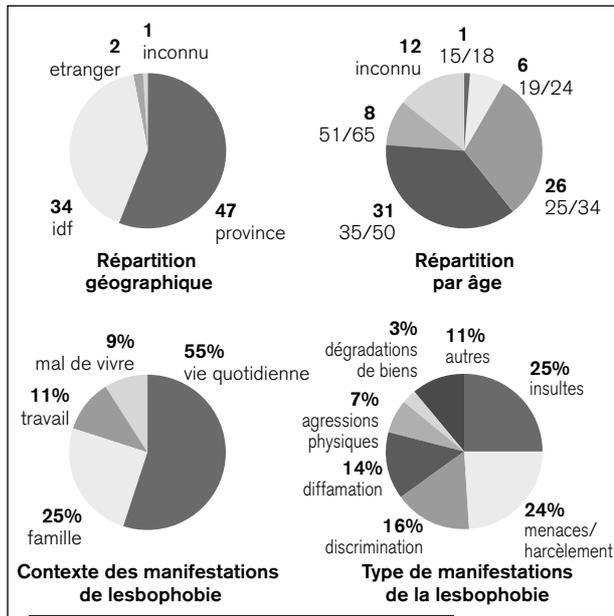
Dénonçons les violences faites aux lesbiennes !

LESBOPHOBIE

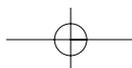
Trop souvent, la problématique de l'homophobie occulte la spécificité de la lesbophobie. Trop souvent aussi, les lesbiennes ne se sentent pas concernées par le combat de SOS homophobie, le croyant centré sur les gays. Pour dépasser ce double problème, l'association a recruté de nombreuses femmes ces derniers mois et assuré la mixité au sein de toutes ses commissions de travail. Dans le même temps, une Commission lesbophobie a été créée. Elle a la volonté d'être un relais pour aider les lesbiennes à sortir du silence et de l'invisibilité, pour que les discriminations et les violences qu'elles subissent soient entendues, reconnues et jugées. Ce sont ces discriminations et ces violences que nous allons analyser.

Pour le reste, on retiendra que dix-sept proviennent de personnes qui souhaitent en savoir davantage sur SOS homophobie, pour rejoindre l'association ou obtenir des renseignements à des fins pédagogiques (c'est le cas par exemple de deux lycéennes projetant de faire un exposé sur les discriminations homophobes). Sept sont ceux de femmes témoignant pour des amis gays victimes d'actes homophobes (par contre, nous n'avons pas enregistré de témoignage d'homme appelant pour des faits

Nous avons reçu en 2003 91 appels de femmes sur la ligne d'écoute, 15 messages sur le site internet de l'associations et huit lettres. Au total, ce sont donc 114 témoignages de femmes que nous avons reçus sur un total de 738 pour l'année 2003, soit 15%. Sur ces 114 témoignages, 84 concernent clairement des faits de lesbophobie.



Typologie des appels sur 84 appels en 2003



de lesbophobie) et quatre proviennent de personnes transgenres.

Notons aussi que parmi ces 84 témoignages de femmes, nous avons reçu six appels de femmes hétérosexuelles, victimes elles aussi de lesbophobie quand elles ont été identifiées comme lesbiennes, ou qui rapportent un événement dont elles ont été témoins.

Le profil des appelantes

Nous établissons ce profil à partir des 84 témoignages que nous évoquons plus haut.

Comme en 2002, ce sont les 25-34 ans et les 35-50 ans qui nous contactent le plus : 75% des témoignages les concernent (cf. graphique âge). Par contre, pour la première fois en 2003, les témoignages provenant de province sont plus nombreux que ceux de la région parisienne : ils représentent 56% (cf. graphique géo). Nous avons déjà enregistré en 2002 une légère augmentation de ces appels : 44% contre 41 en 2001. Mais 2003 révèle un véritable changement : ce sont 12% de témoignages supplémentaires, émanant des régions autres que l'Île-de-France qui nous sont parvenus. La volonté de communiquer pour faire connaître aux lesbiennes partout en France la ligne d'écoute de SOS homophobie semble donc avoir porté ses fruits.

Les témoignages de lesbophobie

Sur les 84 témoignages qui nous intéressent, la majorité (55%) relève de la vie quotidienne (c'est-à-dire : le voisinage, l'administration, les commerces et services et les lieux publics). Viennent ensuite les problèmes familiaux (25%), la lesbophobie au travail (11%) et la difficulté que rencontrent certaines lesbiennes à vivre leur orientation sexuelle au quotidien (9%) (cf. graphique contexte).

La lesbophobie dans la vie quotidienne

• *Pascale est représentante régionale d'une association homosexuelle. Alors qu'une de ses amies lui a demandé de bien vouloir récupérer ses enfants à la sortie de l'école, Pascale se retrouve en présence du compagnon de celle-ci. Les insultes homophobes et les provocations fusent pendant une heure : l'agresseur cherche manifestement la bagarre. Après cette altercation, Pascale trouve sur son répondeur téléphonique des menaces de mort. Elle porte plainte.*

• *Anne réside avec sa compagne dans un petit village de province. Un matin, alors qu'elle croise son voisin, il l'attrape par la manche, la frappe et la traite de « sale gouine ». Anne porte plainte.*

• *Marie et Florence vivent depuis trois ans dans un petit village tranquille où tout le monde semble bien les accepter sauf un voisin. Au volant de son véhicule, il a tenté d'écraser Marie qui se promenait dans la campagne. Devant les gendarmes, il a nié les faits. Après, il est retourné voir sa victime pour lui dire : « les gens comme vous on n'en a pas assez exterminé ! » et a menacé de mettre le feu à la maison.*

En 2003, la lesbophobie dans la vie quotidienne (voisinage, administration, commerces et services, lieux publics) représentent plus de la moitié des témoignages de lesbophobie. C'est sensiblement plus qu'en 2002 (moins de 40% alors). Les cas de lesbophobie de la part du voisinage constituent la majorité des témoignages de cette catégorie.

La lesbophobie au sein de la famille

• *C'est une connaissance de la famille qui appelle pour témoigner du drame d'Hélène. Quand son père découvre son homosexualité, il la passe*



à tabac. Puis elle est séquestrée, dans l'impossibilité de communiquer avec qui que ce soit : il a même pensé à retirer la puce de son portable.

- *Lydie est harcelée depuis six ans par l'ex-mari de sa compagne. Diffamation et insultes sont quotidiennes et Lydie n'en peut plus, ne parvient plus à travailler, se sent à bout.*
- *Sophie a divorcé il y a trois ans. La garde alternée des enfants ne pose aucun problème particulier jusqu'au jour où Sophie refait sa vie avec une femme. Son ex-mari, remarié, ne supporte pas cette situation et fait tout ce qu'il peut pour que l'on retire à Sophie la garde de ses enfants: faux témoignages, accusations de pédophilie, harcèlement des enfants pour connaître l'intimité des deux femmes, diffamation et menaces.*

Par rapport à l'année 2002, les témoignages de lesbophobie au sein de la famille et de l'entourage ont doublé (9 appels en 2002, 20 témoignages en 2003) et représentent un quart des témoignages de lesbophobie en 2003, traduisant la détresse des lesbiennes dans la non-reconnaissance de leur identité par leur propre famille. Les problèmes naissent en général dans deux circonstances précises : le coming out et les séparations ou divorces. Ces cas s'accompagnent parfois de violences physiques ou morales profondes, marquant à jamais ces femmes, qui n'ont alors d'autre solution que de rompre avec les leurs.

La lesbophobie au travail

- *Irène travaille dans la même entreprise depuis quatre ans et tout se passe bien jusqu'au jour où elle révèle son homosexualité à son chef de groupe. Elle qui n'a jamais eu le moindre problème, se voit alors confrontée à de fausses accusations : pas de propos homophobes, non, mais tout ce que l'on peut trouver pour la discrediter est employé... Elle veut réagir,*

contacte l'inspection du travail qui la renvoie vers la médecine du travail qui la renvoie vers un psychologue, puisque ses problèmes « ne viennent que de son comportement ». En arrêt de travail depuis un mois, elle ne se sent pas capable de retrouver son poste dans l'entreprise.

11% des témoignages de lesbophobie ont trait au monde du travail (9 témoignages contre 14 appels en 2002).

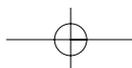
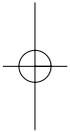
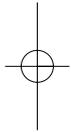
Le mal de vivre des appelantes

De plus en plus d'appels parviennent sur la ligne ou sur le site de l'association pour témoigner d'une volonté claire et déterminée de réagir, de se battre et de ne pas laisser impunis des actes inadmissibles. Si des lesbiennes réclament, en plus grand nombre que par le passé, que leurs droits soient tout simplement respectés et que les lois soient appliquées, d'autres appellent pour dire leur angoisse, leur solitude, leur invisibilité, parler de ce mal de vivre dans lequel elles se sentent engluées. Appels douloureux et angoissés, sans autre but que celui de trouver une écoute. En 2003, la ligne de SOS homophobie a reçu sept appels de cet ordre.

L'une de ces lesbiennes ne trouve pas les mots pour dire son trouble, cette homosexualité qu'elle ressent en elle, qu'elle « n'assume pas » : elle se sent perdue. Pour une autre, c'est le questionnement sur sa sexualité, la solitude de ne pas pouvoir en parler autour d'elle. L'isolement aussi de celle qui vient de vivre une rupture difficile et qui n'a personne pour parler. Et puis, l'appel d'une lesbienne violée il y a des années, qui étouffe dans son silence et sa souffrance, et qui voudrait juste « parler un peu de son problème ».

Les manifestations de la lesbophobie

Elles sont multiples et chaque fait de lesbophobie peut en regrouper plusieurs. Les formes



les plus fréquentes restent l'insulte (évoquée 37 fois), les menaces ou le harcèlement (36 fois), la discrimination (25 fois) et la diffamation (21 fois). Puis viennent les agressions physiques (11 fois), les dégradations de biens (5 fois) et enfin des faits plus ponctuels, mais qui n'en sont pas moins violents, comme la séquestration, la garde d'enfant refusée, le chantage, les brimades, le vol, la moquerie, le refus de soin et l'insinuation sournoise (17 actes au total) (cf. graphique sur les manifestations).

La lesbophobie est une discrimination terriblement sournoise en cela qu'elle se double de sexisme et de machisme. Elle sévit partout : au sein de la famille, dans le cercle des amis, dans le voisinage, à l'école ou à l'université, dans les transports ou chez les professionnels de la santé. C'est à cause des voisins et au sein de la famille que les difficultés rencontrées par les lesbiennes semblent les plus aiguës.

Ces chiffres reflètent toutefois mal la réalité : les violences faites aux lesbiennes sont parfois

tellement intériorisées, voire intégrées, que les victimes elles-mêmes n'ont pas toujours conscience qu'il s'agit de lesbophobie.

Le silence et l'invisibilité de leurs victimes restent les meilleures armes des homophobes. Trop de lesbiennes s'imaginent, encore aujourd'hui, que pour se protéger des violences ou des problèmes, la meilleure des solutions consiste à ne rien dévoiler, à cacher son orientation sexuelle, à faire comme si elles étaient hétérosexuelles. Les lesbiennes qui réagissent et qui demandent des comptes à leurs agresseurs font cependant avancer les choses. En se battant pour obtenir réparation des dommages dont elles sont victimes, ce ne sont pas seulement elles qu'elles défendent, mais toutes les autres. Ce n'est pas leur dignité qu'elles défendent, c'est la nôtre. Réagir, refuser l'injustice faite aux lesbiennes, c'est œuvrer pour l'éveil de toutes celles qui, un jour, refuseront de considérer ce fléau comme une fatalité et qui sortiront du silence.

Enquête sur la lesbophobie

Fin 2003, la Commission lesbophobie de SOS homophobie a lancé une enquête sur la lesbophobie pour mieux connaître ce que vivent les lesbiennes en matière de discrimination. Le nombre de témoignages et de réponses a dépassé nos espérances : les lesbiennes ont répondu en très grand nombre, témoignant d'un quotidien souvent rude et injuste.

Toutes ces données ne datant pas de la seule année 2003, il n'aurait pas été logique de les intégrer au Rapport qui reprend les témoignages de la seule année passée. Nous avons donc choisi de les faire paraître dans une publication spécifique.



Communiqué du 25 novembre 2003

Stop aux violences à l'égard des lesbiennes !

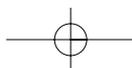
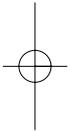
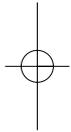
Le 25 novembre 2003 est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. De nombreuses femmes, victimes de violences physiques et morales, ainsi que de discriminations en raison de leur orientation sexuelle homosexuelle, ont alerté SOS homophobie à propos des violences qu'elles subissent, pour certaines en toute impunité. SOS homophobie soutient donc cette journée, afin que les violences à l'encontre de toutes les femmes, indépendamment de leur orientation sexuelle réelle ou supposée, cessent.

Suite aux années de lutte des mouvements féministes, la population française est aujourd'hui sensibilisée aux violences que subissent les femmes en France et dans le monde entier. Lapidations, mariages forcés, violences conjugales, etc. : de tels actes sont généralement fermement condamnés par l'ensemble de la société française.

En revanche, les violences subies par les lesbiennes sont encore tolérées, passées sous silence, très rarement condamnées. SOS homophobie, en tant qu'observatoire de l'homophobie, reçoit de nombreux témoignages de lesbiennes victimes de violences et de discriminations. Viol, violence physique, dégradation de bien, harcèlement quotidien au travail, menaces et insultes de voisins homophobes, discriminations de tous ordres. Rien ne leur est épargné de la panoplie sexiste et machiste, il s'y ajoute une violence psychologique supplémentaire qui est de les tenir pour responsables des sévices qu'elles subissent. CELA EST INACCEPTABLE.

SOS homophobie soutient la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, afin que les violences à l'égard de toutes les femmes cessent, et pour que les revendications des lesbiennes soient entendues.

LESBOPHOBIE



Chapitre 6

Mal de vivre

Un S.O.S. singulier contre l'homophobie

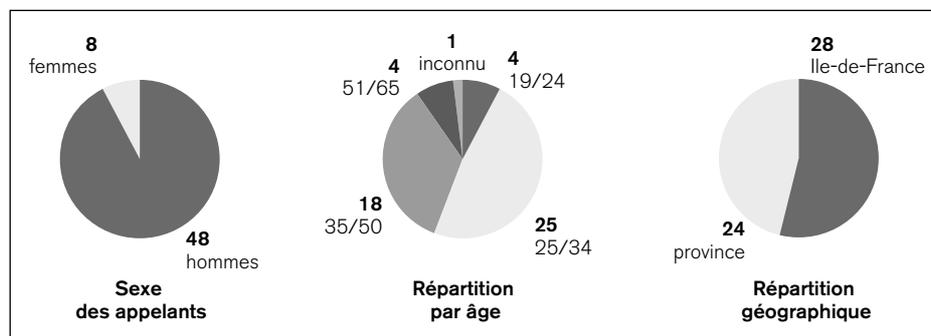
Dans cette partie, nous allons porter un regard sur les témoignages qui ne sont pas motivés par un acte d'homophobie direct ou récent, mais par l'expression plus globale d'un mal de vivre son homosexualité, ou la simple demande d'écoute.

Portrait des appelants

En 2003, nous comptons 52 appels relatifs au mal de vivre son orientation sexuelle, soit 7% de l'ensemble des témoignages reçus dans l'année. C'est un peu moins qu'en 2002, où nous relevions 11% d'appels liés au mal de vivre. Les hommes restent beaucoup plus nombreux que les femmes à nous contacter pour exprimer leur mal-être ou rechercher dans l'écoute un soutien et une compréhension (cf. graphique sexe). Ils se situent majoritairement dans les tranches d'âge 25/34 et 35/50 (cf graphique âge) et habitent généralement en région parisienne (cf

graphique géo). Cependant, un appelant parisien nous ayant contacté de nombreuses fois en 2003, cet écart ne signifie pas forcément qu'il existe un sentiment de mal-être plus fort en région parisienne. En revanche, cela peut bousculer le cliché en vertu duquel il est plus facile de vivre son homosexualité à Paris.

Ces appels motivés par le besoin d'exprimer un mal-être continuent de trouver une place et un espace de parole sur notre ligne, au même titre que tout autre témoignage plus direct sur l'homophobie. Pour ces appelant(e)s, il va s'agir avant tout de lancer un s.o.s. singulier, quelle que soit l'origine de leur détresse : des difficultés, des douleurs, et surtout des heurts parfois très violents qui naissent entre l'envie légitime de vivre pleinement son orientation sexuelle et une société qui laisse toujours le champ libre à l'expression de l'homophobie.



Typologie des appels sur 45 appels en 2003

À travers 36 des 52 témoignages reçus en 2003, nous pouvons notamment lire cette souffrance de ne pas être reconnu, légitimé, aimé tel que l'on est : bisexuel, homosexuel, transsexuel. Et particulièrement lorsqu'il s'agit de témoigner des angoisses liées aux conséquences réelles ou anticipées d'une « sortie de placard » (4 appels), d'un lourd questionnement sur ses désirs et leur réalisation (20 appels), ou d'un mal de vivre chronique conduisant souvent à l'isolement (12 appels).

La demande d'écoute et le besoin de parler

• *Pierre a 53 ans et commence à accepter son homosexualité qu'il avait refoulée toute sa vie. Il vient de rencontrer un homme et semble heureux de s'être enfin accepté. Il est divorcé depuis 3 ans et vit avec son fils de 21 ans « hétéro pur et dur »... Comment lui en parler ?*

Il nous arrive de recevoir des appels ne faisant pas mention d'homophobie, qui viennent parfois de façon impromptue, mais toujours en raison d'une difficulté liée à l'homosexualité. En 2003, seize appels ont été les témoignages d'un présent ou d'un passé douloureux, liés à des détresses lointaines ou proches, et qui demandaient à être écoutés. Comme ce jeune homme harcelé et diffamé par l'un de ses amis, cette femme « miste » qui se refuse à sortir de chez elle, ou encore cet homme « sans-papiers » se disant « sans avenir », avec en toile de fond la peur d'être soi, la crainte permanente du lendemain et la précarité sociale.

Loin d'être anecdotiques, ces témoignages révèlent la fragilité d'une vie dans laquelle l'homosexualité demeure sujette au rejet comme à l'intolérance. Un rejet dont témoigne aussi cet homme hétérosexuel de 52 ans, qui n'est pas marié et qu'on considère par conséquent homosexuel, ce qui entraîne des remarques homophobes (comme ça lui est arrivé dans

un établissement médical). Au final, il vit dans la hantise d'être « pris pour un pédé ».

Il y a ensuite d'autres témoignages que nous ne pouvons évoquer qu'avec pudeur : ce jeune homme vivant la douleur d'une rupture passionnelle, parlant du suicide et des violences subies pendant toute son enfance, comme cette femme qui souffre de n'avoir personne à qui parler, ni de son homosexualité, ni de cette « relation sexuelle non voulue » que sa famille l'a encouragée à « taire ».

Ce dernier témoignage nous rappelle l'importance pour ces appelant(e)s de disposer d'un moment d'écoute où ils puissent mettre des mots sur leurs détresses soudaines. Et ces témoignages nous parviennent parce qu'ils parlent aussi d'une orientation sexuelle vécue dans la souffrance, paralysant l'affirmation de soi, comme la réalisation d'une vie affective et sociale.

L'acceptation et la reconnaissance de soi

• *Sophie nous appelle parce qu'elle est troublée par des rêves récurrents à caractère homoérotique, comme elle a été troublée par un reportage télévisé sur l'homosexualité où elle s'est reconnue dans des témoignages de lesbiennes – mot qu'elle a en « horreur ». Le problème pour Sophie, c'est que l'homosexualité ne lui semble pas « normale », et ne fait pas partie des valeurs qu'on lui a inculquées.*

En 2002, nous constatons que la problématique de l'acceptation et de l'affirmation de soi, ne semblait plus apparaître avec autant de pertinence que les années précédentes. Globalement, un constat similaire pourrait être fait pour 2003, excepté quelques appels qui nous montrent encore la grande difficulté que certains éprouvent à se reconnaître dans l'orientation sexuelle qu'ils ressentent être la leur.

Un jeune homme de 27 ans, jusqu'alors hétérosexuel, sent en lui, depuis quelques années, des désirs homosexuels. Il veut « sauter le pas », mais reste paralysé par la peur du changement, d'autant qu'il souhaiterait se marier et avoir des enfants. Un autre appelant, marié, s'efforce de refouler ses attirances homosexuelles. Il se sent très abattu, déprimé, et complètement culpabilisé. Il est persuadé qu'il faut chercher les causes de « cette tendance dont il a honte », parle de « vice » et de « relation pervertie ». En outre, les sites internet gays, sur lesquels il passe beaucoup de temps, ne lui renvoient qu'une image dévalorisante de l'homosexualité.

Sur la question de « l'identité de genre » par ailleurs, nous pouvons mentionner l'appel de ce jeune homme de 20 ans qui subit des agressions verbales parce qu'il se travestit. Il a peur de s'attirer des « ennuis » en continuant et ignore si « cela est puni par la loi ». Le problème du travestissement sera soulevé également par un autre appelant se sentant pris au piège d'une double personnalité homme/femme, et d'un trouble mêlant désir et dégoût de soi.

Une femme s'inquiète sur son avenir. Elle n'a pas de soutien de sa famille (qu'elle juge très homophobe), et dit avoir « usé » ses amis avec ses problèmes. Elle se sent « sale et moche », culpabilise et surtout, a peur de se retrouver seule. D'ailleurs, elle « envisage de devenir hétéro » (ce qui fut aussi le conseil d'un psy), par peur de s'assumer.

Se sentir reconnu et sortir de son isolement

• *Didier est agriculteur et l'homophobie latente de son milieu lui pèse lourdement. Personnellement, il n'a pas été victime d'attaque homophobe, mais aimerait sortir de son isolement et rencontrer des gens qui le comprennent et acceptent sa situation.*

En témoignant d'une vie quotidienne doulou-

reuse du fait de ne pas réussir à se reconnaître comme homosexuel-le, les appelants précédents ont laissé transparaître un autre témoignage que traduiront plus directement d'autres appelants : celui d'un mal de vivre dans une société où leur homosexualité n'apparaît pas avoir sa place. Et le mal-être se prolonge parfois dans un isolement féroce, où l'on va s'interdire d'aller vers les autres, avec la hantise de se voir attribuer une image caricaturale de l'homosexuel-le, forcément réductrice et différente de celle que l'on connaît de soi.

Un homme de 44 ans nous fait part de sa perception de l'homosexualité. « La Gay Pride nous fait du tort » ; « Je suis un homosexuel spécial », nous dira-t-il, pour parler du fait qu'il « n'aime que les hétéros » et déteste tous les lieux de rencontre gays. Il se plaint du regard que la société porte sur les homosexuels, qu'elle ne voit que comme des « machines à baiser, incapables de tendresse et d'amour ». Enfin, il nous dira qu'il « attend de vivre une passion romantique » et « s'inquiète de l'avenir » parce qu'il se sent vieillir dans une « solitude profonde ».

Un homme souffre de s'être fait traité de « tapette » et de « pédé » par ses camarades, quand il avait 14 ans. C'est la première fois qu'il en parle vraiment. Il se sent isolé, même s'il a des amis homosexuels et sort dans le milieu gay (qu'il n'aime pas : ce sont des « prétentieux »). Il souffre de ne « pas être en couple » et de n'avoir « jamais vécu d'histoire d'amour épanouissante ». Et cet autre appelant qui témoigne du fait qu'il se sent « décalé », notamment vis-à-vis de la « communauté » homosexuelle. Il en critique le côté « sexe et consommation ». Mais pudiquement, il témoignera aussi du fait d'avoir rompu avec ses parents à 20 ans, et rencontré des hommes qui ont abusé de lui, en parlant de « quasi viol ». Aujourd'hui, il se sent seul et a du mal à rencontrer quelqu'un qui le comprenne.

À 31 ans, cet homme qui nous a contacté à 17 reprises, nous dit qu'il se sent « coupable d'être homo », « angoissé et introverti ». Il n'est « pas à l'aise à l'extérieur », parce qu'il est « complexé » et a « peur du jugement » des autres : peur que « ça se voit, ça se sache ». Il souffre d'une « image négative de lui-même » et son « sentiment de culpabilité et d'infériorité » lui interdit d'aller vers les autres, (homosexuels ou pas), obsédé par l'idée de se faire « mal voir ». Mais il « veut en finir avec tout ça », et aimerait « se

sentir plus fort », en ayant « plus d'assurance et de spontanéité ». En arrivant à Paris, des problèmes se sont rajoutés aux difficultés déjà existantes pour trouver un travail, un logement, et surtout pour « rompre la solitude ». « Bourreau de soi-même et victime des autres », comme cet appelant le dira de lui-même, il a le « sentiment d'avoir raté sa vie » et « regrette que les gens arrêtent leur jugement sur les apparences », en collant une « étiquette » sur les homosexuels.

Au final, pour toutes ces personnes qui ont appelé notre ligne d'écoute, le cheminement qui va de la reconnaissance de soi au sentiment d'être reconnu a souvent bifurqué dans une voie où l'on ne se sent plus libre de vivre pleinement son homosexualité. Et tous ces témoignages reçus cette année

comme les autres années sur notre ligne d'écoute, continuent de décrire des souffrances et des angoisses qui imposent un mal de vivre qui ne devrait pas être. Surtout quand ce mal-être lié à l'homosexualité se rapproche de l'homophobie librement exprimée au quotidien.

Chapitre 6

Milieu scolaire

Une prévention indispensable

Depuis 2002, SOS homophobie se propose d'intervenir dans les établissements scolaires intéressés pour parler de l'homophobie et de la lesbophobie dans le cadre des programmes scolaires relatifs à la lutte contre les discriminations. C'est le groupe "Intervention en Milieu Scolaire" (IMS) qui est chargé de mettre en œuvre et de développer ce projet.

Les objectifs

Notre démarche repose sur quatre objectifs: réévaluer, former, sensibiliser et prévenir.

• Réévaluer

C'est tout d'abord resituer le problème de l'homophobie dans la société française et plus particulièrement dans le milieu scolaire. Les propos rapportés sur notre ligne d'écoute sont à ce titre symptomatiques d'une situation connue mais peu prise en compte. Aussi bien les élèves que les enseignants sont concernés, tantôt comme victimes, tantôt comme agresseur. Et l'homophobie peut s'exprimer de façon active (insultes, injures, voire des agressions) ou passive (silence face à des propos homophobes, non-intervention).

L'homophobie et la lesbophobie au sein de l'enceinte scolaire trouvent leur source le plus souvent dans le quotidien de ces adolescents en proie à de vifs conflits intérieurs entre l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes et ce qu'ils sont vraiment. C'est toute la question de

l'acceptation de sa sexualité et des difficultés pour un jeune de pouvoir aujourd'hui affirmer son orientation sexuelle sans crainte d'être rejeté. Ainsi, 30% des suicides d'adolescents ou de préadolescents sont liés à la crainte de "dire ou de "vivre" leur orientation sexuelle.

• Former

Le groupe IMS est constitué de bénévoles formés et compte des enseignants dans ses rangs. Ce sont des adultes portant une parole d'adulte à des adolescent-e-s et devant être conscients de leurs responsabilités.

Former et se former c'est aussi écouter, recueillir le plus d'informations possible, créer de nouveaux outils pédagogiques en partenariat avec d'autres organismes, structures ou associations développant une action en matière de lutte contre les discriminations et qui interviennent régulièrement en milieu scolaire.

• Sensibiliser

Les témoignages recueillis sur la ligne d'écoute révèlent que beaucoup d'appelants souhaitent nous voir intervenir dans le cadre scolaire. Permettre aux élèves de réfléchir à la notion d'homophobie, mieux en comprendre les mécanismes, suppose que nous puissions en amont obtenir une écoute attentive et un soutien du corps enseignant. C'est en ce sens que nous devons sensibiliser nos interlocuteurs à notre démarche.

Le groupe IMS entend porter ses efforts en collaboration avec le corps enseignant pour intégrer aux programmes scolaires portant sur la lutte contre les discriminations une approche positive de ce qu'est l'homosexualité. Il s'agit en effet de lutter contre les préjugés, les vérités toutes faites dont est encore imprégnée la conscience collective. C'est une mission étendue qui réclame non seulement une action de sensibilisation au niveau du milieu scolaire mais bien au-delà en direction des différentes instances sociales et administratives concourants à des missions d'éducatives.

• Prévenir

Se donner les moyens d'une action de prévention de l'homophobie et de la lesbophobie suppose que nous puissions avoir à notre disposition des outils nous permettant de communiquer. C'est pourquoi nous travaillons sur l'édition de documents d'informations et de vulgarisation que nous pourrions diffuser plus largement.

Là encore il est indispensable que nous ayons le soutien du personnel enseignant mais aussi du personnel d'encadrement (conseillers principaux d'éducation, médecins et infirmières scolaires, assistantes sociales) qui peuvent être notre relais et soutenir notre action en toute confidentialité.

Deux exemples de témoignages reçus par SOS homophobie

- « *Je voulais juste signaler qu'à l'école, sans que je n'aie jamais déclaré quoi que se soit, j'ai subi des remarques incessantes... une table dédicacée... des insultes quand je suis passé au tableau... sous le regard du prof qui ne disait rien... ce genre de choses... bien que cela n'ait jamais été vraiment méchant de la part des autres élèves, je l'ai très mal vécu* ».
- « *Je suis la maman d'une jeune lycéenne. Ma fille a un ami homosexuel au lycée et elle me raconte que souvent lorsqu'ils sortent du lycée, son ami est insulté par des garçons du même lycée. Je pense qu'il n'est*

pas nécessaire de répéter les injures mais nous restons ma fille et moi-même très choquées par cette attitude. Sans cesse, on demande à ma fille si Kevin est un garçon ou une fille. Je pense que les gens ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas, c'est pour cette raison que ma fille souhaiterait aller voir son principal pour faire campagne dans son lycée, pour parler de l'homosexualité et surtout dire sa colère vis-à-vis de ceux qui insultent sans cesse son ami. Nous aurions besoin de conseils, savoir, avoir des affiches etc... ».

Une intervention en quatre phases

Nos interventions en milieu scolaire se composent de quatre phases qui mettent à jour les mécanismes conduisant à l'homophobie.

1/ Présentation des idées reçues sur l'homosexualité et déconstruction de ces stéréotypes : l'homosexualité est-elle naturelle? Est-ce une perversion? Pourquoi est-on homosexuel-le? L'homosexualité est-elle contagieuse? L'homosexualité est-elle synonyme de sida? L'homosexualité est-elle synonyme de malheur, de dépression, de solitude?

2/ Construction par les élèves d'une définition de l'homophobie et de la lesbophobie au-delà des clichés.

3/ Analyse de témoignages reçus sur la ligne d'écoute ou le site internet. Cette phase permet de faire réfléchir les élèves sur ce que sont ou seraient leurs attitudes face à des situations homophobes.

4/ Présentation de la législation française et européenne concernant la lutte contre l'homophobie.

Deux exemples d'interventions

Durant les premiers mois de 2004, le groupe IMS de SOS homophobie est intervenu notamment dans deux établissements de la région parisienne.

Une première intervention a eu lieu dans un lycée de Marne-La-Vallée (Seine-et-Marne) en collaboration avec l'association féministe Ni Putes, Ni Soumises et devant une quarantaine d'élèves présents sur la base du volontariat. Les deux intervenants de SOS homophobie ont disposé d'environ 40 minutes pour faire le point sur les problèmes liés à l'homophobie et répondre ensuite aux questions et remarques des élèves. Ceux-ci ont pu s'exprimer oralement mais aussi par écrit, de façon anonyme. L'intervention s'est déroulée sans heurts, les réactions furent bonnes et les retours immédiats positifs.

La seconde intervention s'est tenue à une plus large échelle, auprès des huit classes d'un collège de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Une telle opération a mobilisé à la fois l'équipe enseignante et sept intervenants de SOS homophobie. Les interventions ont été étalées sur deux semaines. Chacune durait deux heures et impliquait la présence de deux professeurs et de deux intervenants de l'association. Un module élaboré par le groupe IMS a servi de canevas pour cadrer la discussion, auquel s'ajoutait un extrait du documentaire *Être et se vivre homo*. Aucun exposé magistral ici, mais un débat au cours duquel les élèves ont pu poser beaucoup de questions et ont fait part de leur point de vue avec beaucoup de franchise. La plupart des thèmes, des clichés, ont été abordés. Là encore, les premiers retours, tout particulièrement de la part des professeurs, ont été positifs.

Voici quelques exemples des réactions des élèves et des questions qu'ils ont posées.

Réactions des élèves

- *Pour moi je n'ai rien contre les homosexuels. Ça me choque un peu parce que je ne le suis pas. Quand les jeunes de notre âge disent « tapette », ils ne savent pas le sens du mot,*

pour eux ça veut dire « sans caractère ». C'est difficile de voir deux personnes de même sexe s'aimer : ça fait peur, un peu honte, c'est pas dans la vie de tous les jours. Y en a qui sont bêtes : ceux qui tuent les personnes homos. C'est leur nature d'être comme ça.

- *C'est pas normal d'être homo, mais les gens ils font ce qu'ils veulent, je m'en fous du moment que ça ne me concerne pas. Et surtout il faut pas qu'on juge les homos.*
- *Je pense que les homosexuels ne sont pas très bien acceptés dans la société. Les personnes de notre entourage ne fréquentent pas d'homosexuel car notre entourage a peur d'être « contaminé » comme ils disent. Tout cela me choque car moi, je trouve que ce n'est pas parce que des personnes sont homosexuelles qu'elles ne sont pas comme les autres !*
- *J'aime pas les homos.*
- *Je pense que c'est déjà courageux de dire qu'on est homosexuel, et aussi que ça ne se décide pas mais que ça tombe à n'importe qui. En tout cas c'est très courageux de venir nous en parler.*
- *Voir deux femmes dans la rue en train de s'embrasser, ça ne me dérange pas, mais deux hommes ça me fait bizarre.*
- *L'homosexualité ne me gêne pas ni même avoir des amis homosexuels. Franchement je me pose des questions. Moi je respecte beaucoup ces personnes, mais je suis dans un entourage homophobe. Pour les insultes, quand je les dis c'est pas méchant mais aux vrais homos je les insulte pas.*
- *Je trouve que si tout le monde devenait homosexuel, il n'y aurait plus de vie sur terre.*
- *Les homosexuels ne me dérangent pas car leur « choix » ne me regarde pas et que eux aussi ont le droit de dévoiler aux autres les personnes qu'ils aiment et avec qui ils veulent vivre.*

PS : je sais que ce n'est pas un choix.

- *J'ai entendu dire que les homosexuels se faisaient percer l'oreille droite.*
- *Je trouve que si on est homo et qu'on vit avec quelqu'un par exemple un homme avec un homme, c'est pas bien d'avoir (adopter) un enfant car une fille a besoin de la présence de sa mère et pour le garçon il a besoin de son père.*
- *Moi je trouve qu'être homosexuel ce n'est pas bien car un homme et une femme sont faits l'un pour l'autre, non pas homme-homme ou femme-femme.*
- *Je trouve que c'est normal et que ça change rien à la personnalité et que s'ils se font rejeter c'est qu'en France il n'y a pas beaucoup d'homos. Et j'ai moi-même une amie lesbienne et elle le vit mal parce qu'elle se cache.*
- *Je trouve que l'homosexualité c'est pas bizarre parce que ce n'est pas un choix, ça ne me dérange pas, une de mes amies dit que « l'homme et la femme sont nés pour aller ensemble ». Pas forcément. Les homosexuels sont normaux et ont les mêmes droits que les autres.*
- *C'est plus facile de voir les lesbiennes que les homosexuels. Les femmes bisexuelles c'est bien.*
- *Je trouve que les gens qui dévoilent leur homosexualité à leur entourage sont très courageux. Car moi personnellement je n'arriverais pas.*
- *Il faut que les gens arrêtent de se moquer des gens homosexuels, car tous les gens sont égaux et personne n'est supérieur à l'autre.*
- *Franchement moi je m'en fous qu'il y ait des hétéros ou des homos, pour moi c'est la même chose. Mais ce que je pense c'est que c'est pas bien de rejeter les gens parce qu'ils sont différents.*

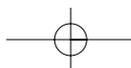
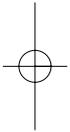
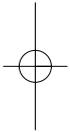
Questions posées par les élèves aux intervenants

- *Pourquoi, la plupart du temps, les familles des homosexuels refusent-elles la différence de leurs enfants ?*
- *Pourquoi certains homosexuels vivent leur homosexualité chez eux mais ne la vivent pas dans leur travail ?*
- *Pourquoi les gens ont-ils peur des homosexuels ? Que voient-ils de différent en eux ?*
- *Depuis quand l'homosexualité existe ?*
- *Vous pensez à votre avenir, vous pensez à avoir des enfants, et comment vont-ils réagir ?*
- *Vous sentez-vous différents ?*
- *Comment peut-on faire pour avoir un bébé entre femmes et entre hommes ? Faut-il un médicament ?*
- *Est ce que votre association sert à ce qu'il n'y ait plus d'homophobie ou à convaincre des gens qui ne savent pas s'ils sont homos ou hétéros de devenir homosexuel ?*
- *À quel âge avez-vous su que vous étiez homosexuels ?*
- *Comment se fait-il que certaines personnes vivent pendant des années en couple et qu'ils aient des enfants et que du jour au lendemain ils se rendent compte qu'ils sont homosexuels ?*
- *Est-ce que vous avez honte ?*
- *Comment avez-vous rencontré un homo ?*
- *Avez-vous déjà été marié ? (avec homo)*
- *Est-ce qu'on peut s'en lasser d'être homo ?*
- *Comment faites-vous pour trouver des petits copains avant ? Est-ce que c'est différent un couple homosexuel d'un couple hétérosexuel ?*
- *C'est quoi que vous aimez pas chez les filles ?*
- *Est-ce que vous avez peur de tenir la main de*



vosre copain dans la rue ?

- *À quel âge avez-vous eu votre premier rapport sexuel avec un homme ?*
- *Comment réagissent vos amis quand ils apprennent que vous êtes homosexuels ?*
- *Pourquoi il y a des homos qui n'assument pas leur choix ? (sans parler de honte) si on fait un choix, pour moi on l'assume.*
- *Si un jeune porte plainte d'agression, qu'est-ce qu'il se passera pour celui ou ceux qui sont accusés ?*
- *Comment faites vous quand vous aimez quelqu'un et si vous ne savez pas s'il est homo ou pas ?*
- *Cachez vous votre homosexualité ?*
- *Est-ce que ça a choqué vos parents ?*



Chapitre 7

Politique

La droite ne se presse pas

Dans un entretien accordé à *Têtu* en avril 2002, le candidat Jacques Chirac avait pris de nombreux engagements positifs en faveur des homosexuels, qu'il s'agisse de la pénalisation de l'homophobie, de l'amélioration du Pacs ou de la prévention. Au-delà d'un discours présidentiel fort et répété pour « le respect de l'autre », comment le gouvernement et la majorité UMP ont-ils concrètement mis en œuvre ces promesses, du printemps 2003 au printemps 2004 ?

Pénalisation des propos homophobes : enfin !

Jacques Chirac s'y est engagé en 2002¹ : « À l'instar du dispositif en place pour d'autres phénomènes de rejet, il faut à l'évidence une condamnation de l'homophobie », et Jean-Pierre Raffarin l'a promis pour 2004. Le 18 juillet 2003, l'Inter-LGBT est en effet reçue, pour la première fois et à sa demande, par le Premier ministre. Celui-ci prend alors l'engagement de déposer, « courant 2004 », un texte de loi réprimant les injures et incitations à la haine homophobes. C'est une revendication des associations homosexuelles depuis plus de cinq ans (cf. ci-contre le communiqué de SOS homophobie du 22 juillet).

Le Premier ministre ayant donc annoncé sa volonté d'avancer dans la pénalisation de l'homophobie, des parlementaires ont voulu l'y aider.

Ainsi, à l'initiative des députés Verts, du député UDF Jean-Christophe Lagarde, de la sénatrice communiste Nicole Borvo ou encore du sénateur socialiste Michel Dreyfus-Schmidt, plusieurs propositions de loi ont été déposées en 2003 pour pénaliser les propos et écrits homophobes, et permettre aux associations de se porter partie civile devant la justice, en modifiant la loi sur la presse de 1881².

Le 2 octobre 2003, M. Dreyfus-Schmidt défend des amendements dans ce sens lors de l'examen du projet de loi sur la criminalité. Le ministre de la Justice, Dominique Perbe, les repousse, invoquant « l'équilibre extrêmement délicat et fragile » de la loi sur la presse et reportant ainsi le débat au texte annoncé par M. Raffarin pour 2004. Le seul progrès obtenu lors de la discussion de cette loi Perben II (définitivement adoptée le 11 février 2004) est l'extension de la circonstance aggravante d'homophobie aux infractions de vols, menaces et extorsions.

Le groupe socialiste n'ayant qu'à de rares moments (les « niches parlementaires ») la maîtrise de l'ordre du jour, il est en soi remarquable qu'il ait choisi, le 27 novembre 2003, de faire débattre l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de Patrick Bloche visant à étendre la pénalisation des propos discriminatoires, notam-

1. *Têtu*, avril 2002

2. Cf. chronologie p. ...

ment ceux liés « aux mœurs ou à l'orientation sexuelle ». Un communiqué du Parti Socialiste indique alors opportunément qu'il a adopté, « dès le 22 février 2000 », le principe de cette pénalisation : cruel rappel de son incapacité à passer à l'acte législatif dans les deux années suivantes. Le gouvernement ayant lui-même une loi en préparation, les députés socialistes savent que leur proposition sera repoussée. Mais la discussion atteint cependant ses objectifs secondaires : réveiller les réflexes homophobes de la droite et embarrasser la majorité, dont les arguments n'ont pas manqué de surprendre. Oubliant qu'il appartient à une droite qui a démontré à de nombreuses reprises sa fibre répressive, le vice-président UMP de la commission des lois, Xavier de Roux, a ainsi eu l'audace de repousser la proposition au motif qu'« on essaie aujourd'hui de faire entrer le droit pénal dans tous les comportements » : faudrait-il dans cet esprit alléger la législation contre le racisme et l'antisémitisme ? Déjà, lors de l'examen du texte en commission des lois, Christian Vanneste (UMP, Nord) avait affirmé que « s'il [est] normal de ne pas porter un jugement sur un état naturel comme le handicap, il n'en [est] pas de même à l'égard des mœurs et des comportements ».

Par la voix de son secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice, Pierre Bédier, le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait moins pénaliser les propos homophobes que les propos racistes ou antisémites : « Doit-on compléter les articles de la loi sur la presse réprimant actuellement le racisme ou créer des articles distincts ? » s'interroge-t-il. Le gouvernement testera ultérieurement l'Inter-LGBT sur cette possibilité. Une telle hiérarchisation des discriminations est fermement condamnée par les associations luttant contre l'homophobie (cf. ci-contre point de vue de SOS homophobie paru dans *Le Monde*, le 1er décembre). De plus, elle est en contradiction avec l'engagement pris par le candidat Chirac : « L'homophobie est inad-

missible. Elle est autant condamnable que le sexisme ou le racisme ».

Invoquant un indispensable temps de réflexion, le gouvernement a donc repoussé, à deux reprises en 2003, des propositions de pénalisation des propos homophobes. Mais l'agression de Sébastien Nouchet l'a incité à accélérer le mouvement.

L'affaire Sébastien Nouchet, brûlé vif le 16 janvier 2004 à Noeux-les-Mines, a fait prendre conscience aux plus hautes autorités de l'Etat de la nécessité de réagir vigoureusement aux actes homophobes. Près d'un mois après cette agression, dont la dénonciation par les associations homosexuelles a été reprise dans la presse nationale, le président de la République a ainsi écrit au compagnon de M. Nouchet, le 10 février, s'indignant de « cet acte barbare qui succède à d'autres exactions scandaleuses », et l'assurant que « tout est mis en œuvre pour que les auteurs de ce crime soient identifiés, arrêtés et sanctionnés comme ils le méritent ». Le ministre de la Justice, Dominique Perben, a de son côté reçu la mère et le compagnon de la victime deux jours plus tard. Il a demandé au procureur de Béthune de « compléter son réquisitoire pour introduire la circonstance aggravante » d'homophobie, qui figure dans le Code pénal depuis mars 2003. Il a affirmé sa volonté « d'être absolument intransigeant en matière d'homophobie » et estimé « très important que les sanctions soient claires et que les poursuites soient systématiques ». Seul ministre ouvertement homosexuel du gouvernement, Jean-Jacques Aillagon déclarait le 14 février à *Libération* qu'« il est important que l'homophobie soit désormais désignée comme un comportement délictueux ». M. Perben a confirmé qu'il travaille à la création d'un « dispositif législatif nouveau ». Ces réactions sont nettes et symboliquement significatives.

Ce « dispositif législatif » devrait être examiné par le Parlement à l'été 2004, peut-être en même

temps, cela semblerait logique, que le projet de loi instituant une Haute autorité de lutte contre les discriminations.

Lors de ses vœux, M. Raffarin avait en effet affirmé : « 2004 doit être l'année de la lutte contre les discriminations ». Le dossier le plus avancé est la mise en place d'une autorité de lutte contre toutes les discriminations. Annoncée par M. Chirac à Troyes en octobre 2002, elle est autant le fruit de la volonté présidentielle que d'une directive européenne rendant obligatoire ce type d'organisme dans tous les pays européens.

Le Médiateur de la République, Bernard Stasi, a remis le 16 février 2004 son rapport au Premier ministre pour la création, avant la fin de l'année 2004, d'une « Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ». Elle serait notamment compétente pour les discriminations « fondées sur l'orientation sexuelle ». Sur le papier, elle apparaît dotée de pouvoirs pouvant se révéler efficaces : elle traiterait les réclamations individuelles et de soutien aux victimes des discriminations, qui pourraient la saisir directement. Elle « bénéficierait de moyens d'investigation, tant à l'égard de l'administration que des personnes privées » et « aurait la faculté de saisir la justice ». Mais pour rendre cet outil efficace, il faudra bien évidemment que la majorité reprenne toutes ces options dans le projet de loi créant l'autorité et qu'il lui alloue les moyens humains et matériels à la hauteur de ses ambitions.

Améliorations du Pacs : refus systématiques

Interrogé sur les améliorations à apporter au Pacs, le candidat Chirac déclarait³ : « Une réflexion mérite d'être menée sur plusieurs points, notamment de l'ordre du juridique et du fiscal. Je pense à l'évaluation des dispositions prises en cas de rupture de Pacs. Il ne serait pas inutile de lancer une enquête complète sur le sujet, qui étudierait

le système actuel et émettrait des préconisations concrètes. Par ailleurs, le Pacs ne résout pas, loin s'en faut, tous les problèmes rencontrés par les couples homosexuels, notamment en ce qui concerne le logement et les successions ». Le gouvernement a-t-il concrétisé ces engagements ? Non !

Ministre délégué à la Famille, Christian Jacob a donné le ton dans *le Figaro Magazine*⁴ : « le Pacs est un non-événement, une réforme d'affichage qui ne correspond pas à une véritable attente au sein de la population ». Le ministre de la Justice, Dominique Perben, ignore pour sa part les engagements de M. Chirac. Interrogé par *Libération*, le 7 janvier 2004, sur les imperfections du Pacs, il répond qu'il n'a « pas connaissance de difficultés particulières ». Il y a à l'évidence des réalités qui gênent le ministre, puisqu'il déclare également avoir « le sentiment que le nombre de Pacs augmente faiblement » : or le nombre de pactes signés a crû de 29% en 2002, puis de 23% en 2003, d'après les chiffres du ministère... de la Justice. On ne s'étonnera pas dès lors de la suite donnée par le gouvernement et la majorité aux multiples tentatives d'extension aux couples pacsés des avantages accordés aux couples mariés : un rejet quasi systématique.

Ainsi, lors de la discussion de la loi sur les retraites en juin 2003, le gouvernement et la majorité ont repoussé les amendements du PS, du PC et des Verts, visant à étendre aux couples pacsés certains droits réservés aux conjoints, notamment la pension de réversion. Le 25 juin, le ministre des Affaires sociales, François Fillon, mettait en cause « l'intensité et la stabilité du lien » existant entre deux personnes pacsées pour justifier que « les partenaires liés par un Pacs ne peuvent être regardés comme des « conjoints » pour l'application des textes réglementaires qui réservent des droits ou des avan-

3. *Têtu*, avril 2002

4. ???????

tages au profit de ceux qui ont cette dernière qualité ».

Un même refus sera opposé à la suppression du délai de trois ans pour l'imposition commune des pacsés.

Interrogé au sujet de l'accès au séjour des partenaires étrangers non communautaires, dans le cadre de couples binationaux signataires d'un Pacs, le ministre des Affaires étrangères répondait le 8 décembre 2003 à la députée Martine Billard que « l'obligation de motiver les refus de visa de long séjour opposés aux partenaires étrangers qui se prévalent d'un Pacs conclu avec un ressortissant français... n'est pas envisagée actuellement ». Une question écrite analogue de Martine Billard, adressée le 9 décembre 2002 au ministère de l'Intérieur, était toujours sans réponse au 17 février 2004 (les ministres sont censés répondre dans les deux mois). Par ailleurs, alors que M. Chirac s'était déclaré favorable à ce que la France accorde l'asile aux homosexuels vivant dans des pays où ils risquent l'emprisonnement, voire la mort, du seul fait de leur homosexualité, cet engagement n'a pas été marqué lors de la discussion de la loi sur le droit d'asile, adoptée définitivement le 18 novembre 2003 (cf. ci-contre le communiqué de presse de SOS homophobie du 7 octobre). Dans un autre domaine, si la loi sur la bioéthique, votée le 11 décembre 2003, a permis le don d'organe de son vivant aux couples pacsés, elle l'assortit cependant d'une condition de deux ans de vie commune à laquelle les couples mariés ne sont pas soumis.

Il serait cependant injuste de ne pas relever la seule avancée réalisée en 2003 : l'indemnité de logement à laquelle ont droit les instituteurs a été étendue aux couples pacsés et aux concubins.

Dans la mesure où le Pacs est la seule forme de reconnaissance à laquelle les couples homosexuels peuvent accéder, ces refus d'aligner certaines dispositions du Pacs sur le mariage

apparaissent bien comme une forme de dévalorisation des personnes homosexuelles, et sont donc incohérents avec la volonté affichée de lutter contre l'homophobie.

Quelle politique de prévention de l'homophobie?

Le candidat Jacques Chirac l'affirmait⁵ : « Il conviendrait également d'inclure dans les cours d'éducation civique la condamnation de toute forme d'homophobie », « un effort de formation et d'information doit être mené avec l'ensemble des personnels des services publics et aussi auprès du monde de l'entreprise. » Où en est-on ?

À la demande du Premier ministre, la députée des Yvelines Christine Boutin a remis le 15 septembre 2003 son rapport sur la fragilité du lien social et le suicide. Compte tenu de la surmortalité par suicide des jeunes homosexuelles, et des pénibles antécédents de la députée dans son approche de l'homosexualité, plusieurs associations avaient fait part de leurs craintes. Mme Boutin a cependant bien pris en compte ce problème et demandé qu'une enquête soit réalisée sur les liens entre suicide et sexualité, étude qui n'a pas encore été engagée. Elle a insisté également sur la revalorisation des métiers de la relation et la lutte contre les discriminations.

Ces appels ne semblent pas avoir été entendus. En effet, en 2003, des associations engagées dans des actions de prévention de l'homophobie (CGL Paris, Maison de l'homosociabilité à Bordeaux) ont connu une forte baisse des subventions qui leur étaient accordées par les services de l'Etat. Le 8 décembre 2003, dans une réponse à une question écrite, le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, Jean-François Mattei, les explique par « la qualité des actions menées », sans plus de détail.

⁵. *Télu*, avril 2002

Pourtant, le gouvernement aurait pu à peu de frais soutenir la lutte contre l'homophobie. Mais, le 17 octobre 2003, la majorité UMP a rejeté l'amendement d'un député communiste visant à permettre de déduire de l'impôt sur le revenu les dons aux associations engagées dans ce combat, pour les motifs suivants : « un cinquième des associations bénéficie de ces aides et la notion de philanthropie est suffisamment large ». De son côté, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a annoncé qu'il permettra à des associations de victimes de la délinquance de sensibiliser les policiers en intervenant lors de leur formation. Les associations de lutte contre l'homophobie seront-elles autorisées à participer à cet effort ? Le ministère de l'Intérieur n'a en tout cas toujours pas donné suite au module de sensibilisation rédigé par SOS homophobie à l'attention des forces de l'ordre. Notons enfin que le thème des discriminations liées à l'orientation sexuelle a également fait son apparition dans la campagne pour les élections régionales de mars 2004. Certains candidats, en Ile-de-France par exemple, ont pris des engagements en la matière. À l'instar du candidat socialiste, Jean-Paul Huchon, qui a promis de mettre en place un observatoire

régional des discriminations, Jean-François Copé, tête de liste UMP, s'engage à mener « une politique volontariste, notamment au travers d'opérations de sensibilisation sur le thème de l'homophobie dans les lycées franciliens ». Ministre des relations avec le Parlement, M. Copé pourrait utilement débiter son travail de sensibilisation par les parlementaires UMP.

En effet, Françoise de Panafieu, qui se veut « intraitable sur la question du prosélytisme » a déclaré le 12 juin 2003 dans VSD que « lorsqu'on est maire de Paris, on n'a pas vraiment sa place à la tête de la Gay Pride », car « cela n'est pas digne ». Le groupe UMP de Paris s'est désolidarisé de ces propos.

De son côté, Bernard Accoyer, qui est vice-président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, a regretté dans *Minute* que des élus de l'UMP « s'affichent à la Gay Pride ».

Ces députés savent parfaitement que la Marche des Fiertés n'est pas qu'un défilé festif mais aussi une manifestation politique, et qu'à ce titre des élus y ont parfaitement leur place. Ils le savent, mais ils n'ont pas pu résister à la tentation de flatter ainsi l'homophobie qu'ils imaginent ancrée dans une partie de leur électorat.

A travers les propos et actes politiques du gouvernement, il est donc difficile de distinguer une politique globale et cohérente de lutte contre l'homophobie, alliant la répression et la prévention. Pénalisation de l'homophobie difficilement acquise, surdité du gouvernement sur le Pacs, absence de progrès dans la politique de prévention : autant de signes qui font douter de la volonté de la droite. Le gouvernement ne veut pas admettre que nombre de ses décisions et déclarations ne font que conforter le sentiment homophobe encore trop répandu dans la société.

En ce qui concerne la pénalisation de l'homophobie et l'amélioration du Pacs, rien n'avancera

sans le vote des parlementaires UMP. Or, si le discours présidentiel et gouvernemental est indéniablement volontariste dans la lutte contre l'homophobie, il apparaît qu'il sera difficile au gouvernement de « tenir » ses parlementaires et d'empêcher leurs dérapages verbaux.

Soucieux de faire oublier les débats sur le Pacs, le gouvernement et sa majorité semblent donc vouloir s'en tenir à un service minimum répressif, craignant de se voir reprocher d'en faire trop pour les homosexuel-les.

À gauche, les socialistes, les communistes et les Verts se sont montrés combatifs et tenaces au

6. ???????

Parlement dans la lutte contre l'homophobie et pour faire progresser le Pacs. On aurait aimé leur connaître cette combativité quand ils étaient au pouvoir.

Le président de la République n'a de cesse d'appeler au respect de l'autre et de la différence. Son discours sur la laïcité, le 17 décembre 2003, était ainsi exemplaire : « Ne tolérons pas la bana-

lisation de l'insulte ! Ne minimisons aucun geste, aucune attitude, aucun propos ! Ne laissons rien passer ! C'est une question de dignité ». Cela dans « un combat sans merci contre la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme ». Nous attendons de chaque membre du gouvernement et du Parlement la même combativité contre l'homophobie.

Communiqué du 22 juillet 2003

Une loi contre les propos homophobes : oui mais pas seulement !

Vendredi dernier, M. Raffarin recevait personnellement les représentants d'associations lesbiennes, gaies, bi et trans ("LGBT"). SOS homophobie se réjouit que le Premier ministre sorte enfin de son mutisme sur les revendications portées par la communauté LGBT. Nous attendons cependant que ce dernier transforme ses engagements en actes et que sa volonté de lutter contre l'homophobie ne se limite pas au volet répressif auquel ce gouvernement nous a habitués depuis plus d'un an. Nous demandons donc que le projet de loi sur les propos à caractère discriminatoire promis soit accompagné d'une véritable politique de prévention en direction notamment de l'Education Nationale, du système pénitentiaire ou des forces de l'ordre.

Depuis la formation du premier gouvernement Raffarin, nous nous étions inquiétés à plusieurs reprises du comportement de ce dernier, et plus particulièrement de M. Raffarin lui-même, à l'égard de la population lesbienne, gaie, bi et trans. En effet, l'attitude de M. Raffarin tenait plus de l'indifférence, voire de la gêne sur des sujets que manifestement il ne connaît pas ou qu'il connaît mal.

Nous sommes donc satisfaits que M. Raffarin ait enfin ouvert le dialogue et pris l'engagement de présenter "courant 2004" un projet de loi visant à sanctionner les propos à caractère discriminatoire, notamment homophobes, lesbophobes et transphobes et de mettre en place une autorité indépendante de lutte contre les discriminations frappant notamment cette même population. La mise en œuvre de cette revendication, portée par SOS homophobie depuis sa création, il y a près de dix ans, constituera un changement sans précédent afin de permettre aux gays, lesbiennes et transgenres de ce pays de demander la sanction de propos inacceptables et également aux associations de se porter partie civile dans ces affaires et donc d'épauler les victimes.

Satisfaits : oui, mais qu'à moitié ! La pénalisation des actes et bientôt des propos homophobes ne peut pas être l'unique solution apportée aux fléaux sociaux que sont l'homophobie, la lesbophobie ou la transphobie. En témoigne le dispositif législatif visant à sanctionner les actes et propos racistes mis en place depuis une trentaine d'années qui n'a malheureusement pas éradiqué le racisme et l'antisémitisme en France.



Même si nous sommes persuadés des vertus répressives de la loi dans la lutte contre l'homophobie, le gouvernement doit également faire preuve d'une réelle volonté politique dans la mise en place le plus rapidement possible d'un dispositif préventif efficace au sein des établissements scolaires, des centres pénitentiaires, des entreprises, de la Fonction Publique, des Armées...

Communiqué commun de SOS homophobie et Act Up-Paris du 7 octobre 2003

PaCS et conditions de séjour en France : halte aux injustices !

Après avoir été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 9 juillet dernier, le projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France est examiné par le Sénat à compter de mercredi. Comme nous l'avons rappelé lors de l'examen par les député(e)s il y a quelques semaines, ce texte est une bonne occasion de mettre fin à une série d'injustices faites aux couples pacés binationaux, notamment en ce qui concerne l'obtention d'un titre de séjour régulier pour le conjoint pacé étranger. C'est pourquoi, au nom du principe d'égalité des droits entre couples hétérosexuels et homosexuels, SOS homophobie et Act Up-Paris demandent aux sénateurs et sénatrices français d'amender le texte en ce sens et de modifier l'article 12 bis de l'Ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945

Quatre ans après le vote de la loi sur le Pacte Civil de Solidarité (Pacs), obtenir un titre de séjour en France pour les couples dits mixtes ou binationaux reste un véritable parcours du combattant. A l'inverse du mariage qui confère au conjoint étranger " de plein droit " un titre de séjour, le Pacs ne produit pas automatiquement d'effet de droit. Ainsi, les couples mixtes ou binationaux pacés se retrouvent bien seuls face au pouvoir d'appréciation de l'administration française, qui seule décidera, au regard des liens tissés entre les conjoints, si un titre de séjour peut être délivré au demandeur. En effet, le Pacs n'est considéré que comme un " élément d'appréciation " parmi d'autres pour l'obtention d'un titre de séjour.

Ne pourrait-on pas faire plus simple, plus juste et plus équitable ? En effet, si le cadre juridique reste flou, la situation sur le terrain n'en est pas moins compliquée pour les couples binationaux. Les préfectures apprécient au cas par cas les demandes qui leur sont faites et une demande faite à Strasbourg pourra être refusée alors qu'elle sera acceptée à Bordeaux. Sont, systématiquement, hors jeu d'entrée les couples plus récents, ceux ayant fait un détour par l'étranger ou les personnes partageant leur vie mais vivant dans des logements différents.

C'est pourquoi SOS homophobie et Act Up-Paris appellent aux sénateurs et sénatrices de ce pays afin de faire cesser ces injustices et ainsi permettre que les partenaires pacés, sans distinction de nationalité, puissent être clairement mentionnés dans une nouvelle mouture de l'ordonnance du 2 novembre 1945 comme bénéficiaires des mesures permettant l'obtention d'un premier titre de séjour au même titre que les

conjoints. Une refonte de la loi permettrait d'accorder aux couples pacsés binationaux une liberté fondamentale, celle du droit à une vie privée et familiale.

Plus généralement, nos deux associations demandent aux politiques, et notamment au gouvernement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la situation des couples pacsés. SOS homophobie et Act Up-Paris n'oublent pas que ce point fait partie des engagements de campagne du Président Chirac. Nous resterons vigilants !

La droite homophobe ?

par SOS-Homophobie

LE 18 juillet, nous avons cru que la droite avait changé ! Ce jour-là, Jean-Pierre Raffarin s'engagea formellement à pénaliser en 2004 l'insulte, la diffamation et l'appel à la haine en raison de l'orientation sexuelle. SOS-Homophobie s'était félicitée, à l'époque, que, pour la première fois, un premier ministre en exercice se prononce aussi fermement en faveur de la lutte contre l'homophobie.

Or, le 4 novembre, les députés socialistes déposent une proposition de loi qui allait dans ce sens en réformant la loi sur la presse. Utilisant la « niche parlementaire » dont ils bénéficiaient jeudi 27, ils entendaient ainsi apporter leur pierre à l'édifice de la lutte contre l'homophobie et accélérer les réformes dont le gouvernement Jospin s'était peu préoccupé. Mais l'UMP et l'UDF ont rejeté ce texte !

La déception est grande pour les gays et les lesbiennes, tout autant que leur incompréhension au vu des engagements pris en juillet dernier. Comment expliquer ce vote négatif de la droite ? De deux façons : politicienne et politique.

D'une façon politicienne : les députés de la majorité se refusent à approuver une proposition socialiste non pas parce qu'elle est contraire à l'intérêt général, mais tout simplement parce qu'elle émane de l'opposition. Si c'est ce qui a motivé le vote, nous déplorons cette façon partisane de gérer les

affaires du pays. Les raisons politiques à présent. Lors du débat préalable en commission des lois, on a pu constater les dérapages verbaux de certains députés UMP : pour Christian Vanneste (Nord), « la proposition de loi aurait pour effet de limiter de manière trop stricte la liberté d'expression » et, « s'il [est]

SOS-HOMOPHOBIE, association de lutte contre l'homophobie

normal de ne pas porter un jugement sur un état naturel comme le handicap, il n'en [est] pas de même à l'égard des mœurs et des comportements » ! Une telle affirmation est purement délirante et reviendrait à établir une hiérarchisation des discriminations.

Malheureusement, nous pensons que c'est effectivement ce que veut la droite ! La réforme de la loi sur la presse qu'elle prépare en ce moment est inquiétante. D'après nos informations, il s'agirait de créer deux catégories, avec d'une part l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie, et d'autre part l'homophobie et les autres formes de discriminations.

Cela expliquerait que la droite ait repoussé la proposition socialiste qui mettait toutes les discriminations sur le même plan, sans hiérarchie entre elles, et sans considérer les homosexuels comme des citoyens de seconde zone. En attendant, les tracts invitant à brûler gays et lesbiennes sur les bûchers peuvent continuer à circuler.

Le Monde ?????? 2003

Chapitre 8

Presse

Des journaux très partagés

Comment la presse française parle-t-elle de l'homosexualité ? Quelles sont ses positions face à l'homophobie et aux revendications de la communauté homosexuelle ? Pour répondre à ces questions, nous avons suivi quatorze titres de presse de mars 2003 à février 2004 : les grands quotidiens nationaux (*La Croix*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Monde* et *Le Parisien*), les newsmagazines (*L'Express*, *Marianne*, *Le nouvel Observateur* et *Le Point*) ainsi que des titres de la presse d'extrême gauche (*Rouge*, *Lutte ouvrière*) et d'extrême droite (*Présent* et *Minute*). Nous détaillons le positionnement de chacun de ces journaux, avant d'en tirer une conclusion générale sur l'attitude de la presse française vis-à-vis de l'homosexualité et de l'homophobie.

Les quotidiens

Aux quatre quotidiens que nous suivons depuis plusieurs années déjà (*Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde*, *Le Parisien*), nous ajoutons désormais l'analyse de *La Croix* et de *L'Humanité*, ce qui nous permet d'avoir un panorama complet de la presse quotidienne nationale.

La Croix, trop religieux

À première vue, *La Croix* n'est pas un journal homophobe. On peut même, notamment dans les pages culturelles, sentir la trace d'un discours éclairé, libéral. Pourtant, à y regarder de

plus près, on constate que le journal ne porte aux questions relatives aux homosexuels et encore plus à celle de l'homophobie qu'une attention très relative. En témoigne par exemple la couverture de l'agression dont fut victime Sébastien Nouchet à Noeux-les-Mines en janvier et qui n'a fait l'objet que d'un long article, très narratif¹. Si la journaliste fait part à cette occasion de son « horreur », l'affaire n'a pas donné lieu à une réflexion de fond sur la question de l'homophobie en France. De même, l'édition 2003 de la Marche des fiertés est évoquée dans une brève d'une neutralité totale, où il est simplement fait état de la présence dans le cortège de personnalités politiques, et en particulier d'un représentant de l'UMP (30 juin). Sans prendre nullement parti, le journal évoque aussi l'extension des droits des homosexuels au mariage ou à l'adoption au Canada², en Belgique³ et en Suède⁴.

En réalité, l'homosexualité n'est réellement abordée qu'au travers des débats houleux qui ont agité en 2003 les Eglises protestantes au sujet de l'ordination de pasteurs et d'évêques ouvertement homosexuels. Une affaire a largement occupé les colonnes du journal à partir du mois de juin : celle de la nomination du Révé-

1. *La Croix*, 5 février 2004

2. *La Croix*, 19 juin 2003

3. *La Croix*, 30 décembre 2003

4. *La Croix*, 31 janvier 2004

LA QUESTION

Comment expliquer le succès de la Gay Pride ?

La 13^e édition de la Marche des fiertés, anciennement Gay Pride, a réuni samedi à Paris des centaines de milliers de personnes. Peut-on parler de succès ?

Michel Maffesoli : C'est incontestable. Cette manifestation est même en voie d'institutionnalisation. La présence des hommes politiques dans le cortège est d'ailleurs un bon indice pour apprécier ce succès. On peut le comparer à celui de la fête de la musique. Partie de presque rien, elle est devenue une institution incontournable.

- Comment l'expliquez-vous ?

- Ce retour du festif est selon moi une des grandes marques de la post-modernité. Là où avait prévalu pendant la période moderne le grand individualisme bourgeois, tout est bon dorénavant pour « coller » à l'autre. Cette « viscosité » sociale est l'une des grandes caractéristiques de nos sociétés actuelles. L'individualisme, c'est terminé ! L'idée d'un individu maître de lui, isolé des autres et passant contrat avec l'autre, élaborée au XVIII^e siècle et qui a prévalu jusqu'aux années 1960 du XX^e siècle, n'a plus cours aujourd'hui. Nos sociétés sont marquées au contraire par le tribalisme. On y observe cette étrange pulsion qui pousse vers l'autre, que ce soit dans les domaines de la musique, du sport, voire dans celui du goût sexuel. Tout est bon pour se regrouper, y compris la sexualité, cette chose qui était de l'ordre de l'intime dans l'idéologie du

« Nos sociétés sont marquées par le tribalisme. L'individualisme, c'est terminé ! »

Michel Maffesoli

Professeur de sociologie à la Sorbonne, Michel Maffesoli dirige le Centre d'études sur l'actualité et le quotidien. Il est notamment l'auteur du *Temps des tribus*, paru aux éditions de la Table ronde en 2000, et de *La Part du diable*, paru en 2002 chez Flammarion.

foque... Le corps dans son entier - et pas seulement le cerveau - intervient. Cette expression des sens, parfois débridée, est pour moi un des grands éléments de cette post-modernité, qui ne fait d'ailleurs que réinvestir quelque chose de connu au Moyen Âge ou dans l'Antiquité moderne. Ce phénomène a été mis entre parenthèses pendant les deux ou trois siècles modernes où le sérieux, la raison, la foi en l'avenir et le travail ont prédominé.

- Qu'est-ce qui, selon vous, prédomine aujourd'hui ?

- Le corps, l'imagination et le présent. Le corps n'est plus cantonné à ses fonctions de production et de reproduction ; il est valorisé. Là encore, ce sont des phénomènes que l'on a déjà constatés durant l'Antiquité ou à la Renaissance. Nous n'avons rien inventé. Par ailleurs, nous ne sommes plus tournés vers le futur mais vers l'intensité du présent. Dans ces grands rassemblements, c'est le « corps diem » qui prévaut.

- Au fond, les mots d'ordre revendicatifs, comme la lutte contre les discriminations, ne seraient que secondaires ?

- Ce n'est pas très important. Ces « mots d'ordre » n'ont qu'un objectif : ils répondent à un besoin de rationalisation et de légitimation. Il faut bien trouver une raison pour être ensemble, justifier ce besoin de « coller » à l'autre. Or, cette rationalité est de plus en plus secondaire. C'est cette pulsion festive - que je définis comme une socialité sans finalité ni emploi - qui prend le pas.

Recueilli par Emmanuelle RÉJU

La Croix 1er Juillet 2003

rend Jeffrey John, ouvertement homosexuel, sur le siège épiscopal de Reading, en Angleterre. Les journalistes ont souligné alors les risques que cette évolution faisait peser sur la dynamique œcuménique d'une part, et sur l'unité des Eglises protestantes, menacées de schisme, d'autre part. Si l'on peut comprendre

ces préoccupations, on doit dénoncer ce qui apparaît comme une ellipse gênante : jamais les comportements de ceux qui s'opposent à la libéralisation de ces Eglises ne sont qualifiés d'homophobes, alors qu'ils sont ouvertement discriminatoires. Ne serait-ce pas là péché d'homophobie par omission ?

Plus grave encore, *La Croix* n'hésite pas à ouvrir largement ses colonnes à des propos plus ou moins clairement homophobes, notamment dans des entretiens avec diverses personnalités du monde intellectuel. Que penser par exemple des déclarations du sociologue Michel Maffesoli⁵ (cf. encart), qui voit dans la Marche des fiertés l'expression d'un « tribalisme » montant au sein de la société française, et qui considère que les revendications exprimées lors de cette manifestation, comme la lutte contre les discriminations, ne sont que secondaires ? Un éditorial de Michel Kubler, consécutif à la réitération par l'Eglise catholique de la condamnation des unions homosexuelles, fait frémir : reconnaissant au Vatican le droit de s'exprimer sur les questions morales au prétexte qu'il représente un milliard de personnes – mais il oublie de préciser qu'elles sont loin de suivre l'enseignement moral de l'Eglise dans toute sa rigueur –, il qualifie l'homosexualité de « déviance objective » et les unions entre personnes du même sexe de « nuisibles ». Mais, emporté par un bel élan de jésuitisme, il rappelle le « respect », la « compassion » et la « délicatesse » dont l'Eglise invite ses fidèles à faire preuve envers les homosexuels⁶. On mentionnera aussi les propos par

Le Figaro, hésitant

En 2003/2004, on cherche en vain dans les colonnes du *Figaro*, les invectives homophobes dont le journal abusât lors des débats sur le Pacs. Le quotidien consacre une vingtaine d'articles aux problématiques homosexuelles, dont émergent essentiellement deux questions : la pénalisation de l'homophobie et la reconnaissance du mariage homosexuel. Si le ton du quotidien demeure en général relativement neutre, la teneur des articles cependant, laisse quelque peu perplexe quant à une éventuelle homophilie du *Figaro*.

la théologienne Geneviève Médevielle, dans une série intitulée « dix grands entretiens pour éclairer le XXI^e siècle »⁷. En fait de lumières, on peut y lire cette vibrante déclaration d'intolérance : « Nous sommes dans une société qui ne sait plus les règles du bien-vivre sexuellement. Nous n'osons plus juger les comportements, sous prétexte qu'il faut être tolérant ». Que madame Médevielle se rassure : le courrier des lecteurs de *La Croix* montre que certains sont encore capables de juger les comportements d'autrui sans aucune inhibition. Citons par exemple le numéro du 16 octobre 2003, dans lequel un lecteur dénie aux homosexuels tout droit au mariage ou à l'adoption, au nom de la « morale naturelle » qui est le « reflet du plan d'Amour divin parfaitement révélé dans le Christ ».

Déception et malaise : tels sont les sentiments que génère la lecture de *La Croix*. Si la ligne éditoriale paraît neutre, on déplore l'absence d'un traitement sérieux de la question homosexuelle en France. Ne serait-ce pas en définitive pour plaire à une partie du lectorat qui, comme en témoigne le courrier des lecteurs, n'est pas prêt à accepter une évolution de la société française et de ses institutions ?

En publiant simultanément trois articles relatifs à la Marche des Fiertés 2003, Le Figaro s'en fait différemment l'écho. Si l'essayiste Guy Sorman ne retient de l'événement que le côté festif, "bruyant et spectaculaire", banalisé par la tradition et largement toléré par l'opinion, le député UMP Thierry Mariani y réproouve clairement la présence des hommes politiques, de droite notamment⁸. Ni l'un ni l'autre cependant, soucieux d'en minimiser le sens, n'en

5. *La Croix*, 5 février 2004

6. *La Croix*, 19 juin 2003

7. *La Croix*, 30 décembre 2003

8. *Le Figaro*, 28-29 juin 2003

soulignent l'aspect militant. Trois lettres de lecteurs "indignés" relaient la réaction de Thierry Mariani⁹; courriers que Jean-Luc Romero conteste vivement le lendemain: "en lisant votre journal, j'ai l'étrange impression que les électeurs de droite n'ont pas évolué sur l'homosexualité. Je suis étonné par votre partialité..."¹⁰ *Le Figaro* salue cependant l'« impressionnant succès du défilé de la Gay pride », insiste sur le sens politique de l'événement et sur les revendications qui y sont exprimées¹¹. Des revendications que le gouvernement reprend à son compte lors de l'affaire Nouchet, lorsque "Chirac reconforte l'homosexuel agressé". Un article du 12 février 2004 relate les circonstances de l'agression et rappelle les engagements présidentiels en matière de lutte contre l'homophobie. Ces engagements sont réaffirmés avec force dans l'édition du lendemain. Le bloc-notes d'Ivan Rioufol le 20 février vient ternir ce tableau idyllique d'un *Figaro* miraculeusement gagné à la cause gay : "la pénalisation des propos homophobes relève de la tyrannie du politiquement correct...L'Eglise devra-t-elle taire demain son opposition au mariage homosexuel?". À en juger par le zèle prosélyte du *Figaro*, il est à craindre que non...

Si le journal s'incline en effet devant l'inéluctable adoption d'une loi contre l'homophobie, les perspectives d'un hypothétique mariage homosexuel y réveillent semble-t-il de vieux démons. Ainsi, les 28 juillet et 1er août 2003, *Le Figaro* annonce la publication d'une note du Vatican, "condamnant" sans appel les unions homosexuelles et

demandant aux "hommes politiques catholiques d'exprimer publiquement leur désaccord et de s'opposer à une loi éventuelle". À cette occasion, le quotidien rappelle "opportunément" les positions de l'église catholique sur l'homosexualité, "phénomène social inquiétant", pratique "objectivement désordonnée", "péché gravement contraire à la chasteté". Ces déclarations, véritables appels à l'ostracisme et à la désobéissance civile, se trouvent fidèlement répercutées par le journal, sans critique ni débat contradictoire. Elles sont étayées en outre par une interview du Père Anatrella, conseiller pontifical, dont l'intolérance frise le fanatisme : "Il est absurde d'inscrire l'homosexualité dans la loi, que ce soit pour le mariage, l'adoption ou, pire, en créant un délit d'homophobie"¹². Le journal annonce par ailleurs l'autorisation des mariages homosexuels aux Etats Unis¹³ et la célébration de la première union lesbienne¹⁴. Il s'interroge enfin sur le devenir de l'Eglise anglicane menacée de schisme par l'ordination d'un évêque gay¹⁵. Cet événement ayant provoqué une levée de boucliers, que *le Figaro* se rassure : les pasteurs resteront hétérosexuels de même que les mariages, les prêtres asexués et la morale sauve.

Lorsqu'il s'agit de religion, *le Figaro* se transforme en simple organe de propagande. Il offre ainsi une vraie tribune aux dictats pontificaux et flatte un certain (é)lectorat dans le sens du culte. Nul n'ignore cependant à quels excès peut conduire un attachement aveugle aux principes d'un dogme fondé essentiellement sur le rejet de la différence. *Ite missa est!*

L'Humanité, en avant

L'Humanité se place aux côtés des gays et lesbiennes dans leur lutte en faveur de l'égalité des droits. Tout au long de la période étudiée, le journal rapporte les faits et méfaits subis par les homosexuels en France ou à l'étranger : le 9 avril 2003, en saluant la création du collectif

associatif chargé de réfléchir à la création d'une autorité universelle de lutte contre les

9. *Le Figaro*, 30 juin 2003

10. *Le Figaro*, 04 juillet 2003

11. *Le Figaro*, 30 juin 2003

12. *Le Figaro*, 1er août 2003

13. *Le Figaro*, 20 novembre 2003

14. *Le Figaro*, 13 février 2004

15. *Le Figaro*, 04 novembre et 07 août 2003

discriminations, puis le 6 juin 2003, en rappelant les positions ultraconservatrices de l'Eglise catholique polonaise à la veille du référendum sur l'entrée du pays dans l'Union Européenne ou encore en évoquant longuement, dans son édition du 17 février 2004, l'agression dont a été victime Sébastien Nouchet un mois plus tôt. C'est dans cette dernière affaire que la position du journal est la plus claire. Le choix des mots témoigne d'une approche très militante de la question de la lutte contre l'homophobie : ce fléau est qualifié d'obscurantisme, d'intolérance et de bêtise. *L'Humanité* en appelle, en urgence, à un durcissement de la loi et à une véritable campagne de prévention. Gays et lesbiennes semblent ainsi faire partie d'une minorité opprimée par la société dans son ensemble.

C'est sous cet angle que le journal traite la majeure partie des questions politiques liées à l'homosexualité. Ainsi, dans son édition du 8 novembre 2003, peut-on lire dans un article consacré au Forum Social Européen que « des millions de femmes [...] luttent au quotidien pour assurer leur survie », notamment « des lesbiennes privées de droits humains fondamentaux ». De même, dans son édition du 4 juillet 2003, le quotidien donne la parole aux signataires d'un collectif dénommé « Pour une alternative à gauche » qui affirme que « les discriminations fondées sur la sexualité sont

renforcées par le retour de l'ordre moral ».

Cette lecture, très combative des événements et centrée sur la lutte contre les discriminations, a pour conséquence de passer sous silence de nombreux autres thèmes qui touchent également les homosexuels. La question de l'homoparentalité n'est abordée qu'une seule fois dans l'année, à l'occasion de la sortie d'un livre sur le sujet le 12 juin 2003. Il en est de même pour le couple homosexuel qui est évoqué, en ce qui concerne l'actualité française, uniquement lors de l'examen par les députés, le 7 juillet 2003, du projet de loi sur l'immigration pour dénoncer la fin de non-recevoir des revendications de l'Ardhis¹⁶, qui demande « qu'un pacs donne automatiquement droit à un titre de séjour provisoire ». Nous relativiserons tout de même notre propos en rappelant que l'actualité de l'année 2003, comme celle du début de l'année 2004, a fait la part belle à la lutte contre l'homophobie.

Tout comme le Parti Communiste Français dont il est très proche, *L'Humanité* est en faveur de l'égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels. Le quotidien aborde régulièrement les revendications portées par les associations homosexuelles, même s'il est regrettable que la plupart de ces questions soient abordées sous l'angle quasi-unique de la lutte contre l'homophobie.

Libération, en retrait

Tout au long de la période étudiée, *Libération* n'a pas manqué de rappeler à plusieurs reprises que notre société était gangrenée par le fléau social de l'homophobie : la vie quotidienne¹⁷, le monde du travail avec la publication du livre blanc de l'association « L'autre cercle » regroupant des homosexuels, ou encore le monde associatif avec l'exclusion d'un membre, ouvertement homosexuel, d'une asso-

ciation chrétienne d'un quartier chic de Paris¹⁸. *Libération* relaye également dans ses pages plusieurs agressions motivées par l'orientation sexuelle de la victime pour rappeler que le rejet ou les insultes homophobes peuvent aussi blesser, voire tuer : le meurtre d'un travesti à

¹⁶. Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour.

¹⁷. *Libération*, 30 juin 2003

¹⁸. *Libération*, 29 septembre 2003

En fauteuil et du haut du char Des handicapés ont participé au défilé.

De la Gay Pride 2001, Yves Burger se souvient surtout des «sourires narquois». Et de ses larmes quand il avait dû quitter le cortège, humilié. «J'avais l'impression d'être la caricature d'un mauvais film. D'un côté, des grands garçons musclés en train de danser. Et moi de l'autre, avec ma prothèse, en train de boiter.» Samedi, Yves Burger a paradé avec d'autres gays handicapés du haut de son char, placé dans le groupe de tête. C'est une première en Europe. Il représente les couleurs de l'Association gay lesbienne handicap (AGLH), qu'il a créée il y a un mois. Son slogan reprend celui de son partenaire Groupe initiative APF (Association des paralysés de France): «On est tous faits pour aimer la vie.»

Haine. Après sa Gay Pride ratée, Yves Burger a créé en septembre 2001 Handigay.com, le premier site Internet destiné

aux personnes homosexuelles et handicapées. «Il s'agissait avant tout de refouler ma haine», analyse cet informaticien de 34 ans. Sa haine contre le «maitre charcutier» qui, en le ratant à six reprises, a aggravé sa luxation congénitale des hanches. Et sa haine contre un «certain milieu homo qui [lui] donne l'impression d'être un extraterrestre». Un «milieu» où l'apparence physique conditionne la vie sexuelle et affective. «Il y a un préjugé qui voudrait que les handicapés soient des êtres asexués». Les handicapés homosexuels connaissent de longues périodes de célibat qui tournent parfois à l'isolement total. «Dès que le mec voit les cicatrices sur ma jambe, il part en courant», dit Yves Burger. «Quand je vais boire un verre, on ne voit que mon fauteuil roulant», ajoute Victorien Charpy, de l'AGLH du Languedoc-Roussillon. Selon Sabb,

22 ans, la handiphobie touche moins les lesbiennes que les gays. Paraplégique à la suite d'un accident de scooter, elle accepte encore mal les regards compatissants ou les difficultés du quotidien: «Dans le Marais, aucun bar n'est accessible.» Mais son accident n'a rien changé côté affectif. «C'est plus facile pour les lesbiennes parce qu'on a moins le culte du corps parfait que les garçons.»

Courage. Samedi, une cinquantaine de handicapés ont participé à la Marche des fiertés lesbiennes. «Pour s'exposer, il faut un courage énorme», dit Yves Burger. Mais Charpy, qui était présent à la marche de Montpellier, se veut optimiste: «Au début, j'étais seul avec quelques amis qui m'aidaient à porter la banderole. Au fur et à mesure, une trentaine de personnes se sont collées à moi pour m'encourager.» ●

G. R. e.

Libération ??????? 2003

Nancy le 30 août 2003, les suites judiciaires de l'affaire Delanoë, une condamnation à de la prison ferme pour une agression sur un jeune homosexuel à Reims le 3 octobre 2003 et surtout l'agression dont a été victime Sébastien Nouchet sur laquelle nous reviendrons plus loin. D'autre part, le journal s'est fait l'écho de diverses prises de position d'intellectuels ou d'hommes politiques dans la lutte contre l'homophobie. Dans son édition du 28 juin 2003 par exemple, *Libération* donne la parole à Louis-Georges Tin, professeur à la faculté de Nanterre et spécia-

liste des questions LGBT, qui souhaite que «la loi sanctionne le rejet des homos». Il ne rate pas non plus une occasion de fustiger telle ou telle déclaration homophobe, comme la charge de Françoise de Panafieu contre le supposé prosélytisme de Bertrand Delanoë le 13 juin 2003 ou l'attaque de Philippe de Villiers à l'encontre de l'UMP sur la présence d'une représentation du parti lors de la Marche des Fiertés à Paris le 26 juin 2003.

Pourtant, il semble que la place accordée dans le journal à un événement au détriment d'un

autre ne soit pas toujours justifiée. Ainsi, on peut s'interroger sur le fait de consacrer, de juin à novembre 2003, de très nombreux articles à l'ordination de prêtres homosexuels au sein de l'Eglise anglicane alors qu'à la même époque, *Libération* ne prête qu'une faible attention au débat sur la pénalisation des propos discriminatoires qui a lieu à l'Assemblée nationale. Un unique article sera publié le 27 novembre 2003 et dans le seul but de mettre en lumière les contradictions de la majorité présidentielle sur le sujet.

De même dans l'affaire Sébastien Nouchet, il est incompréhensible que le quotidien ait attendu le 14 février 2004, soit un mois après les faits, pour informer son lectorat de l'agression commise à Noeux-les-Mines alors que le 19 janvier le quotidien *La Voix du Nord*

s'en faisait déjà l'écho et que le 27 janvier *L'Express* était le premier média national à s'y intéresser.

Malgré un début d'année 2004 riche en événements (l'agression de Sébastien Nouchet, le rapport Stasi sur la Haute Autorité de lutte contre les discriminations, les déclarations publiques de plusieurs ministres du gouvernement Raffarin en faveur d'une loi sur l'homophobie...), il semble que *Libération* ait pris le train en marche. Espérons qu'à l'avenir le quotidien fasse preuve d'un peu plus de réactivité et de pertinence dans le traitement de l'information liée aux questions LGBT pour rester digne de son statut de quotidien militant que nous soulignons dans notre Rapport 2003.

Le Monde, en tête

En 2003-2004, *Le Monde* a manifestement pris un tournant dans son attitude vis-à-vis de l'homophobie : d'une couverture régulière de ce sujet, le quotidien est passé à une prise de position très nette, condamnant l'homophobie. L'hostilité répétée du Vatican aux unions homosexuelles, les propos d'un fondamentaliste musulman, l'agression de Sébastien Nouchet ont été autant d'occasions pour le quotidien de dénoncer, dans trois éditoriaux, « ce fléau ». Une condamnation que l'on percevait en filigrane dans le passé, mais qui n'avait pas encore été exprimée explicitement.

La prise de position réitérée du Vatican contre toute reconnaissance du couple homosexuel, assortie d'un appel à la résistance du personnel politique catholique, a conduit *Le Monde* à consacrer le 10 août sa deuxième page au « désarroi de l'Amérique et des Eglises face à l'homosexualité », couplée à un éditorial intitulé « Le tabou des Eglises ». Y apparaît la première dénonciation explicite de l'homophobie : « l'ostacisme catholique ressemble fort à l'ho-

mophobie et ne manque pas de choquer ». Pour autant, le quotidien n'est pas un soutien inconditionnel des revendications sur le mariage ou l'adoption : « Le respect de l'individu ou du couple homosexuel ne dispense pas la société d'une réflexion sur la notion même d'union et de mariage, sur la relation homme et femme comme fondement (unique ?) de la famille. Pour ne pas parler de l'intérêt des enfants dont les ménages homosexuels réclament l'adoption ».

Dans l'actualité française, suite au rejet par la droite de la proposition de loi de M. Bloche visant à pénaliser les propos homophobes, le quotidien rappelle dans deux articles que « l'UMP refuse une réforme promise par M. Chirac » et publie notre tribune, intitulée « La droite homophobe ? » (cf. p. ??). Réagissant aux propos tenus par Rachid Benaïssa, du Parti des Musulmans de France, lors d'une manifestation contre le voile, l'éditorial du 20 janvier 2004 prend de nouveau nettement position, demandant « comment ne pas être révolté ... par l'homophobie revendiquée, cette haine des homosexuels qui dit l'intolérance et le refus de l'Autre ? ».

Enfin, la publication du rapport de M. Stasi sur l'autorité de lutte contre les discriminations coïncidant avec les réactions de MM. Chirac et Perben à l'agression de Sébastien Nouchet, l'éditorial du 17 février proclame un ferme « Non à l'homophobie » (cf. article ci-contre). Deux articles avaient été précédemment consacrés à l'agression de M. Nouchet, « brûlé vif parce qu'homosexuel » (cf. p. ??).

A l'occasion de la Marche des fiertés 2003, le journal a sondé l'opinion sur l'homosexualité et les principales revendications des homosexuel-les, titrant « La banalisation de l'homosexualité est en marche ». La rédaction y a contribué en abordant ce thème régulièrement dans l'année, sous des angles variés, photos à l'appui, et sans les quelques approximations de vocabulaire relevées dans notre précédent Rapport : portrait d'Oscar Wilde, articles sur les émissions de télévision, actualité littéraire, compte-rendu d'une étude sur la visibilité comparée des lesbiennes et des gays dans le sport de haut niveau, nombreux articles sur l'évêque Gene Robinson et les mariages homosexuels aux Etats-Unis ...

Si la transsexualité est abordée avec tact à travers les portraits de Marie-France, de la danseuse Jin Xing, et de « Madonna, la transsexuelle d'Alger », nous regrettons que le quotidien ne se soit intéressé à l'élection de Miss Transsexuelle 2003 que parce

Le Monde
ÉDITORIAL

Non à l'homophobie

APRÈS s'être penché sur la question du voile, Bernard Stasi, médiateur de la République, remettait, lundi 16 février, son rapport sur une autre fracture de notre société, celle de « toutes » les discriminations. Ce rapport sans complaisance sur l'inefficacité d'un appareil judiciaire pourtant chargé de lutter contre les dérives racistes, religieuses, sexuelles ou autres, propose de créer une haute autorité missionnée pour mettre en place un nouvel environnement juridique destiné à protéger les victimes et à leur permettre de mieux se défendre.

Il s'agit de l'un des grands chantiers de Jacques Chirac, et, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a urgence. Urgence à agir, urgence à se donner les moyens judiciaires, mais aussi matériels, pour lutter contre ce fléau, et éduquer une opinion qui n'y est pas toujours aussi sensible qu'elle le devrait. Il faut espérer que, par-delà les effets d'annonce, une stratégie d'action sera engagée qui ne se limitera pas à une ou deux mesures phares mais dégagera une vision globale, et concrètement efficace.

Le drame qui a frappé Sébastien Nouchet, brûlé vif le mois dernier en raison de son homosexualité et qui lutte contre la mort, rappelle, s'il en était besoin, que l'homophobie est une menace bien réelle. Face à ce « crime odieux » stigmatisé par le président de la République, le garde des sceaux, Dominique Perben, a promis d'urgence « un dispositif législatif nouveau » permettant « d'être absolument intransigeant en matière d'homophobie ». Le ministre de la culture, Jean-Jacques Ailla-

gnon, a jugé « important que l'homophobie soit désormais désignée comme un comportement délictueux », et demandé que la France se dote « de moyens de réprimer de façon nette les agressions verbales plus ou moins directes ».

Une loi devrait être promulguée cette année, comme l'avait d'ailleurs promis le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, recevant en juillet des représentants de la communauté homosexuelle. Ce texte ne laisserait pas sans protection celui, ou celle, qui serait insulté(e) en raison de ses orientations sexuelles.

Trop de loi tue peut-être la loi, comme le dit l'adage. Mais dans notre société – même si l'on peut regretter cette dérive legaliste –, sans doute faut-il un texte pour arrêter le sexisme ordinaire, celui qui fait mal et peut tuer. Un texte permettant de brider les dérives verbales ou écrites et qui responsabiliserait les faiseurs d'opinion. Une mesure qui éviterait, peut-être, que l'on ait pu lire dans un grand quotidien de province – *Le Républicain Lorrain* –, sous la plume d'un journaliste comparant la lutte contre l'homophobie à un « lynchage médiatique » et à un retour à « l'inquisition », des phrases telles que : « L'homophobie est, certes, une vilaine manière, mais elle ne relève que de l'intolérance ordinaire. Les "bouffeurs de care" d'antan n'ont jamais été traduits en justice. Pas plus que les auteurs d'histoires belges ! Chacun a son opinion sur la question. » Mais il est des « opinions » qui stigmatisent, blessent et tuent – et relèvent alors du comportement délictueux.

Le Monde ??????? 2003

qu'elle a dégénéré en bagarre entre « les Tahitiennes et les Equatoriennes », à « coups de poing et de talons-aiguille »... Nous regrettons par ailleurs que l'article du 7 février 2004 sur une publication de l'Inserm étudiant le profil des adolescents suicidants ignore la propension supérieure des jeunes homosexuels

Le Parisien, indifférent

Une vingtaine d'articles du *Parisien* ont été consacrés à l'homosexualité ou à l'homophobie de mars 2003 à février 2004. Le sujet qui été le plus couvert a été l'émission de variétés « Follement gay » proposée par M6 le 30 janvier 2004 : la une et deux pleines pages ! Intitulé « La télé gay arrive », ce dossier comprend notamment une interview de Thomas Doustaly, directeur de la rédaction de *Têtu*, plutôt favorable à l'émission, un encadré rappelant la visibilité nouvelle des homosexuels à la télévision, un « micro-trottoir » : « êtes-vous choqué par le principe d'une émission sur les gays ? » dans lequel quatre des cinq personnes interrogées se déclarent peu ou pas du tout choquées, et enfin un court article sur l'intéressante cible publicitaire représentée, comme chacun sait, par les homosexuels. Le journal rappelle toutefois que l'émission retient le « côté le plus superficiel de la culture gay » et que « certains représentants de la communauté déplorent l'image réductrice que la télé leur renvoie ». Bref essai de distance critique !

Le journal a proposé deux autres dossiers au sujet de l'homosexualité : l'un consacré, comme chaque année à la « Gay Pride », relégué en pages intérieures, à la rubrique « vivre-mieux » et aux pages Paris, présente le témoignage de deux étudiants participant à leur première Marche, ainsi que l'association d'homosexuels de la Ville de Paris, 3HVP, et plus largement le collectif Homoboulot ; l'autre, dans le cadre plus large d'une série intitulée « l'amour la première fois » est le témoignage d'une toute jeune

à passer à l'acte, alors que ce sujet avait été bien exploré en 2003.

Nous saluons donc l'engagement net du *Monde* dans sa condamnation de l'homophobie, et souhaitons qu'il nourrisse la réflexion sur le couple et l'homoparentalité avec la même richesse que les années passées.

femme (c'est à relever, la majorité des articles concernent essentiellement des hommes), plutôt heureuse et bien dans sa peau, relatant son premier amour, ses relations avec sa famille, ses projets. Le journal semble prendre là, en présentant des gens ordinaires, à l'aise dans leur vie et au clair avec leurs proches, le parti de la banalisation de l'homosexualité.

Un grand nombre d'articles relatent également des agressions homophobes et notamment celle de Sébastien Nouchet, à Nœux-les-Mines : le journal y consacre un long article interrogeant la mère de la victime, son compagnon, ainsi que son avocat. Intitulé « L'insoutenable agression », l'article fait la part belle à l'émotion, souligne bien que la seule cause de l'agression est l'homosexualité de la victime mais évite toute analyse circonstanciée et toute prise de position ferme et déterminée contre l'homophobie. *Le Parisien* relaie cependant, le 21 février 2004, l'appel de plusieurs associations à une manifestation de solidarité envers le jeune homme.

Le Parisien, comme nous le soulignons dans le précédent Rapport, ne se fait pas vraiment fait l'écho des débats et revendications homosexuels. Il fait toujours le choix du factuel et de l'anecdote, et ne propose à ses lecteurs ni véritable analyse, ni mise en perspective, ni prise de position nette et argumentée. Cependant, par le choix de ses témoins et de ses interviews, il s'inscrit dans une banalisation et dans une dédramatisation de l'homosexualité, ce qui pour un journal populaire et grand-public, au lectorat pas forcément acquis, n'est peut-être pas si mal.

Les hebdomadaires

Nous avons suivi sur la période mars 2003-février 2004 les quatre principaux news-magazines français : *L'Express*, *Marianne*, *Le nouvel Observateur* et *Le Point*.

L'Express, changeant

C'est *L'Express* qui a véritablement révélé le drame de Sébastien Nouchet, ce jeune nordiste brûlé vif par homophobie. Le "Martyre de Sébastien"²⁰ est illustré d'une photo de la victime sous perfusions à l'hôpital, veillé par son ami. Une simple demi-page, mais qui marque le point de départ d'une médiatisation grandissante de cette affaire qui permettra de relancer le débat sur la pénalisation de l'homophobie.

Hélas, un mois plus tard, *L'Express* revient sur le sujet à travers un éditorial moins encourageant²¹. Jacqueline Remy regrette une tendance à légiférer à tout va et s'interroge sur les bienfaits d'une loi condamnant les propos homophobes. Rien de choquant, vive le débat... si la journaliste ne justifiait pas ses propos par un amalgame stupide et démagogique : "Et pourquoi pas les vieux, les chasseurs, les fumeurs ?". Parce que chasser ou fumer est un choix, et que cela ne relève pas de l'identité intrinsèque d'un individu. Parce qu'on ne se fait pas immoler en 2004 pour son âge ou son tabagisme. Dommage qu'un magazine citoyen choisisse de laisser publier pareille sottise.

Autre article notable, "Les homos en panne de cause" : après la lutte contre le sida puis l'obtention du Pacs, les homos

manqueraient d'éléments fédérateurs à l'aune d'une nouvelle Gay Pride dédiée cette fois à la lutte contre l'homophobie, jugée comme un "consensus mou". Animé d'une bonne intention en soulignant une meilleure intégration des homosexuels, l'article va sans doute trop loin en faisant croire qu'aujourd'hui tout va (presque) bien : "les internautes (homosexuels) n'ont pas l'air de mal vivre leur homosexualité". Il eut été utile de rappeler les 220 témoignages par SOS homophobie sur son site internet en 2003 !

Les autres articles dédiés aux homosexuels se limitent à des demi-pages plutôt positives. À noter le prix de la personnalité de la semaine "En baisse" décerné à Brigitte Bardot pour son "pamphlet" aux "relents racistes et homophobes" : court et efficace, pas besoin d'en rajouter.

En fait, ces douze derniers mois, *L'Express* a surtout évoqué le thème de l'homosexualité de manière secondaire, souvent dans des arti-

La nouvelle inquisition
Tous homophobes !

On semble bien embarrassé pour déterminer les critères d'un propos antihomosexuel. Mais peut-on mettre ces lamentables dérives sur le même plan que l'antisémitisme ou le racisme ?

Par Daniel Bernard

Françoise de Panafieu est-elle « homophobe » ? La députée-maire du XVII^e arrondissement de Paris mérite-t-elle une condamnation pérale pour avoir déclaré que, « lorsqu'on est maire de Paris, on n'a pas seulement sa place au côté de la Gay Pride » ? A ce jour, la législation ne le permet pas.

Mais la plupart des associations regroupant des homosexuels militent pour un durcissement de la loi de 1981 sur la presse. Et, dans une émouvante unanimité, gauche et droite, Jospin et Chirac pendant la présidentielle se sont engagés à pénaliser les propos dits « homophobes ». Jean-Pierre Raffarin, recevant des associations gays, lesbiennes et transsexuelles en juillet dernier, a même promis un projet de loi pour 2004. Soucieux de brûler la politesse à la droite, Patrick Bloche a d'ailleurs présenté jeudi dernier, le 27 novembre, une

29 juin 2002. Devant l'hôtel de ville de Paris, défilé en tête de la Gay Pride

cles de société : sur le "Canada, un pays qui fait rêver", entre autres parce que les couples homosexuels peuvent désormais se marier dans certains de ses Etats, ou quand le pédopsychiatre Marcel Rufo évoque la sexualité sous tous ses aspects, y compris l'homosexualité. Et comme le sociologue dérape un peu sur le sujet, L'Express publie la semaine suivante un courrier de lecteur indigné, accompagné d'un mot de la rédaction abondant dans le même sens. Homosexualité retrouvée également dans un

inventaire des derniers livres sur la sexualité, la parité ou le communautarisme...

L'Express suit ainsi une tendance affirmée récemment dans bon nombre de médias français : évoquer indirectement les homosexuels en les incluant de façon neutre dans le paysage social, comme une composante normale de la population française. Point d'orgue de cette banalisation positive, un portrait de Delanoë qui "omet" d'évoquer l'homosexualité de son sujet. À quoi bon ?

Marianne, homophobe

En 2003/2004, *Marianne* réenfourche un cheval de bataille opportunément revigoré par les récents débats sur la laïcité. Ainsi, son enquête sur les "autres francs maçons"²² dénonce à nouveau les réseaux d'influence occultes qui gangrènent la société. Or, nul n'ignore depuis Alain Minc²³, dont *Marianne* nous ressert sans vergogne les analyses "éclairées", qu'il existe dés-

ormais un "redoutable pouvoir gay", constitué en lobby ultra organisé. Celui-là même qui fit adopter le Pacs et élire Delanoë, ne vise rien moins désormais, que l'instauration de l'homoparentalité. Voilà bien dénoncée la vraie menace du communautarisme gay : revendiquer le droit d'exister et bousculer ainsi un ordre

22. *Marianne*, 17 au 23 novembre 2003
23. A. Minc, *Épître à nos nouveaux maîtres*, Paris, Grasset 2003



Marianne ??????? 2003

incontesté fondé sur la seule hétérosexualité. Deux évènements corroborent ces assertions. L'ouverture à New York du premier lycée pour homosexuels, d'une part, auquel *Marianne* consacre un article aux accents strictement orthodoxes²⁴ : "Les communautaristes en avaient rêvé : New York l'a fait", "L'invasion des librairies"²⁵ par les littératures lesbiennes et gays, d'autre part, dont le lecteur est averti lors de la parution du *Dictionnaire de l'homophobie*²⁶. Symptomatiques du péril rose qui guetterait nos sociétés, ces phénomènes apparaîtraient d'autant plus subversifs qu'ils véhiculeraient, sous couvert de "politiquement correct", une nouvelle forme de censure absolument "dévastatrice".

Après avoir étriillé les néo-francs maçons, *Marianne* s'attaque donc à "la nouvelle inquisition"²⁷ accusée de censurer nos débats et de multiplier les anathèmes (cf. article). L'accusation d'homophobie proférée contre Françoise De Panafieu, pour ces propos à l'encontre de Bertrand Delanoë, est paraît-il emblématique de ce climat d'omerta. Selon le journaliste, cette réaction semble d'autant plus injustifiée que même les intéressés ne peuvent précisément déterminer la nature d'un "propos anti-homosexuel". Lors donc, vouloir pénaliser "quelques dérives" isolées, n'est-ce pas faire beaucoup de bruit pour presque rien? En réduisant l'homophobie à quelques propos hasardeux, en s'appliquant, dans son exposé, à ne la nommer jamais, l'auteur témoigne d'une inquiétante volonté de nier l'existence d'un fait avéré. Cet acharnement à travestir la vérité relève, on

le sait, d'une logique démagogique tristement éprouvée.

Marianne persiste et signe cependant en chroniquant²⁸ complaisamment l'affligeant pamphlet d'Alain Soral²⁹, dont les "couplets homophobes", ne sont apparemment qu'autant de "notations justes, percutantes, lucides, intelligentes" et pourquoi pas inoffensives? Sébastien Nouchet a peut-être un avis là-dessus? Car de l'affaire Nouchet il est question, bien sûr, ici³⁰ comme partout. Si ailleurs cependant, on dénonce clairement l'agression homophobe, on l'envisage là sous l'angle unique et réducteur du fait divers fatal, fagoté en vitesse dans un dossier bâclé entre un viol pédophile et un crime passionnel. Évidemment, de l'absence de dispositif juridique pénalisant l'homophobie *Marianne* ne dit rien, mais soutient au contraire "qu'il existe déjà, dans la législation tous les moyens de la réprimer implacablement"... À quand la loi contre la désinformation?

La République peut dormir sur ces deux oreilles : une et indivisible, elle le restera. *Marianne* y veille envers et contre toutes les minorités qui peuplent notre douce France et plus particulièrement la minorité homosexuelle. L'hebdomadaire s'est en effet auto intronisé chantre national de l'anti-communautarisme gay. Cet engagement, affiché auparavant comme l'expression d'un jacobinisme un rien exacerbé, s'affirme en 2004 comme l'inquiétante manifestation d'une homophobie à peine déguisée.

Le nouvel Observateur, homophile

Le nouvel Observateur a consacré la une et le dossier principal de son édition du 29 mai 2003 aux gays. Avec un titre malheureusement prophétique, Marie Lemonnier s'est intéressée à « ceux qui veulent brûler les homos » (cf. page ci-contre). Pour elle comme pour nous, il y a nécessité d'une loi de lutte contre l'homophobie.

Bien que l'homosexualité soit de plus en plus visible aujourd'hui, l'homophobie demeure.

24. *Marianne*, 2 au 8 février 2004

25. *Marianne*, 2 au 8 juin 2003

26. Sous la direction de Louis-Georges Tin, *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003

27. *Marianne*, 1er au 7 décembre 2003

28. *Marianne*, 26 mai au 1er juin 2003

29. A. Soral, *Socrate à Saint Tropez : texticules*, Blanche, 2003

DOSSIER • LA RÉVOLUTION GAY

Insultes, harcèlements, agressions...

Ceux qui veulent brûler les homos

L'évolution des mœurs les rend de plus en plus violents. Pour les combattre, certains voudraient que l'homophobie tombe sous le coup de la loi

« **L**es pédés au bâton ! », « Arrêtez de nous faire chier avec votre sida ! », « Les homosexuels d'aujourd'hui sont les pédophiles de demain ». Ces slogans vous choquent ? Ils vous semblent appartenir à une autre époque ? Ils ne datent pourtant que du 31 janvier 1999, profités à l'occasion d'une manifestation contre le pacte par plusieurs dizaines de milliers de personnes ! Aujourd'hui encore, une Brigitte Bardot peut qualifier les gays de « lépreux de bar d'âge » ou de « maladie de leur poil » et insulter ainsi toute une catégorie de la population sans qu'aucun loi ne lui en interdise.

Ajoutons aux insultes quelques faits récents. Le 5 juillet 2002, le journal « Libération » révèle l'existence d'un fichage systématique des homosexuels par la police municipale d'Albertville. En août, Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, enlève la seule association lesbienne du Conseil supérieur de l'Information sexuelle (CSIS) et lui préfère l'Amicale de France ! En septembre, un jeune homme est

assassiné sur un lieu de rencontres gay à Reims, achevé à coups de chassepot dans le visage par trois jeunes qui avouent se divertir à « casser du pédé ». Le 6 octobre, un homme qui revendique son dégoût pour « l'homosexualité contre nature » blesse d'un coup de couteau Bertrand Delanoë, le maire de Paris.

Certes, les mentalités ont évolué, l'homosexualité est aujourd'hui visible, affirmée et acceptée. Certes, le pacte a permis la reconnaissance des couples homosexuels. Mais il a aussi révélé une violence homophobe insidieuse. On se souvient de Christine Houtin, Bible en main, faisant son discours marathon de cinq heures devant l'Hémicycle pour conduire au « retour au temps des Aurores » !

Pour le mouvement gay et lesbien, la problématique n'est plus de faire accepter l'homosexualité mais de combattre l'homophobie.



Soirée BBB au Divan du Monde

Beur et gay

Look « racaille », T-shirt trois bandes Adidas ou débardeur jean, les jeunes gays beurs et blacks de banlieue s'offrent le temps d'un dimanche soir une échappée belle en RER, et chahutent leur virilité exotique dans la salle parterrière du Divan du Monde (1) au rythme des musiques mémos, techno-orientale ou R&B. A mille lieues du Marais et de ses homos beus-blancs et fringés, les « Soirées Black-Blanc-Beur » sont devenues une véritable institution pour une sorte « gaytrôle », celle qui se cache de l'autre côté du périph. Là où l'homophobie est profondément ancrée, le mot « pédé » la pire des insultes, et le double jeu une question de survie. Accablé au bar couvert de dattes, Mourad, 26 ans, observe les clubs. En chasse ?

Venu pour la première fois au rendez-vous, cet « affranchi » de la banlieue est en fait « en pleine hallucination » : « Je remarque un, on parle de dîner et de dragage, les mêmes mecs que j'ai cités pendant vingt ans dans la cité où je réside à Mantes et qui jouaient les gros durcés ? »

C'est que, hls par le secret, les faire machos des quartiers, trois homos en marge de la marge, n'ont tiré aucun bénéfice de trente ans de lutte gay. « Ces jeunes sont victimes d'une triple discrimination : beurs en France, homos dans une famille maghrébine (ils multi-

plient) ». Rendonnant « sa double racine scientifique et politique », le « Dictionnaire de l'homophobie » de Louis-Georges Tin (1) s'inscrit dans cette lutte. En proposant un état des lieux des discours, des pratiques et des actes homophobes, il cherche à analyser, afin d'aider à les affronter, les logiques sociales à l'envers. Il rappelle aussi que jusqu'en 1973 l'homosexualité était classée « maladie mentale » par l'OMS et qu'il faut attendre 1981 pour sa dépatrimonialisation définitive.

De la blague native aux crimes les plus abjects, en passant par l'insulte, la violence physique ou psychologique, l'homophobie, dont le terme n'apparut qu'en 1994 dans le Larousse, couvre le champ entier des actes et des paroles visant à discriminer, rabaisser ou exclure les homosexuel(le)s. Sur les 600 témoignages recueillis par l'association SOS-Homophobie (2) en 2002, 10% relataient des agressions, pouvant aller jusqu'au viol ou à la tentative de meurtre.

Quelques jours après l'agression de Herrrand Heliwoł, Jacques Chirac s'est plusieurs fois déclaré favorable à la lutte contre l'homophobie, par la prévention et la création d'une autorité indépendante contre toutes les discriminations, y compris homophobes. Et cet hiver, la question d'une pénalisation de l'homophobie a fait irruption dans le débat parlementaire. Une première victoire pour le mouvement gay : la loi sur la sécurité intérieure, adoptée en février, prévoit l'aggravation des peines quand un crime ou un délit est commis en fonction de l'orientation sexuelle de la victime. « Mais cela n'est pas suffisant », déclare Roman Rosco, le président de SOS-Homophobie. Nous remercions au gouvernement notre demande d'agir au plus vite pour que soit votée une loi pénalisant l'incitation à la haine homophobe, au même titre que l'est l'incitation à la haine raciale, antisémitisme ou antisémite. **MARIE LEMONNIER**

(1) « Dictionnaire de l'homophobie », sous la direction de Louis-Georges Tin, MUP.

(2) Rapport disponible en ligne : www.sos-homophobie.org, ligne d'écoute anonyme : 0-800-186-110 (L24) ou 01-48-86-42-41.

tion JJ), et beurs et homos dans une communauté de pédés blancs qui respoussent de l'exclusion ? », explique Fouad Zerrouk, le président de l'association Kellma (« la parole », en arabe), qui organise ces soirées chamarrées et favorise la visibilité des beurs gays. Ils avaient besoin d'un lieu où se retrouver et partager le lourd fardeau de leur homosexualité. Ça fait les four cents de leur isolement. Il n'y a qu'à voir les couples qui peu à peu se forment, les couleurs de peau qui se mélangent, les corps qui se dévêtent.

Et tout à coup, sur la piste, les garçons, délestés du poids du secret, poussent de puissants soupirs de joie ! Une manière de concilier l'inconciliable, leur sexualité et cette culture qui les condamne au silence... ■ **M. L.**

(1) Repéré de Soirées BBB sur le dimanche soir à partir du 8 juin au Folies-Figaro ; Paris-18 ; www.kellma.org

PRESSE

Le nouvel Observateur ???????

Les insultes, le harcèlement et les agressions sont de plus en plus violents. Les peines, en cas de crimes, sont aggravées si l'orientation sexuelle est le motif mais cela ne suffit pas. Il faut une pénalisation de la haine homophobe. Dans l'édition du 19 février 2004, la journaliste traite de nouveau de l'homophobie : elle y fait le point sur l'odieuse agression de Sébastien Nouchet. De l'insulte à la barbarie, il n'y a qu'un pas. L'urgence d'une loi pour faire cesser l'inacceptable est encore rappelée.

Dans l'édition du 29 mai, *le nouvel Observateur* a également mis en avant les difficultés d'être beur et gay (cf. ci-contre). Pour ces homosexuels, qui se cachent de l'autre côté du périph où tout est question de survie car en banlieue, l'homophobie est souvent profondément ancrée, il faut concilier l'inconciliable : une sexualité, une culture peu ouverte à l'homosexualité et le rejet d'une partie des gays parisiens qui les excluent. La lutte contre l'homophobie tient donc une part très importante dans les pages de *le nouvel Observateur*, mais pas exclusivement.

En effet, certaines chroniques abordent des sujets liés à l'homosexualité comme celle de Defeil de Ton critiquant l'enfermement communautaire de la société américaine, qui classe systématiquement la population en trois catégories (blancs, noirs et hispaniques). L'annonce de l'ouverture d'un lycée à New-York exclusivement réservé aux jeunes bis et homosexuels est un pas de plus dans ce cloisonnement qu'il qualifie de ridicule.

Le Point, trop silencieux

Comme nous l'avions déjà constaté dans notre précédent Rapport, *Le Point* ne consacre aucun dossier, ni même un long article à la communauté homosexuelle ou à ses revendications en France.

La question est donc traitée de deux manières. D'une part; de façon totalement éparpillée et

Le 18 décembre, le sociologue Eric Fassin revient sur la sortie en France, dix ans après sa publication aux Etats-Unis, d'un essai de George Chauncey sur l'homosexualité masculine à New-York de 1890 à 1940. Pour lui, cette mise à jour est une œuvre de recherche et de mémoire. La sexualité éclaire d'un jour nouveau l'histoire sociale, l'homosexualité devient le révélateur d'un ordre politique.

Dans la rubrique télévision, le *nouvel Obs* est revenu sur le lancement de Pink TV et s'est demandé si la télévision devenait homophile. On y apprend que pour la première fois l'amour lesbien accède aux créneaux de grande écoute sur TF1. Dans les fictions et débats, il n'est plus rare de voir des homos occupant le premier rôle. Il est noté que le *coming out* télévisuel fait décoller l'audimat de la télé-réalité. Dans la publicité, l'image homosexuelle n'est plus un sujet tabou. N'ignorons pas que tout ceci est naturellement très commercial. De même, nous apprenons la création, par la ville du Mans, d'une charte sur l'accueil des gays et lesbiennes. Pour le maire de la ville, sans oublier le côté marketing, c'est un moyen de lutter contre l'homophobie et d'encourager les homosexuels à vivre normalement sans s'enfermer dans des lieux réservés. Sans surprise, *Le nouvel Observateur* reste donc, comme les années précédentes, un hebdomadaire homophile. Notre seul regret est la prédominance des gays dans les questions liées à l'homosexualité. N'oublions pas les problèmes des lesbiennes.

toujours anecdotique, dans des articles brefs, soit: un peu de politique (la commission Stasi, les chiffres du Pacs, les mariages gays au Canada, l'affaire Gene Robinson), un peu de culture (l'ouvrage d'Anne et Marine Rambach, *La culture gaie et lesbienne*, Fabrice Neaud, l'auteur de BD, l'arrivée de Pink TV, la télé « qui ne sera pas seulement gay...tto » (sic), un peu de « vie en

régions » (à Nantes, une association féministe qui entend lutter contre l'homophobie, à Toulouse quelques librairies gays, à Metz une association à l'origine de la Marche des Fiertés dans la ville) et, pour finir, un peu de mode: on évoque Thomas du Loft, Sharon Stone, décrite et photographiée embrassant à pleine bouche une autre femme, ou à l'entrée du printemps le rose comme la couleur à porter (« le rose remplaçant le bleu pour égayer, sans jeu de mots », sic).

Deuxième manière pour *Le Point* de parler d'homosexualité: en insistant systématiquement sur un « communautarisme homosexuel » (on se souvient, immédiatement avant la période qui nous concerne, soit en janvier 2003, de l'article de François Dufay consacré au livre d'Alain Minc, *Épître à nos nouveaux maîtres*)³¹. Idem avec ce long article consacré à la politique culturelle voulue par la Mairie de Paris, qui en analyse avec insistance le côté « paillettes » comme étant induit par la personnalité voire les mœurs du Maire et de son adjoint à la culture, Christophe Girard, ce « vert très rose » (sic). L'article est d'ailleurs complété d'un encadré sur le favoritisme municipal qui irait avant tout aux associations gays (« implicitement en cause, un certain tropisme, sinon favoritisme, en faveur de la communauté homosexuelle!), avant de se terminer ainsi : « et tant pis si, étourdis par tant de festivités - Nuit blanche, Paris Plage, Fête de la musique, Gay Pride et autres Techno Parade -, les bords de la Seine vivent à la piste

de danse plus qu'au foyer rayonnant des arts et des lettres ».

En dehors donc de ces deux manières, l'anecdote ou la caricaturale, d'aborder l'homosexualité, ce qui est proprement fascinant à découvrir dans *Le Point*, c'est finalement le traitement « en creux » que le journal réserve à l'homosexualité. Qu'on en juge sur deux sujets révélateurs. De la mi-juin à la mi-juillet, aucun article dans *Le Point* n'a, à aucun moment, consacré ne serait-ce que quelques lignes à la Gay Pride : ni pour l'évoquer, ni pour l'approuver, ni pour la critiquer. Pire encore, dans ses numéros de janvier puis février 2004, aucun article, pas une ligne n'évoquent la sordide affaire Nouchet. L'ensemble de la presse, toutes tendances confondues, a mentionné ce fait-divers en élargissant le débat au problème de la pénalisation de l'homophobie et des crimes qu'elle perpétue. Mais *Le Point* non!

Le passage sous silence de ce dernier événement pose véritablement question. Volonté du journal de ne pas s'engouffrer dans la brèche ouverte par ce fait-divers déjà abondamment relayé par d'autres, minimisation de la gravité de l'agression, ou encore choix délibéré de ne pas mentionner un crime sur une personne homosexuelle pour ne pas donner l'impression qu'on se range du côté d'une « communauté », dans tous les cas, il y a des indifférences non positives, qui peuvent être ressenties comme de véritables dénis.

La presse extrémiste

Rouge combat, Lutte ouvrière se tait

À l'image des divergences, voire des antagonismes, qui opposent sur de nombreux thèmes les deux leaders de l'extrême gauche française, Olivier Besancenot et Arlette Laguiller, l'homophobie et l'homosexualité ne sont pas abor-

dées de la même manière dans *Rouge* et dans *Lutte Ouvrière*. Autant le premier a décidé, depuis plusieurs années déjà, d'inscrire le combat contre l'homophobie comme une des revendications que doit soutenir le journal, autant le deuxième préfère ne jamais parler d'homosexualité et se consacrer uniquement à la lutte anticapitaliste, quitte à rendre ce silence suspect.

La Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR),

³¹. Cf. Rapport 2003, p. 122

dont *Rouge* est l'organe de presse, a toujours été historiquement proche des mouvements de lutte pour les droits des homosexuels. Des GLH (Groupes de Libération Homosexuelle) des années 70 aux Panthères Roses du nouveau millénaire, le parti révolutionnaire a diffusé, voire accompagné, les revendications des gays et des lesbiennes. Il est donc logique de retrouver cette ligne éditoriale dans la quinzaine d'articles consacrés à l'homosexualité tout au long de la période étudiée.

À l'inverse de nombreux journaux qui préfèrent parler culture ou people lorsqu'il s'agit d'homosexualité, *Rouge* prend ainsi le parti de concentrer ses principaux sujets sur les revendications des associations homosexuelles. Le ton est militant et plus de la moitié des articles est consacrée à la lutte contre l'homophobie car pour *Rouge*, comme pour la LCR, les gays et lesbiennes font partie d'une minorité sexuelle opprimée par la société capitaliste et bourgeoise dans laquelle nous vivons. C'est ainsi que dans son édition du 15 mai 2003, le journal reprend les conclusions d'un rapport du Bureau International du Travail qui affirme que les discriminations, notamment fondées sur l'orientation sexuelle, restent tenaces. Lors des Marches des fiertés du mois de juin 2003, le journal fait également écho aux différents défilés dont la lutte contre l'homophobie a été cette année-là le thème central. Enfin, *Rouge* s'est arrêté sur plusieurs agressions homophobes commises durant la période étudiée : Sébastien Nouchet, évidemment, dans son édition du 19 février 2004, Jean-Pierre Humblot, travesti poussé dans un canal à Nancy dans son édition du 11 septembre 2003, ou encore Jibrin Babaji, condamné à mort par lapidation pour « sodomie » au Nigéria dans son édition du 2 octobre 2003.

À des années-lumière d'une telle position, dans son journal éponyme, *Lutte Ouvrière* n'a pas consacré un seul article à la lutte contre l'ho-

mophobie, ni plus généralement à l'homosexualité. Les travailleuses et les travailleurs homosexuels ne seraient-ils jamais discriminés au sein de leur entreprise ? Le journal ne répond pas à cette question, mais une lettre adressée par le Comité Exécutif du parti en date du 28 juin 2003 au Bureau Politique de la LCR permet de mieux comprendre ce silence.

Ainsi, peut-on y lire que : « Il est profondément erroné selon nous de considérer le féminisme, la lutte contre l'homophobie, l'écologie ou l'altermondialisme comme des luttes placées toutes sur le même plan et en particulier sur le même plan que la lutte anticapitaliste, car cela revient à minorer cette dernière » et d'ajouter que « c'est le remplacement de la société capitaliste [...] qui pourra définitivement résoudre les autres problèmes ». En bref, les discriminations, notamment fondées sur l'orientation sexuelle, ne seraient le fruit que de la société capitaliste, et la totalité des attaques du parti comme du journal doivent cibler le système en lui-même, et non ses conséquences. Le raisonnement pourrait avoir une certaine logique s'il n'était pas contredit de nombreuses reprises dans le journal. Ainsi, s'il est fait l'impasse sur l'homophobie, plusieurs articles sont consacrés à d'autres sujets dits « de société » comme le combat pro-avortement, le féminisme, le mouvement « Ni putes, ni soumises » ou le débat sur le voile à l'école... LO est donc dans une totale contradiction, qui peut, malgré de récentes déclarations d'Arlette Laguiller sur le sujet, rendre cette absence d'intérêt pour la question homosexuelle quelque peu équivoque.

Présent et Minute, violemment homophobes

L'extrême droite traîne derrière elle une longue histoire de haine et de rejet des différences. Si la société française a globalement évolué vers une meilleure acceptation de l'homosexualité, nous verrons qu'il n'en est rien de la frange la

plus réactionnaire de la presse française, que ce soit à la lecture du quotidien *Présent*, représentant la frange religieuse, ou que ce soit à la lecture de *Minute*, considéré comme l'un des plus anciens hebdomadaires du paysage de la presse d'extrême droite.

De mars 2003 à février 2004, les multiples articles de *Présent* sont de violents réquisitoires contre l'homosexualité, ou plutôt contre ce que le journal appelle "l'homophilie". Quant à *Minute*, les articles relatifs à l'homosexualité sont plus rares mais toujours critiques.

Ces articles peuvent se regrouper en quatre thèmes : le lobby homosexuel, la télévision et la propagande homosexuelle, la pénalisation de l'homophobie, le mariage homosexuel.

Le lobby homosexuel

Le 10 mai 2003, le correspondant du journal *Présent* aux États-Unis, écrit un article intitulé "l'homosexualisation contre un sénateur catholique". À l'occasion de l'étude par la Cour suprême de la validité des dernières lois condamnant la sodomie dans certains États, le correspondant dénonce (et invente un mot pour l'occasion) "l'homosexualisation" censé traduire une véritable invasion des États-Unis par l'homosexualité et "un renversement complet des valeurs". L'article défend un sénateur républicain de 45 ans « qui a une femme et six enfants... catholique de tradition... qui va à la messe tous les jours », "suit les enseignements de l'Église qui invitent à condamner l'avortement, la fornication, l'euthanasie et l'homosexualité" et milite évidemment contre l'abolition des lois anti-sodomie.

Dénonçant une prétendue "stratégie du lobby gay" allant de la revendication "de la tolérance dans les années 70" jusqu'à "dicter sa loi" au XXI^{ème} siècle, l'article cite textuellement le sénateur : "Si la cour suprême reconnaît le droit à des relations consensuelles entre gays à l'intérieur d'un domicile privé, alors on aura le droit de pratiquer la bigamie, la polygamie, l'in-

ceste et l'adultère. On aura désormais le droit de faire n'importe quoi".

Le 5 juin 2003, toujours dans *Présent*, un article dénonce le soutien "scandaleux" du consulat général de France à la première journée de lutte contre l'homophobie au Québec. Le journaliste écrit : "tout cela ne serait que tristement anecdotique s'il n'y avait là une manifestation de plus, de l'offensive mondiale (et même mondialiste, puisqu'on la retrouve aussi bien à l'ONU qu'à l'Union Européenne) pour la reconnaissance pleine et entière des droits homosexuels". Comme naguère lorsque certains journaux se défoulaient contre les juifs ou les communistes accusés d'être à l'origine de tous les maux de la société, *Présent* s'attaque aux homosexuels et aux immigrés, cibles des obsessions qui rongent ses journalistes et ses lecteurs. Ainsi le 14 juin, un article met en parallèle "l'action et l'influence de certains juifs, de certains protestants, de certains étrangers (les métèques) et des francs-maçons, comme l'action de quatre "états dans l'Etat", et l'arrivée d'un "lobby homosexuel... dont les nouveaux combats prioritaires sont une loi pour réprimer l'homophobie et une seconde accordant des droits parentaux aux couples homosexuels".

Le 2 juillet, dans un article de *Présent* intitulé "sida physique et sida mental", Rémi Fontaine dénonce l'idéologie qui a conduit à condamner Jean-Marie Le Pen qui "a averti la population que la maladie était transmise notamment par la sodomie et que la première prévention était au moins d'y renoncer"; il distingue les "victimes innocentes (hémophiles, transfusés, accidentés, partenaires ignorants, bébés...)", des victimes coupables car "le sida n'était ni innocent ni inoffensif". Déplorant l'absence de dépistage sanitaire obligatoire "proprement criminel", *Présent* considère que l'histoire de l'épidémie de sida constitue une histoire révélatrice du sida mental de notre société : sans défense immunitaire contre sa

propre décomposition, son auto génocide physique, moral et spirituel. Une immunodéficience sur le plan des valeurs. Et Rémi Fontaine n'hésite pas à se comparer, lui et ses complices, à de véritables "anti-corps", seuls capables de s'opposer à cette dégénérescence...

Dans *Minute*, c'est le 2 juillet 2003 que le journal rappelle que Philippe de Villiers, "s'est insurgé contre la participation de l'UMP à la Gay Pride" par l'intermédiaire de la présence de Jean-Luc Romero. Le même jour, le journal ironise sur Christophe Girard, adjoint au maire de Paris chargé de la culture, censé "voir des homophobes partout" parce qu'il a porté plainte après avoir été insulté et traité "d'enculé" par un inconnu. Le 9 juillet *Minute* dénonce Francis Falala, député UMP de la Marne, parce qu'il a réclaté à Luc Ferry l'enseignement du respect de l'homosexualité à l'école, ce que le journal traduit par "du prosélytisme homosexuel" qui aboutira à "inviter les lycéens à participer à la Gay Pride".

Le 2 août *Présent* titre en première page sur cinq colonnes à la une "l'appel de l'église à l'opposition aux lois homos par l'objection de conscience et jusqu'au martyr". Le journal indique que "la loi morale naturelle est une loi de Dieu, supérieure aux lois civiles" et incite les hommes politiques à s'abstenir et à combattre des lois favorables aux homosexuels.

La télévision et la propagande homosexuelle

Pour *Présent* la télévision est devenue une véritable machine à "homosexualiser" les foules³². Le 21 juin, l'émission Théma d'Arte, intitulée "Gay and Glamorous" est présentée comme "A renvoyer son quatre heures ! Et aussi à convaincre ceux qui en doutaient encore, que nous vivons dans la cité du Diable" !

Le 23 juillet un nouvel article s'intitule "Télé homo : la marée rose" et décrit "une

marée rose [qui] déferle sur la télévision française..." simplement parce que le 20 juillet sont programmés le même soir "Ma vie en rose" et "Priscilla, folle du désert", deux films abordant le thème de la différence ou de l'homosexualité.

Selon *Présent*, la télévision présente toujours les homosexuels « comme formidables, tolérants, intelligents et d'une rare grandeur d'âme ». Le journal en déduit qu'il s'agit d'une entreprise de propagande destinée à rendre l'homosexualité "normale" dans l'esprit des spectateurs.

Dans un article du 3 février 2004, Caroline Parmentier s'indigne de la diffusion sur M6 du premier programme homo : « Follement gay », « avec une surenchère de mauvais goût, de laideur, de vulgarité et de scènes choquantes ». C'était, écrit la journaliste, "la gay pride qui se faisait une place sur le petit écran sans avertissement préalable, sans sigle destiné à protéger les enfants" ou encore "des provocations répugnantes, des clips de Mercury et de Madonna aux récupérations par les travelos de Dalida ou Chantal Goya... rien n'a été épargné au téléspectateur dans ce fourre-tout innommable".

Trois jours plus tard, Caroline Parmentier revient à la charge dans un article de couverture intitulé "Et maintenant la chaîne homo. Au secours, Pink TV arrive". Critiquant selon elle, "l'homophilie" militante du *Monde*, de *l'Humanité* et du *Figaro*, la journaliste affirme que la loi rendra bientôt obligatoire cette homophilie de bon ton. Critiquant le créateur de ce projet de télévision, la journaliste est horrifiée parce que "l'on y présentera comme une chose tout à fait naturelle et souhaitable, des familles homoparentales, des jeunes adolescents gays, des spectacles gays et lesbiens, des drags queen, des transsexuels qui revendiqueront ouvertement leur identité sexuelle et leurs mœurs".

La pénalisation de l'homophobie

C'est la rencontre du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, avec différentes associations

³² Aucun article important dans *Minute* n'a été consacré à la télévision et à la propagande homosexuelle

Voici le diktat homosexuel

La pénalisation judiciaire de l'homophobie

L'homosexualité prosélyte et subversive, ouvertement animée par une extrême gauche lézino-trottoiriste, est sur le point d'obtenir du gouvernement la répression policrière et judiciaire de tout « propos » (sic) qui oserait désapprouver la propagande et les actes homosexuels.

Le terme d' « homosexualité » a été artificielle-

ment créé par l'extrême gauche pour marquer d'infamie les « propos » qui expriment la répulsion, l'horreur ou la désolation devant l'inversion sexuelle.

Ces « propos » seront « pénalisés » : c'est-à-dire qu'ils seront réputés n'être pas une « opinion » mais un « délit », frappé d'amendes et de prison.

Ce vendredi 18 juillet, c'est officiel. Jean-Pierre Raffarin va recevoir des « militants » d'associations défendant « les droits » des homosexuels : jamais un premier ministre en exercice ne l'avait fait. Et le premier ministre Raffarin « entend leur staffiermer sa volonté de lutter contre l'homosexualité ». Il va recevoir « les responsables de l'interassociative LGBT » (lesbiennes, gays, bis et trans), « interassociative » qui organise chaque année la triomphale et carnavalesque « Gay Pride » dans les rues. Il recevra aussi les animateurs du « Gay Lib », mouvement d'homosexuels « libéraux », affiliés à l'UMP chrétienne. Et lundi prochain, il donnera audience, sur le même sujet, à Jean-Luc Bismet, secrétaire national de l'UMP et président de l'association « On est là », qui depuis des années réprovoque l'« homosexualité » de la droite.

Nous voici en présence de la grande offensive d'été de prosélytisme homosexuel. Les objectifs en ont été révélés mercredi par une longue dépêche de l'AFP signée Frédéric Damoulin. A Matignon, « on indique » que Raffarin est « par définitive en adhésion résignée de l'indulgence et dans de l'assurances », qu'il considérera comme une trace d'archaïsme dans notre société », et que d'ailleurs il avait été « plutôt ouvert » sur la question de



PACS, contrairement à la plupart des parlementaires de droite.

La cause de prosélytisme homosexuel, révélaient avant tout une loi réprimant les « propos » suspects d'homosexualité, est une cause gauchiste d'urgence : elle s'appuie sur une grosse famille du président Chirac aux prosélytes : en avril 2002, dans une interview au magazine gay Tira, il avait avoué qu'il fallait « à l'évidence une condamnation de l'homosexualité ».

Une fois obtenue cette pénalisation de l'homophobie, le reste suivra aisément, puisque les adhérents auront été interdits de « propos ».

Le reste, c'est :

1. — Reconnaitre les mêmes droits sociaux aux « parents » qu'aux « conjoints » : ce sera la reconnaissance sociale plénière et entière d'un mariage homosexuel.

2. — Obtenir l'« homoparentalité » : c'est-à-dire le « droit » aux couples homosexuels d'avoir des enfants à élever.

3. — Imposer à « la droite » un mot culpis plus solennel et plus complet. Le porte-parole de l'« inter-LIGHT » l'a déclaré à l'AFP : « Le droit existe avoir fait son mot culpis, mais il faut qu'elle le prouve concrètement. »

Dominateur, le prosélytisme homosexuel trouve sévèrement les conseils en constatant qu'il demande seulement deux ministres qui lui sont favorables, contre une dizaine qui risquent d'être contre lui : « Malgré la présence de Roseline Bachelot, très en pointe sur la défense du PACS, et d'un ministre ouvertement gay, Jean-Jacques Aillagon, le gouvernement Raffarin compte en effet une dizaine d'anciens députés qui avaient travaillé contre le PACS à l'automne 1999. Certains, comme Renaud Dutreil ou Henri Plagnol, avaient écrits des Traktats "PACS out", tandis que Jean-François Mertes avait estimé que "dévoiler l'état de la solidarité se profile la législation sociale de l'homosexualité". »

Ainsi, la discrimination se met en place.

Et l'homosexuel va devoir lui aussi un qualificatif qui tue, comme intégriste et comme fasciste.

JEAN MADIRAN

Boulot d'été

Sarkozy en « stage » chez les flics

Durant tout l'été Nicolas Sarkozy va aller « à la rencontre des policiers français ». Pour « entendre ce qui va et ce qui ne va pas » :

« Je veux savoir si vous avez le moral car sans moral il n'y a pas de rendement. »

Du rendement, du « chiffre ». Sarkozy veut que « ses » statistiques soient bonnes.

Le ministre de l'Intérieur a commencé par les Vigiles mercredi, où il a rencontré une cinquantaine d'officiers « de gardiens des Marais ».

Les policiers se sont laoués. Et sont allés à l'unanimité : « la situation dans les quartiers sensibles ». Un policier a dit qu'il avait également peur de l'appui le « manque d'expérience des locaux ». Un autre a parlé de ministre issu de l'appui des « états de premier coup bas qui pourraient être un risque moral fort d'une intervention ».

Plusieurs se sont plaints de l'échec des opérations après chaque opération : « Nous recevons des plaintes de partout. »

Nicolas Sarkozy a promis à tous les



gardiens de la paix une formation au « moral » parce qu'il en impose beaucoup plus que la matrique ».

Puis histoire de se mettre dans le bain, le ministre est passé sur le terrain en patrouille de nuit avec le Brigade antiterroriste des Vigiles. Depuis, plus de nouvelles...

C.P.

PRESSE

homosexuelles, et les promesses de pénalisation des propos homophobes, qui rendent véritablement hystériques les journalistes de *Présent*. Le 18 juillet 2003 en première page (cf.ci-contre), le journal dénonce le "diktat homosexuel" qui consiste à demander la pénalisation de l'homophobie et le présente en ces termes : "l'homosexualité prosélyte et subversive, ouvertement animée par une extrême gauche lénino-trotskiste, est sur le point d'obtenir du gouvernement la répression policière et judiciaire de tout "propos" qui oserait désapprouver la propagande et les actes homosexuels". *Présent* en conclut que "c'est ainsi la discrimination qui se met en place. Et homophobe va devenir lui aussi un qualificatif qui tue, comme intégriste et comme fasciste".

Le 19 juillet, Jean Madiran rappelle les procès que *Présent* a gagné contre le Centre Gai et Lesbien et se réjouit de la jurisprudence permettant "aux propos homophobes d'être vifs et même ironiques ou sarcastiques". Il dénonce un complot "des anarchos-trotskistes bancaires du *Monde* et de *Libération*", de la Ligue des droits de l'homme et d'Elisabeth Guigou, qui s'en prendraient à cette liberté des propos et voudraient instaurer "un ordre moral inversé". Le 25 juillet, le journaliste insiste et s'insurge contre "l'imposture de l'homophobie" qui ne serait "qu'un mythe" alors "qu'il est bien naturel" que "des exigences homosexuelles" entraînent "réprobation, répugnance ou moquerie, comme l'avaient fait tous les siècles de notre civilisation".

Le 23 juillet 2003, dans *Minute*, c'est Jean-Pierre Raffarin qui a droit à un court article parce qu'il a reçu les associations homosexuelles. "On croit rêver" se lamente le journal qui dénonce le fait que le Premier ministre ait "non seulement accepté d'écouter les doléances de ces militants sur l'homoparentalité, le droit d'asile et la reconnaissance des transsexuels, mais s'est même engagé à faire voter une loi contre l'homophobie".

Le 5 novembre, un long article est publié dans *Minute* et intitulé "les tapettes ont le vent en poupe à l'UMP" pour critiquer le mouvement Gay Lib qui regroupe certains militants homosexuels de droite et qui demande la pénalisation des propos et écrits homophobes. Le journal en profite pour affirmer que les plaisanteries contre les blondes, bien qu'insultantes, ne font pas l'objet d'une pénalisation et se demande donc pourquoi les plaisanteries contre les homosexuels devraient être pénalisées. Le journal réitère son opposition à la pénalisation des "plaisanteries" homophobes le 28 janvier 2004 en critiquant Mme Poletti, député UMP, qui appelle l'attention du ministre de la Justice sur le fait que « la sanction de la diffamation commise à raison de l'orientation sexuelle dans la presse reste encore insuffisante ».

Le 14 février 2004, *Présent* s'insurge une nouvelle fois contre ce qu'il considère comme une restriction du débat démocratique. Après l'agression de Sébastien Nouchet, le quotidien condamne les réactions des "lobbies gay d'extrême gauche" et les propos de Dominique Perben visant à proposer rapidement de nouvelles mesures législatives permettant de condamner les propos homophobes. *Présent* veut "refuser aux couples homosexuels le droit au mariage et à l'adoption d'enfants, pour le motif que les actes homosexuels (non pas une éventuelle attirance ou tendance mais le fait d'y céder) sont une dépravation grave, une inversion contre nature". Et *Présent* de se poser en victime : "Ainsi notre République laïque s'apprête à rejeter hors du débat démocratique et à censurer et réprimer la Sainte Ecriture (Ancien et Nouveau Testament), à censurer et réprimer le Catéchisme de l'Eglise catholique, à censurer et réprimer plus de vingt-cinq siècles de civilisation qui d'une même voix désignent les comportements homosexuels comme inversion contre nature et dépravation grave. La persécution générale qui s'annonce se précise peu à peu. La cible, c'est bien la religion chrétienne".

Le mariage homosexuel

Le mariage représente pour *Présent* le socle de toute société. Ainsi lorsque le gouvernement canadien décide de ne pas faire appel contre une décision d'un tribunal de l'Ontario qui définit le mariage, non plus comme une union entre un homme et une femme, mais comme l'union de deux personnes, le journal le condamne et publie, le 26 juin 2003, la lettre d'un évêque, président de la conférence des évêques catholiques du Canada. Celui-ci précise que "l'institution du mariage, parce qu'elle préexiste à l'Etat et parce qu'elle constitue un élément fondamental de toute société, ne saurait être modifiée". L'évêque va plus loin et affirme que cette évolution serait "une atteinte au bon sens, aux valeurs qui constituent les sociétés évoluées sans être anormales, aux libertés des hommes et des femmes de bonne volonté". Le prêtre estime que seul le mariage d'un homme et d'une femme "s'enracine dans la nature même de la personne humaine".

Le 25 juillet 2003, *Présent* s'insurge contre l'homoparentalité définie comme "le droit des couples homosexuels d'avoir des enfants à élever dans l'homosexualité". Il insiste le 9 août, en publiant sur cinq colonnes des "considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles", et souligne le devoir de chacun de s'y opposer.

Conclusion

Rarement depuis le débat sur le Pacs, la presse française avait eu autant à se pencher sur les questions homosexuelles que durant cette période mars 2003-février 2004 pendant laquelle nous l'avons suivie. Le printemps et l'été 2003 ont été marqués par les déclarations homophobes répétées en provenance du Vatican et par les risques de schisme au sein de l'Eglise anglicane à la suite de la nomination d'un évêque gay, tandis que les mois suivants

Présent affirme que l'adoption d'enfants par un couple homosexuel reviendrait à profiter de leur état de faiblesse. Cette pratique est jugée immorale, contraire au principe reconnu par la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

Le 29 novembre, le correspondant de *Présent* aux Etats-Unis déplore que quatre juges sur les sept que compte la Cour suprême du Massachusetts aient décidé que rien dans la constitution de l'Etat n'empêchait le mariage civil de deux gays ou lesbiennes. *Présent* rappelle en le déplorant que la Cour suprême des Etats-Unis a déjà légalisé la sodomie au nom des libertés constitutionnelles, et en vient alors à se demander comment on pourrait interdire la bigamie, l'inceste, l'adultère et l'obscénité.

Si l'on peut s'étonner du quasi silence de *Minute* à propos de certains des thèmes liés à l'homosexualité, on ne peut qu'être inquiet face aux articles de *Présent*. Bien que l'on sache que les fanatismes religieux ont entraîné des millions de morts au cours des siècles, cela n'est visiblement pas encore suffisant aux yeux de certains... Et il ne serait pas étonnant que des militants de *Présent* aient été parmi ceux qui arboraient des pancartes "les PD au bûcher" lors des manifestations anti-Pacs.

ont été dominés par le débat sur la pénalisation de l'homophobie, débat relancé par l'agression contre Sébastien Nouchet.

Face à ces deux questions, les journaux ont dû se positionner en fonction de deux critères qui sont très efficaces pour juger de leur plus ou moins grande homophobie : l'attachement aux valeurs religieuses et la définition de la liberté. Le premier critère permet de séparer du reste de la presse *La Croix*, *Le Figaro* et *Présent*, qui, à des degrés divers, restent très attachés à

la pensée vaticanesque et ouvre leurs colonnes à des journalistes, des intellectuels ou des lecteurs pour qui la laïcité reste un bien vilain mot. Quelques semaines plus tard, le débat sur la pénalisation de l'homophobie a montré une autre ligne de partage de la presse française entre des journaux comme *Le Monde*, *Le nouvel Observateur*, *Rouge* ou *L'Humanité*, et d'autres comme *Marianne* ou la presse d'extrême droite. Pour ces derniers, la liberté consiste à faire tout ce qu'on veut, surtout à insulter les « pédés » et les « gouines », alors que pour les autres, cette liberté s'arrête là où commence celle d'autrui, fut-il homosexuel. Le positionnement de *L'Express* pendant l'affaire Nouchet montre que le débat peut aussi exister au sein d'un même titre.

Au final, entre un pôle homophile constitué du *Monde*, du *nouvel Observateur*, de *L'Humanité* et de *Rouge*, et un pôle homophobe qui rassemble *Minute*, *Présent* et *Marianne*, le reste de la presse française semble indécis dans son

positionnement face aux questions homosexuelles. C'est surprenant de la part d'un quotidien comme *Libération*, et à l'inverse peut-être porteur d'espoir venant de journaux comme *Le Figaro*, *Le Parisien* ou *L'Express*, ces deux derniers ayant, semble-t-il, fait le choix d'une banalisation de l'homosexualité, à défaut de s'y intéresser vraiment. Cette banalisation nous semble en tout cas moins suspecte que le silence du *Point* ou de *Lutte ouvrière*, y compris lors du drame de Noeux-les-Mines, que les rédactions de ces deux journaux n'ont pas dû trouver suffisamment exemplaire de l'homophobie qui existe encore en France pour y consacrer ne serait-ce qu'un article.

Quoi qu'il en soit de ces divergences entre tous ces titres, nous déplorons, comme dans le précédent Rapport, qu'ils se rejoignent tous sur un point : considérer qu'homosexualité est synonyme d'homosexualité masculine, et ne jamais parler des lesbiennes.

Chapitre 9

Radio-Télévision

Toujours trop de « clichés »

Aujourd'hui, les médias évoquent volontiers tout ce qui a trait à l'homosexualité. Mais des dérapages offrent parfois une image clairement homophobe des gays et des lesbiennes, ce pour quoi des témoignages nous parviennent, tant sur notre ligne d'écoute que sur notre site internet. Le chapitre qui suit se base essentiellement sur ces témoignages pour analyser l'homophobie à la radio ou à la télévision.

Sur l'ensemble de l'année 2003, nous avons reçu seize témoignages concernant la télévision ou la radio. La télévision a été le sujet de dix témoignages sur notre ligne d'écoute, ainsi que de quatre messages déposés sur notre site internet et d'un courrier. La radio a été le sujet de seulement un appel sur la ligne et d'un message sur le site internet. Signalons dès à présent que ces deux témoignages ne nous permettront pas de porter un regard critique sur les manifestations homophobes entendues à la radio. Par contre, si les témoignages relatifs à la télévision ne sont pas nombreux (2% du total des témoignages reçus en 2003), ils nous montrent que les gays et lesbiennes restent sur leurs gardes face à ce média qui parle d'eux.

Vigilance zéro ?

Si les personnes qui contactent SOS homophobie ne manquent pas de vigilance, elles prouvent par leurs témoignages que la télévision en manque largement.

Un appelant nous contacte pour témoigner à propos de l'émission « Droit de savoir » diffusée le 7 octobre 2003 sur TF1 et au cours de laquelle ont été tenus des propos homophobes. Lors d'un reportage concernant la police du Cap d'Agde, on assiste à une interpellation musclée sur un lieu de drague « où se retrouvent des homosexuels », comme le précise l'un des policiers filmés. Un peu plus tard dans le même reportage, le policier chargé de protéger une plage naturiste, déplore que la tranquillité des familles soit troublée par « des échangistes, des homosexuels, des pédophiles ». Un témoignage le même jour sur notre site internet, a aussi relevé cet amalgame dangereux où la personne homosexuelle est synonyme de pervers sexuel.

Dans le même registre, l'émission « Zone Interdite » diffusée le 16 novembre 2003 sur M6 a scandalisé un appelant. Dans le courant de cette émission, un reportage montre une rafle dans le milieu de la prostitution niçoise. On y voit une femme policière dressant un procès-verbal à un proxénète roumain, lui-même prostitué pour hommes. Le proxénète parle des lieux de drague qu'il fréquente, ce à quoi le policier répond : « et là, vous rencontrez vos collègues... pédéras... », puis de continuer : « et vous mettez, ou vous vous faites mettre ? ». Les mots sont choquants, mais sont ceux que l'appelant a entendus.

Avec ces deux exemples, nous pouvons nous questionner sur l'attention portée par les chaînes de télévision avant la diffusion de tels reportages. Il ne s'agit pas pour elles de forcément censurer (surtout l'authenticité des forces de l'ordre), mais de faire preuve d'une plus grande vigilance sur le contenu et les propos qui peuvent être alors véhiculés. Car les clichés persistent et continuent de nuire à l'image donnée des homosexuel-le-s.

L'image homophobe à la télé

Dans son rapport « Homosexualité et télévision, 2003 », Media-G (observatoire du traitement de l'homosexualité dans les médias) a relevé 764 émissions abordant l'homosexualité à la télévision française en 2003, dont 241 sur les chaînes hertziennes et 523 programmes diffusés sur le câble et le satellite.

Media-G a aussi fait un éclairage particulier sur deux magazines de société diffusés en 2003 – « Tribus » sur France 2 et « Scrupules » sur TF1 – qui ont véhiculé une image particulièrement caricaturale, voire trash de l'homosexualité. L'année dernière, SOS homophobie avait d'ailleurs écrit une lettre au sujet de l'émission « Tribus », adressée notamment au président de France Télévisions et à Thierry Ardisson, condamnant le caractère racoleur de leur reportage « les gays du Marais ». Cette lettre a été publiée dans le Rapport 2003 (p.50).

Le 15 mai 2003, SOS homophobie a également interpellé France 3 dans un communiqué de presse intitulé : « Brigitte Bardot : homophobe impunie ? » (cf. ci-contre). Nous relevons la façon dont cette ex-actrice, ancien sex symbol et

1. www.media-g.net

O TÉLÉ

Et l'homophobie ?

> A l'issue de la première réunion du Comité interministériel contre le racisme et l'antisémitisme, le 9 décembre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un "système de veille" des émissions audiovisuelles pouvant contenir des propos racistes et antisémites. "Le président du CSA sera saisi de manière systématique sur ces sujets et une action pénale sera engagée lorsque cela le justifiera" a précisé, Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement. De son côté, Homosexualités et Socialisme (HES), dans un communiqué, se demande pourquoi ce "système de veille s'arrête-t-il à ces seuls propos discriminatoires alors que l'amendement du député Patrick Bloche étendant les missions du CSA à la lutte contre toutes les discriminations liées aux mœurs, n'a jamais été appliqué par Dominique Baudis, président du CSA, malgré les nombreuses demandes des associations dont HES ?" Bonne question ! <||



Illico ??????? 2003

militante de la cause animale, s'était illustrée entre autres par les propos homophobes et transphobes tenus dans son livre Un cri dans le silence et repris lors de l'émission spéciale qui lui était consacrée sur France 3 (« On ne peut pas plaire à tout le monde », le 12 mai 2003). Comme nous le mentionnions dans notre communiqué de presse : « en qualifiant les homosexuels de « lopettes de bas étage », « travelos de tous poil », insultant le maire de Paris (« le Père aux gays »), stigmatisant les transsexuel-le-s, l'amie des animaux a su nous montrer combien elle était dénuée d'humanité, dangereuse dans ses propos incitant à la haine d'autrui ». Et en nous écrivant longuement, un homme a aussi tenu à réagir contre ces propos de Brigitte Bardot, notamment lorsqu'elle compare les homosexuels à des « phénomènes de foire », ou quand elle parle de l'« inutilité du Pacs ».

Dans son témoignage déposé sur notre site internet, un homme se questionne sur les précautions prises par France 2 dans son émission « Faites entrer l'accusé » consacrée à Pierre Chanal. « Est-ce de l'homophobie ? » se demande cet homme, quand il remarque à quel point le journaliste insiste vis-à-vis de son interlocuteur sur l'homosexualité du meurtrier. Surtout lorsque l'interlocuteur cite le rapport d'expert et que la caméra zoome sur celui-ci pour relever : « pratiques déviantes : sadomasochisme, exhibitionnisme, tueur homosexuel ». Cet homme n'affirme pas que l'émission télévisée avait une attitude homophobe, mais s'interroge sur les accents mis par les journalistes sur certaines choses, créant là encore des amalgames propices aux clichés les plus destructeurs. Comme le remarque Media-G, par rapport à d'autres pays, « la France est en retard lorsqu'il s'agit de représenter de façon fidèle et équilibrée l'homosexualité à la télévision ».

C'est notamment dans ce sens, que sur notre ligne d'écoute, une femme a tenu à exprimer

son indignation sur la façon dont les journalistes de France 2 ont rendu compte du salon « Rainbow Attitude » en présentant les homosexuels comme une « collectivité privilégiée », et qu'un appelant nous signale sur notre ligne d'écoute combien il trouve la chaîne câblée KTO (« La Télévision Catholique ») choquante et réactionnaire envers l'homosexualité en général.

La télévision use donc trop souvent de clichés surannés sur l'homosexualité et les homosexuel-le-s. Et ces lieux communs scandalisent, heurtent et blessent au quotidien des gays et des lesbiennes, laissant la liberté à tous ceux qui jouent des métaphores de tenir alors des propos ouvertement homophobes et haineux. Les dérapages ne sont certes pas tous contrôlables, mais nous alertent sur la vigilance qu'il faut constamment maintenir face à la télévision (cf. ci-contre l'article paru dans illico). Et nous ne pouvons qu'affirmer de nouveau l'urgence d'une réforme de la législation française pour que la haine homophobe librement exprimée dans les médias, ne reste pas impunie.

Communiqué du 15 mai 2003

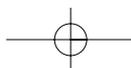
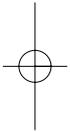
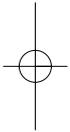
Brigitte Bardot : homophobe impunie ?

L'ex-actrice, ancien sex-symbol et militante de la cause animale, s'est illustrée entre autres par les propos homophobes et transphobes tenus dans son livre *Un cri dans le silence*, et repris lundi soir lors de l'émission spéciale qui lui était consacrée sur France 3. Si on connaissait déjà ses amitiés politiques tournées vers une extrême droite raciste et réactionnaire, on sera désormais fixé sur les sentiments qu'elle porte à l'égard des homosexuel-le-s et des transsexuel-le-s.

Madame Bardot a eu beau tenter de s'affranchir de toute homophobie en mettant en avant ses amis homos, tout comme M. Le Pen présente son personnel noir comme preuve de son non-racisme, le caractère haineux de ses paroles et de ses écrits ne trompe personne. Qualifiant les homosexuels de « lopettes de bas étage », « travelos de tous poil », insultant le maire de Paris (« le Père aux gays »), stigmatisant les transsexuel-le-s, dont les opérations seraient à ses yeux responsables du trou de la sécurité sociale, l'amie des animaux a su nous montrer combien elle était dénuée d'humanité, dangereuse dans ses propos incitant à la haine d'autrui.



À l'instar de la Ligue des Droits de l'Homme et du Mrap, SOS homophobie aurait bien évidemment souhaité, comme d'autres associations de lutte pour les droits des homosexuel-le-s, pouvoir tenter une action judiciaire contre Brigitte Bardot afin que soient sanctionnés de tels propos. Malheureusement, en l'état actuel de la législation française, la haine homophobe de cette dernière restera impunie. Nous renouvelons donc au gouvernement notre demande d'agir au plus vite pour que soit votée une loi pénalisant l'incitation à la haine homophobe, lesbophobe et transphobe.



Chapitre 10

Religion

Une homophobie toujours présente

Les quatre religions les plus pratiquées en France (catholicisme, islam, protestantisme et judaïsme) sont, à des degrés divers, des vecteurs importants d'homophobie. La lecture qui est faite, encore aujourd'hui, des textes religieux laisse peu de place à une ouverture digne de ce nom en direction des lesbiennes et des gays. Pourtant, des responsables religieux ou associatifs veulent montrer qu'il est possible de concilier homosexualité et religion.

Le judaïsme

« Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ce qu'ils ont fait tous les deux est une abomination ; ils seront mis à mort, leur sang retombe sur eux »¹. Cette phrase extraite de la Torah, le texte fondamental de la religion juive, est sans appel. D'autres allusions à l'homosexualité se trouvent dans des commentaires de la Torah et reprennent les termes d'abomination, d'interdit absolu et de choix.

Pour les religieux juifs, que penser de ces textes ? L'abomination que serait l'acte homosexuel étant très clairement énoncée, il est compliqué pour eux de s'en écarter tout à fait. La doctrine officielle et majoritaire en France la prend toujours au pied de la lettre, comme le rappelait encore en novembre 1999 son représentant,

¹. *Lévitique*, 20,13

le Grand Rabbin de France Joseph Sitruk : « la force du message biblique tient au fait qu'il n'y a pas deux lectures possibles. L'homosexualité est une abomination. Il n'y a pas à discuter plus loin la question d'un point de vue théologique. », tout en concédant « qu'il n'y a pas de raison d'exclure un membre de la communauté du fait de son homosexualité ».

Composante minoritaire, le Mouvement Juif Libéral de France se montre toutefois plus ouvert sur la question : "Les homosexuels ont droit au respect de tous, et doivent être accueillis dans les communautés religieuses correspondant à leurs convictions". Ce mouvement est ainsi fréquenté par bon nombre de juifs homos du Beit Haverim.

Le Beit Haverim, la principale association française de juifs homosexuels, est en définitive la seule à se poser la question de l'identité du couple homosexuel, question très neuve pour les Juifs et qui n'a donc pas encore de réponse.

« Il y a la lettre et la pratique » nous dit Lionel Choukroun, président du Beit Haverim. Le principal obstacle semble être le manque de formation et d'information des rabbins sur la question : ils en restent à une vision légaliste de l'homosexualité, c'est-à-dire que « c'est une abomination, point ».

Pourtant, le Beit Haverim tente de faire prendre conscience aux religieux de « l'urgence sociale » que représentent l'accueil et l'écoute des juifs

homosexuels. Cette vision des choses n'est certes pas encore bien partagée, particulièrement chez les ultra-orthodoxes (le Mouvement Lubavitch). Un rabbin déclarait il y a peu : « j'ai entendu dire qu'il y avait une association de juifs homosexuels, pourquoi pas une association de juifs profanateurs de Shabbat ! ».

Cependant, Lionel Choukroun remarque une vision plus « humaniste et respectueuse de la question » chez les plus jeunes : « Les pratiquants que nous connaissons n'en parlent pas à leur rabbin car c'est le rabbin de la famille », et nombreux sont donc ceux qui vivent une double vie, leur homosexualité restant clandestine. Lionel Choukroun précise que ce cas de figure peut se retrouver également dans les familles non-religieuses mais à forte identité, dans lesquelles les valeurs de transmission et donc de procréation sont éminemment présentes. « L'identité peut-être aussi sclérosante que la religion ».

Bien des homos juifs ont aujourd'hui encore du mal à concilier leur sexualité avec les préceptes de leur religion. Un signe d'évolution des instances juives viendra peut-être avec la reconnaissance officielle du Beit Haverim, qui présente en septembre 2004 sa candidature d'adhésion au Crif, le Conseil représentatif des institutions juives de France. Déjà, en 2003, l'association avait fêté ses 25 ans avec les représentants du Fonds social juif unifié, du Crif et de l'Union des Etudiants Juifs de France : un premier signe encourageant.

Le catholicisme

Les catholiques se réfèrent aux mêmes sources de l'Ancien Testament que la tradition juive. Mais plutôt que le Lévitique, c'est le passage concernant les villes de débauche qu'étaient Sodome et Gomorrhe qui est généralement rappelé par l'Eglise, et le châtement qu'elle subirent : « le Seigneur fit pleuvoir sur Sodome et Gomorrhe du soufre et du feu »².

La position catholique repose également sur les

épîtres de saint Paul, en particulier l'Épître aux Romains, où Paul écrit : « Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes, de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, com-mettant l'infamie d'homme à homme »³.

Ce ne sont pas les textes publiés par le Vatican en 2003 qui auront atténué ces passages de la Bible. En avril, la papauté publiait le Lexicon, rappel de ses positions et condamnations sur la famille et la sexualité : "Les homosexuels n'ont aucun droit, car l'homosexualité n'a aucune valeur sociale (...) il s'agit d'une conception psychique que la société ne peut instituer socialement".

Le 31 juillet, la Congrégation pour la doctrine de la Foi délivrait un document reconnu par le pape Jean-Paul II dans lequel les actes homosexuels sont décrits comme des « pêchés gravement contraires à la chasteté » et « la tolérance du mal » comme « bien autre chose que son approbation ou sa législation ». Le texte évoque aussi "un comportement déviant", "un phénomène social et moral inquiétant", qui ne relève "pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable".

La Conférence des Evêques de France (CEF) ne s'éloigne pas de la position officielle du Vatican. Elle rappelle que "l'homosexualité est un pêché, puisqu'il s'agit d'organiser sa vie par rapport à sa sexualité." Et quand on sollicite son avis sur le Pacs, elle renvoie à un communiqué de son Conseil permanent datant de 1998, soit avant le vote de la loi ! Sous le titre explicite "Une loi inutile et dangereuse", ce texte rejette le projet et conclut "qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire dans la loi un nouveau statut relationnel qui risque de déstructurer davantage le sens du couple et de la famille". Après quatre années d'application, il semble raisonnable d'affirmer que le

². Genèse, 19, 24

³. Romains, 1, 26-27

succès du Pacs n'a pas remis en cause la famille et l'on aurait pu espérer une position actualisée. Quant à l'adoption par un couple homosexuel, la CEF est sans appel : "Pour l'Eglise catholique, c'est la différence sexuelle qui fonde la parenté." Seule évolution appréciable : sans fléchir sur l'homosexualité, l'Eglise souhaite rejeter l'acte mais pas ses acteurs, à qui elle témoigne désormais de sa compassion, comme l'indique cet extrait du Catéchisme pour adulte de 1991 : « Refusant de s'affronter à la différence sexuelle, l'homosexualité est une déviation objectivement grave. Souvent victimes de leur éducation ou du milieu où elles ont vécu, les personnes homosexuelles doivent être reçues et accueillies avec respect, mais dans la vérité. On doit les aider à dépasser leur déviation et à en porter les souffrances. Il ne faut d'ailleurs pas confondre les tendances homosexuelles, qui peuvent être vécues dans une chasteté parfois difficile, avec les actes homosexuels. Mais une société qui prétend reconnaître l'homosexualité comme une chose normale est elle-même malade de ses confusions »⁴.

Ou encore : « Un nombre non négligeable d'hommes et de femmes présentent des tendances homosexuelles foncières. Ils ne choisissent pas leur condition homosexuelle : elle constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve. Ils doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. On évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste »⁵.

En bas de l'échelle, ce sont finalement les prêtres qui évoluent le plus facilement sur l'acceptation de l'homosexualité : "ils s'adaptent davantage, reconnaît la CEV, ils sont prêts à dialoguer". L'espoir naîtra peut-être de la base...

Le protestantisme

Comme le catholicisme, le protestantisme s'appuie sur la Bible et pourrait en avoir la même

interprétation. Les Eglises luthérienne et réformée (appelée aussi calviniste) ont toutefois lancé en 2002 une vaste réflexion sur l'homosexualité qui s'est en partie achevée début 2004.

Le Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR) avait proposé en octobre 2002 d'ouvrir un "large débat" sur la place et le rôle des homosexuels au sein de leur Eglises, constatant qu'il était interrogé depuis plusieurs années sur le sujet. 150 de ses paroisses ont ainsi réfléchi courant 2003 autour d'un document commun les interrogeant sur l'accueil des homosexuels, la présence de pasteurs homosexuels et la célébration d'un culte de bénédiction pour les couples homosexuels. Mais les protestants se sont montrés frileux sur ces questions.

Certes, dans la conclusion officielle de cette consultation rendue publique le 12 février 2004, le CPLR reconnaît l'accueil des homosexuels comme "inconditionnel" : "il ne nous appartient pas de juger qui fait partie du peuple de Dieu. (...) Chacun est invité à occuper sa place et à participer à la vie sacramentelle, quelle que soit son origine, son sexe, son milieu ou son orientation sexuelle".

Mais "il apparaît que l'homosexualité d'un ministre est un obstacle à son appel par une église locale" et "qu'il n'est pas opportun d'envisager un culte de bénédiction qui entretiendrait la confusion entre couple homosexuel et hétérosexuel." Le couple homosexuel ne peut être sacré, il n'est pas pour autant rejeté : "comme chacun de nous, les homosexuels et homosexuelles en couple reçoivent dans la vie de la communauté et l'accompagnement pastoral, la parole de grâce, de pardon et de nouveauté de vie qui est celle du Seigneur".

Par ailleurs, l'interprétation des textes religieux reste nuancée : "Notre fondement commun est cette conviction, qui se situe au centre de la révélation biblique, qu'en Christ tout être humain est inconditionnellement aimé de Dieu. La Bible nous interroge aussi sur notre relation au prochain et c'est dans ce cadre (...) que se situe

4. *Les Evêques de France*, catéchisme pour adultes, 1991, n°607

5. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, N.2358 - Mame-Plon

notre réflexion".

Toutefois "pour les uns, l'homosexualité, en restant dans le registre du " même ", présente une carence d'altérité. Pour les autres, l'altérité est au cœur de toute rencontre quelle qu'elle soit, la différenciation sexuelle apparaissant alors comme une altérité seconde par rapport à l'irréductibilité de l'autre en tant que personne".

Chaque Conseil va maintenant décider s'il met ces conclusions à l'ordre du jour de son synode régional en 2004, le thème pouvant être alors abordé en synode national en 2005. La décision devait être prise courant avril 2004, les dirigeants du CPLR pressant un rejet.

Un regard protestant ouvert : le pasteur Blanco, du Centre du Christ Libérateur

Présidente du Centre du Christ Libérateur qui fait un travail pastoral d'ouverture de l'Eglise, le pasteur Blanco a une lecture toute particulière de la Bible. « Jésus ne s'est pas positionné par rapport à la sexualité de quiconque » : le sujet de la sexualité ne se pose donc pas, le terme même d'homosexualité étant anachronique. Pour ce qui est des allusions à des amours homosexuelles (car c'est bien d'amour dont il est question !), on les trouve d'abord dans la généalogie même du Christ, sous les traits de David et Jonathan ou de Ruth et Noémie. Ces relations sont évoquées dans un « langage codé », mais le pasteur y voit « des engagements à vivre ensemble jusqu'à la mort, ce qui est beaucoup plus clair que tout ce qui nous accuse ». Elle relève encore une autre évocation de relation homosexuelle, cette fois-ci dans le Nouveau Testament, lors d'un épisode où un centurion parle à Jésus de son serviteur en employant le terme qui à l'époque signifie petit ami, « Jésus dit au centurion « Ta foi t'a sauvée, va, il sera guéri », il ne lui dit pas « Eh ! tu quittes ton copain ! ».

Quant aux textes souvent cités comme condamnant l'homosexualité, le pasteur en propose une approche différente. Dans l'Ancien Testament, quand il est question de relations « contre nature »,

elle estime qu'il faut replacer dans son contexte ces allusions qui dénoncent en fait la prostitution, car il était fréquent que l'« on paye un homme pour initier un jeune homme à la sexualité ». Quant à l'Épître aux Romains citée plus haut ou au récit de Sodome et Gomorrhe, ce n'est pas la sexualité qui serait en question, mais « le manque d'hospitalité et le manque d'amour de ces gens qui vivaient dans l'orgie continue ».

Une lecture différente de la Bible est donc possible. Une attitude des religieux également. Le pasteur Blanco observe chez ses confrères une nette différence d'appréciation de l'homosexualité selon les générations : « Les pasteurs de plus de cinquante ans me disent qu'ils ne veulent pas qu'un pasteur homo puisse faire son marché à la sortie de l'église... Ce à quoi je rétorque qu'un pasteur hétéro peut faire la même chose ! ». Chez les pasteurs plus jeunes, en revanche, elle constate une plus grande ouverture d'esprit. Elle est ainsi régulièrement invitée à rencontrer des jeunes de l'église. « La dernière fois il y en a un qui a fini par dire que le frère de sa mère était homo, qu'ils invitaient son copain à la maison, que ça se passait très bien, mais qu'on n'en parlait pas ». Et le pasteur veut croire qu'« ouvrir la porte » est une première étape vers l'écoute et l'acceptation.

L'islam

Pour l'islam également, l'homosexualité est un des péchés les plus graves. Le Coran, reprenant l'épisode Sodome et Gomorrhe, condamne les pratiques homosexuelles, mais de façon plus modérée que l'Ancien Testament : « Souvenez-vous de Loth ! Il dit à son peuple : « Vous livrez-vous à cette abomination que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous ? Vous vous approchez des hommes de préférence aux femmes pour assouvir vos passions. Vous êtes un peuple pervers »⁶.

⁶. Versets 80 et 81 de la sourate VII

La sunna, c'est-à-dire la coutume religieuse, est par contre beaucoup plus sévère : « Lorsque vous trouvez deux hommes accomplissant le péché de Loth, mettez-les à mort, le passif comme l'actif ». Et la sharia, basée en partie sur la sunna, reprend cette appel à la condamnation à mort.

Comment les Musulmans pratiquants jugent-ils le sens de ces textes ? Selon "Wikipédia, l'encyclopédie libre", l'homosexualité est pour les musulmans les plus intégristes "l'un des pires vices que l'humanité ait connu et doit être strictement punie. Pour d'autres, l'homosexualité est davantage une maladie qui doit être soignée. Les plus tolérants apportent aujourd'hui de nouvelles lectures du Coran pour appeler à moins de sévérité et à un plus grand respect".

La sharia est encore appliquée dans certains pays comme l'Arabie Saoudite, l'Afghanistan où les condamnations à mort pour homosexualité se comptent par dizaines, et bien plus encore en Iran : dans ce dernier état, certains avancent le nombre de quatre mille homosexuels exécutés en 25 ans. L'application fidèle des textes religieux conduit-elle inévitablement à de telles extrémités ? Le débat a été ouvert sur le site internet kelma.org. Pour Karim Malki, responsable de "Kelmaghreb" (magazine gay maghrébin en ligne), "l'islam, comme les deux autres religions monothéistes, est une religion homophobe et le restera. (...) La véritable solution serait la séparation du domaine politique et du religieux : la laïcité".

Malek Chebel, anthropologue spécialiste de l'islam, rappelle qu'« à Bagdad, au XI^{ème} siècle, la culture homosexuelle est très nette. Il existe

alors un culte du mignon dans les élites. Celles-ci peuvent facilement se protéger du clergé et des sanctions judiciaires. Après, on assiste, sur le plan général, à une dégradation de l'islam, à une crispation des juristes théologiens vers un droit plus strict, plus réactionnaire. Ce mouvement, qui se poursuit aujourd'hui, prétend revenir à une pureté originelle qui n'a jamais existé. »

Une telle situation conduit beaucoup de jeunes homos musulmans dans l'impasse. En 1997, l'association Kelma a été créée pour "essayer de rompre l'isolement des beurs gays et d'œuvrer pour davantage de visibilité, tout d'abord dans le milieu homo où règne un certain sectarisme" comme l'explique Fouad, son responsable, sur son site Internet. "Le coming-out (est) impossible au-delà, en raison de l'attachement important des beurs à leurs familles et à leur culture d'origine." Beurs, et pas musulmans ! L'association ne souhaite pas vraiment s'affronter aux doctrines de l'Islam. "Rechercher la caution des religieux n'est pas notre priorité compte tenu de la condamnation sans appel de l'islam en matière d'homosexualité".

Les solutions pour échapper à l'homophobie religieuse sont assez minces. Les textes étant très peu ouverts sur la question, la séparation du religieux et du politique et une éducation à la tolérance semblent être les seuls moyens pour pouvoir les dépasser. Mais ces tentatives d'ouverture, initiées par des responsables religieux et associatifs des quatre religions, restent limitées et font malheureusement peu d'adeptes autour d'eux.

Les témoignages d'homophobie religieuse reçus par SOS homophobie

En 2003, SOS homophobie a reçu neuf témoignages concernant la religion : deux appels téléphoniques, deux lettres et cinq témoignages sur le site internet (soit 1,2% de l'ensemble des témoignages reçus en 2003).

Sept de ces témoignages sont des réactions choquées, révoltées ou attristées suite à des déclarations de personnalités ou de sympathisants, catholiques, protestants ou musulmans.

L'un d'entre eux nous fait part d'un écrit du pape qui stigmatise l'homosexualité comme

« un phénomène moral et social inquiétant » et les homosexuels comme des personnes « qui ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas ».

Un autre s'indigne d'un éditorial du magazine Famille Chrétienne qui se demande « qui aurait envie d'apprendre que l'éducateur auquel est confié ses enfants est homosexuel ? » et fait ainsi un dangereux amalgame entre homosexualité et pédophilie (cf. page suivante le communiqué de presse de SOS homophobie sur ce sujet).

Un autre nous alerte à propos d'une brochure éditée par la Fédération Evangélique de France, qui place l'homosexualité au même rang que d'autres « déviations » sexuelles allant de l'adultère à la pédophilie, et qui présente le sida comme une punition divine.

Un quatrième attire notre attention sur le site internet Oumma.com, qui diffuse un véritable appel au meurtre d'un internaute qui précise

que l'homosexualité est « l'un des plus grands maux de cette société amoralisée ».

Un autre témoignage provient d'un homosexuel qui s'est vu exclure violemment de sa paroisse au prétexte d'une lettre d'amour humoristique qu'il avait adressée à un autre membre de cette paroisse. L'appelant est un comédien d'une quarantaine d'années qui faisait partie d'un groupe de prière du 7^{ème} arrondissement de Paris. Lors d'un tournage dans lequel il joue le rôle d'un moine, il envoie une photo de lui en costume et une lettre invitant à « le rejoindre dans sa cellule » à un trentenaire nouvellement membre de la paroisse qui lui avait fait des avances quelques mois plus tôt, sans succès. Vengeance ou pudibonderie soudaine, celui-ci montre la lettre au père supérieur qui s'empresse, menaçant d'appeler la police, d'interdire l'accès de l'église à notre appelant, choqué et peiné d'être privé ainsi de nombre de ses amis.

Communiqué du 10 septembre 2003

Lettre ouverte à l'Archevêché Catholique de Paris, à l'attention de M. le Cardinal Jean-Marie LUSTIGER

Monsieur le Cardinal,

Créée il y a près de dix ans, SOS homophobie est une association loi 1901 de lutte contre les discriminations et les agressions à caractère homophobe. À ce titre, nous souhaiterions recueillir votre position, en tant que responsable de l'Eglise Catholique de France, sur le contenu d'un éditorial du magazine « Famille Chrétienne » évoquant la rencontre entre M. Raffarin et des associations représentant les gays, lesbiennes, bi et transsexuels de ce pays.

Un passage de cet article nous a particulièrement choqués et nous nous permettons de le retranscrire dans la présente : « Qu'une personne insultée ou persécutée porte plainte et obtienne réparation, c'est justice, mais homosexualité ou pas, le droit commun y suffit. Qu'un employeur ayant refusé d'embaucher un homosexuel soit condamné pour « discrimination », cela semble déjà beaucoup plus contestable : tout dépend du poste ! Qui aurait envie d'apprendre que l'éducateur auquel est confié ses enfants est homosexuel ? ».

Que faut-il comprendre de ce passage ? Il semblerait que, pour l'auteur de cet article,

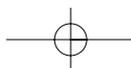
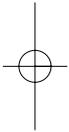
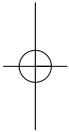


l'orientation sexuelle puisse être constitutive d'un motif légitime de discrimination et ce, en totale contradiction avec la législation française. En effet, rappelons que l'article 225-1 du Code pénal précise que « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de [...] leur orientation sexuelle ».

Pour Famille Chrétienne, il n'y a pas de doute, au contraire, que les personnes homosexuelles, du fait de leur orientation sexuelle, devraient être considérées comme des citoyens de seconde zone à qui il serait permis de refuser tel ou tel emploi au titre de leur homosexualité réelle ou supposée.

Plus grave encore est l'exemple choisi par l'hebdomadaire pour légitimer cette discrimination. Il serait dangereux pour un enfant d'être confié à un éducateur homosexuel ! Et voilà que resurgissent les vieux démons des homophobes de tout poil... L'immoralité tout d'abord ! L'enfant serait perturbé et choqué par un comportement social qu'il n'entend pas. Le prosélytisme ensuite ! L'éducateur homosexuel pourrait avoir une « mauvaise » influence en poussant l'enfant, volontairement ou involontairement, vers une orientation sexuelle qui n'est pas la sienne. Et enfin et surtout l'écœurant amalgame entre homosexualité et pédophilie ! L'enfant ne risquerait-t-il pas d'être victime d'attouchements et/ou d'agressions sexuelles par cet éducateur à la sexualité contestable ?

Nous ne reviendrons pas sur la réfutation argumentée de ces affirmations plus que douteuses car il y a bien longtemps que le législateur a tranché en faveur de l'égalité des droits face à de telles positions. En revanche, nous attendons de votre part que vous preniez position sur ces allégations afin que ce magazine ne puisse plus s'appuyer sur la parole de l'Eglise Catholique pour légitimer un discours profondément homophobe. Au nom du principe de l'égalité des droits, nous vous demandons, Monsieur le Cardinal, de vous engager et de condamner fermement les propos tenus dans cet article.



Chapitre 11

Travail

Des victimes peu soutenues

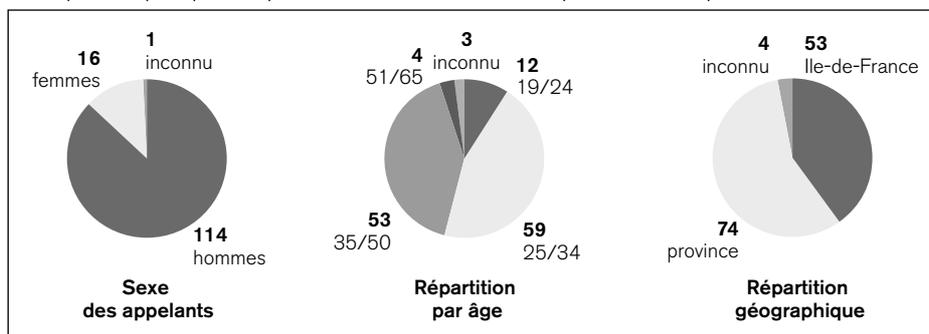
Parmi les témoignages reçus en 2003, 131 sont relatifs à l'homophobie au travail. Cela représente 20% des témoignages reçus. Ce pourcentage est sensiblement le même depuis plusieurs années et cette stabilisation est navrante au regard de l'importante protection législative dont bénéficient de plus en plus le gay et la lesbienne dans le cadre de leur travail.

Comme tous les ans depuis 2000, l'homophobie au travail représente en 2003 la deuxième catégorie de témoignages, après la « vie quotidienne », avec 20% d'appels et de mails venant de lesbiennes ou de gays ayant été victimes de discriminations ou de violences sur leur lieu de travail. Très majoritairement, ces témoignages viennent de province (cf. graphique géo) et sont le fait d'hommes (cf. graphique sexe), âgés de 25 à 50 ans (cf. graphique âge), ce qui n'a rien de surprenant puisqu'il est question ici de travail.

La plupart sont dans le secteur privé (cf. graphique secteur d'activité) et se plaignent d'insultes et de discrimination. Mais les menaces, la diffamation, les moqueries, les brimades et les licenciements ponctuent également le quotidien de ces victimes d'homophobie (cf. graphique manifestations).

L'homosexuel(le), un bouc émissaire idéal

• Yves, animateur dans une association s'occupant d'adolescents, est victime de la malveillance d'une secrétaire. Cette dernière affirme qu'Yves a une attitude équivoque avec les ados, qu'il a mimé des masturbations devant eux, et qu'il a passé trois heures dans la tente d'un jeune qui se questionne sur sa sexualité. Les accusations de cette femme ont conduit le rectorat à effectuer une inspection, au cours de laquelle, Yves a pris connaissance des



Typologie des appels sur 131 appels en 2003

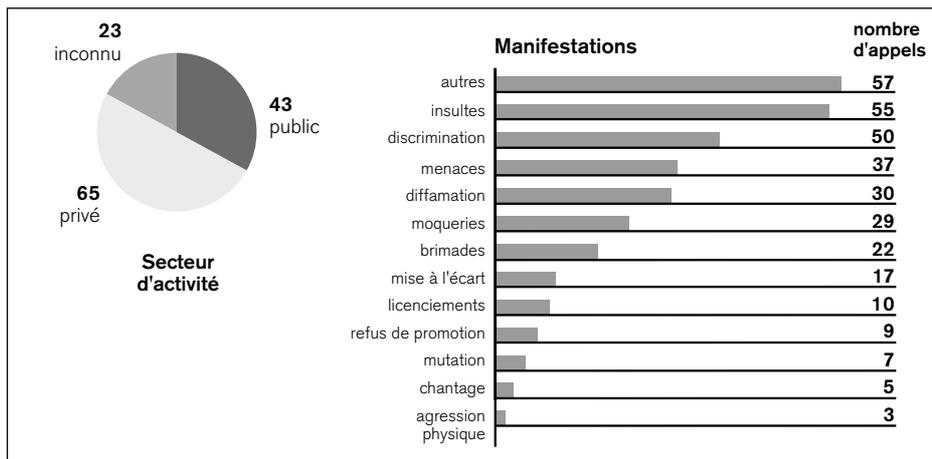
accusations portées contre lui. Décidé à agir, il porte plainte contre cette secrétaire pour diffamation et harcèlement. Mais il reste inquiet des suites que l'inspection administrative pourrait produire.

La parole tient un rôle majeur dans l'homophobie au travail. Nombreux sont ceux qui se plaignent de blagues et d'autres moqueries qui ne les visent pas directement, mais qui reflètent un état d'esprit homophobe généralisé. Les collègues affectionnent raconter une bonne vieille blague dont les seuls protagonistes à être tournés en dérision sont des gays et des lesbiennes. Ces remarques sont accablantes. Comment un homosexuel peut-il supporter une telle ambiance, ambiance qui l'exclut et la marginalise?

• *François, employé de bureau, ressent cet état d'esprit. Nouvellement intégré dans un service, il s'est vite aperçu que parmi ses dix collègues, quatre sont des comiques en puissance. Les blagues homophobes se succèdent les unes après les autres, tout au long de la journée, sans qu'elles ne lui soient réellement destinées. Mais François est excédé par cette atmosphère. Il prend trois jours de congés afin de se protéger des remarques homophobes qui l'affectent tant.*

Parmi les méthodes les plus perturbantes, les rumeurs, diffamations et autres allusions en tout genre sont souvent des plus blessantes. L'atteinte à la réputation et à l'honneur de celles et de ceux qu'elles visent est bien l'objectif poursuivi par ces détracteurs. Ces attaques ont été volontairement répandues auprès de l'entourage professionnel pour semer le doute. L'exemple le plus parlant est celui relatif à l'hypothétique pédophilie de la victime, surtout quand elle est en contact avec des adolescents. Ces rumeurs sont lancées dans le seul esprit de détruire.

Un palier supplémentaire est franchi lorsque les homophobes agressent physiquement les lesbiennes et les gays. On observe que ces agressions physiques restent peu nombreuses dans le milieu professionnel, mais cela peut aller jusqu'au viol. Cyril est l'une de ces victimes. Il est intérimaire, et a été missionné comme chauffeur livreur dans une société de transport. À la suite de la découverte par l'un de ses collègues d'un magazine gay dans la cabine de son camion, ses collègues l'ont harcelé une semaine durant. Puis le vendredi, jour où son contrat prenait fin, ses mêmes collègues l'ont coincé dans les vestiaires et l'ont violé. Suite à quoi, Cyril rentra chez lui sans en parler à qui que ce soit.



Typologie des appels sur 131 appels en 2003

TRAVAIL

Bon nombre de témoignages relève que les marques d'hostilité à l'égard d'un salarié n'ont commencé qu'à partir du jour où son homosexualité est devenue connue. Ainsi bien avant la révélation de l'homosexualité de l'employé, il était présenté comme une personne sans problème, rien ne pouvait lui être reproché. Il frôlait la perfection, additionnant les rôles d'assistant préféré à celui de meilleur collègue de travail. Bref quelqu'un à qui l'on faisait confiance. Mais, un jour, suite à cette « si terrible révélation », son entourage professionnel a changé brusquement de comportement à son égard, comme s'il était devenu un moins que rien, quelqu'un de peu fréquentable. Depuis ce jour, tous s'unissent pour l'humilier, et le rabaisser.

- *Pascal, salarié depuis plus de huit années dans la même entreprise, en sait quelque chose. Le jour où il inscrit son compagnon sur sa mutuelle de travail, le comportement de son employeur changea complètement et les brimades se multiplièrent, jusqu'à ce qu'il soit mis au placard. De même Monique, salariée d'une société informatique toulousaine, subit un harcèlement quotidien de sa direction depuis qu'elle a dévoilé à sa chef de service son homosexualité.*

L'employeur, maître incontesté de l'homophobie

- *Nadine travaille comme saisonnière en CDD dans un camping quimpérois. Aucun problème n'est à déplorer, jusqu'à ce qu'elle reçoive un courrier de la direction du camping lui précisant que « les lesbiennes ne doivent pas s'embrasser au sein du camping ». Ce blâme fait suite à la plainte d'un client qui avait vu Nadine au cours d'une promenade embrasser Sarah, son amie. Nadine est motivée pour réagir face à cette intrusion dans sa vie privée. Elle décide de porter plainte et de contacter l'Inspection du travail.*

- *Denis travaille dans une collectivité territoriale. Depuis quelques jours, son accès Internet a été modifié sans qu'il en ait été averti. En effet, il travaille depuis quelques années au même poste et il consulte régulièrement les dials depuis son bureau. Suite à l'installation d'un logiciel de filtrage pour les accès Internet, Denis se voit refuser l'accès à tous les sites contenant le mot « gay ». Or il se trouve être le seul à bénéficier d'un tel traitement dans son lieu de travail. Après vérification sur d'autres postes, il a constaté que ses collègues ont accès aux sites pornographiques, qu'ils soient homos ou hétérosexuels. Denis demande ce qu'il peut faire sans que cela lui porte préjudice quant à l'avenir de son contrat de travail.*

Le harcèlement homophobe est sournois car, dans la plupart des cas, il n'est fait aucunement référence à l'homosexualité de la personne visée par les attaques répétées de sa hiérarchie. Il ne faut pas oublier que la loi entend sanctionner, et interdire de telles pratiques, et ce, qu'elles soient l'oeuvre d'un supérieur hiérarchique ou d'un collègue. Pas moins de 22 témoignages relatent des cas de harcèlement qui le plus souvent ont commencé par de simples insultes.

L'isolement, les mises à pied injustifiées, les menaces de licenciement pour des fautes presque inexistantes, les blâmes, les rétrogradations de poste, les insultes, telles sont quelques-unes des formes habituelles empruntées par le harcèlement moral. Souvent ces éléments se cumulent les uns aux autres, comme si un seul ne suffisait pas et tout devient prétexte à harcèlement.

- *Samuel peut en attester. Suite à son intention de révéler son homosexualité au sein de l'entreprise, il s'est vu menacer par son supérieur d'être licencié : Samuel est son secrétaire particulier et ce patron craint les rumeurs qui pourraient courir sur son propre compte.*

• *De même Jean-Marc, gendarme en service depuis vingt ans subit depuis trois ans le harcèlement moral et la persécution de son supérieur. Sans raison apparente, il lui supprime ses permissions.*

Les employeurs jouissent d'un pouvoir prépondérant sur la continuité de la relation de travail. Détenteurs du pouvoir de licencier, ils l'utilisent parfois à l'encontre de gays ou de lesbiennes, pour la seule raison, non avouée bien sûr, qu'ils sont homosexuels. De tels licenciements sont discriminatoires et sanctionnés par le Code du travail ainsi que par le Code pénal. Le problème provient donc des difficultés d'application de la législation existante. La loi de modernisation sociale de 2001, qui a interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le monde du travail, n'a pas fait d'émules. À ce jour, une seule décision (du tribunal de prud'hommes de Martignes le 20 janvier 2003) a sanctionné la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Cette sensation d'impunité que peuvent ressentir les homophobes est confortée par l'inaction fréquente de l'entourage professionnel de la victime.

L'inaction de l'entourage professionnel

• *Sébastien, employé dans un grand groupe, a été victime de la violence d'un de ses responsables, et ce en raison de son homosexualité. Ce responsable, présent depuis trois mois dans le service, a traité Sébastien de « sale pédé » et l'a enfermé dans son bureau, en ayant des gestes très violents puisqu'il était prêt à le frapper. Les autres cadres présents lors de l'altercation n'ont pas réagi. Extrêmement choqué par cette violence et l'apathie de ses collègues, Sébastien est en arrêt maladie, sous calmants. Désirant réagir, il a déposé une main courante sur les conseils d'un délégué syndical. Mais il ne veut pas en rester là et désire porter plainte contre son responsable homophobe.*

Quinze témoignages font état d'un manque

de soutien dans l'entreprise. La direction ou le supérieur hiérarchique font preuve d'une passivité inquiétante voire d'une complicité dans bien des cas d'homophobie. Parfois même, la direction prend le parti de défendre le harceleur. Dans d'autres cas, tout en reconnaissant le caractère illicite de l'homophobie dont est victime son employé, elle n'intervient pas. Cette inaction peut être illustrée par la situation de Paul, victime de propos homophobes de la part de certains de ses collègues. Il est soutenu moralement par sa DRH, puisque celle-ci indique qu'elle ne veut pas de discrimination relative à l'orientation sexuelle dans son entreprise et que l'homosexualité de Paul n'est pas un problème pour elle, mais cette même DRH refuse d'intervenir contre les collègues homophobes. Malgré tout certains employeurs, bienveillants, prêtent une oreille attentive aux faits dont ont été victimes certains de leurs employés.

Les collègues sont, au travers des témoignages reçus, rarement intervenus dans les conflits, même lorsqu'il s'agissait d'apporter un simple soutien moral à la victime. Cette inaction des collègues peut très certainement s'expliquer par les risques de représailles pesant sur eux, et ce surtout quand il s'agit de témoigner contre le « patron-harceleur ». La victime étant parfois dans un état de détresse absolue, ce manque d'intérêt de son entourage professionnel peut toutefois être assimilé à une situation de non-assistance à personne en danger.

L'attitude des victimes : du simple témoignage aux Prud'hommes

• *Mickaël est salarié d'une société de restauration d'entreprise. Depuis qu'il a été élu délégué syndical, sa vie est devenue un enfer. Son entreprise, vivement opposée à la création d'une telle structure, lui fait subir un véritable harcèlement moral pour le pousser à la démission. Suite à sa participation à une émission de télévision, son*

homosexualité s'est sue dans l'entreprise, et sa direction a trouvé là une nouvelle arme pour tenter de le faire plier. Les allusions graveleuses de la part de sa hiérarchie et de certains de ses collègues se sont multipliées. Ainsi, un collègue lui a fait remarquer que les initiales de Délégué du Personnel à l'envers font PD, et qu'il est donc prédestiné à son homosexualité. Un autre jour quelqu'un avait inscrit au bas de son planning le mot «sodomisation». Puis son directeur, tout en parlant d'un salarié qui venait d'avoir un enfant, fit remarquer à Mickaël que cela ne risquait pas de lui arriver. Enfin Damien, son compagnon, a reçu des appels anonymes l'insultant, appels émanant du téléphone du restaurant dans lequel travaille Mickaël.

Visiblement, ce qui fait que l'appelant est soudain devenu un pestiféré, c'est avant tout son rôle de délégué syndical, son homosexualité n'étant aux yeux de son employeur qu'une circonstance aggravante.

Malgré son état de faiblesse, Mickaël n'en reste pas moins énergique et très remonté. Il a déposé plainte pour harcèlement moral et pour violation de vie privée. Il engage également une action prud'homale pour obtenir la condamnation de son entreprise pour discrimination. À cette fin, il bénéficie d'un soutien actif de SOS homophobie.

La première des réactions des victimes est le silence face à la souffrance qu'elles ressentent. Cette souffrance s'observe par des états dépressifs. Au moins cinq personnes qui nous ont contacté en 2003 ont tenté ou pensé à se suicider. C'est dire, si de telles situations pèsent sur leur état de santé. Mais ce silence est provisoire car elles ne baissent pas pour autant les bras, et le fait qu'elles contactent SOS homophobie est un signe encourageant.

« Que justice soit faite », tel pourrait être l'hymne de vingt-six appelants qui ont la volonté que leur bourreau soit condamné. Pour douze d'entre eux, une action devant les prud'hommes a déjà été exercée. Les quatorze appelants restants ont,

pour leur part, la ferme intention d'agir en justice. À cet effet, la ligne d'écoute de SOS homophobie s'avère être un soutien efficace dans les démarches que souhaitent exercer ces appelants, car beaucoup d'entre eux sont demandeurs de conseils quant aux procédures à adopter pour mener à bien leur action.

Dans dix-huit cas, les appelants ont pris contact avec un syndicat présent dans l'entreprise. Cette initiative semble concluante puisque les syndicats les ont, pour la plupart, soutenus dans leurs démarches, notamment pour les encourager et témoigner en leur faveur. Pour preuve, Joseph, aide-soignant, subit le harcèlement d'un collègue de son service. Pour faire cesser cette situation, le syndicat FO de l'établissement, saisi par Joseph, convoque le harceleur et Joseph pour que toute la lumière soit faite sur ce conflit. Le recours aux syndicats peut être encouragé car lors d'une réunion organisée par l'Inter-LGBT, le 22 mars 2003, les confédérations syndicales françaises présentes (CFDT, CGT, CFTC, FO, FSU, CFE-CGC, G10-solidaires) ont confirmé leur engagement dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle en entreprise.

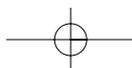
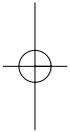
Le recours à l'Inspection du travail demeure, comme cela était le cas les années précédentes, insuffisant. Seul trois témoignages relatent une action par cette voie. Il semble que le manque d'information quant à son utilité et ses pouvoirs soit la raison pour laquelle si peu de travailleurs y ont recours. Les écoutants de la ligne interviennent donc pour combler ce défaut de connaissance, en dirigeant la victime d'homophobie vers ce corps de fonctionnaires lorsque cela est possible.

La discrimination homophobe au travail est protéiforme. Partant d'une simple insulte, l'homophobie peut aboutir à un harcèlement moral quotidien. Cela peut même aboutir à des agressions physiques. Cet aspect n'est certes pas propre à l'homophobie au travail, mais le monde professionnel peut apparaître comme un sanc-



taire. Les homophobes usent au mieux des caractéristiques de ce lieu fermé pour faire subir aux victimes des discriminations inacceptables. D'autant que ces victimes, dans la plupart des cas, ne bénéficient d'aucun soutien de leur entourage professionnel, alors même que ces personnes sont les principaux témoins des actes discriminatoires de l'employeur ou d'un autre

collègue. Une bonne partie des syndicats ont pris conscience de cette homophobie au travail et ils se sont engagés à lutter plus efficacement contre ces pratiques discriminatoires. Cet engagement pourrait permettre de faire appliquer la législation existante, qui veille à sanctionner et interdire l'homophobie au travail.



Chapitre 12

Vie quotidienne

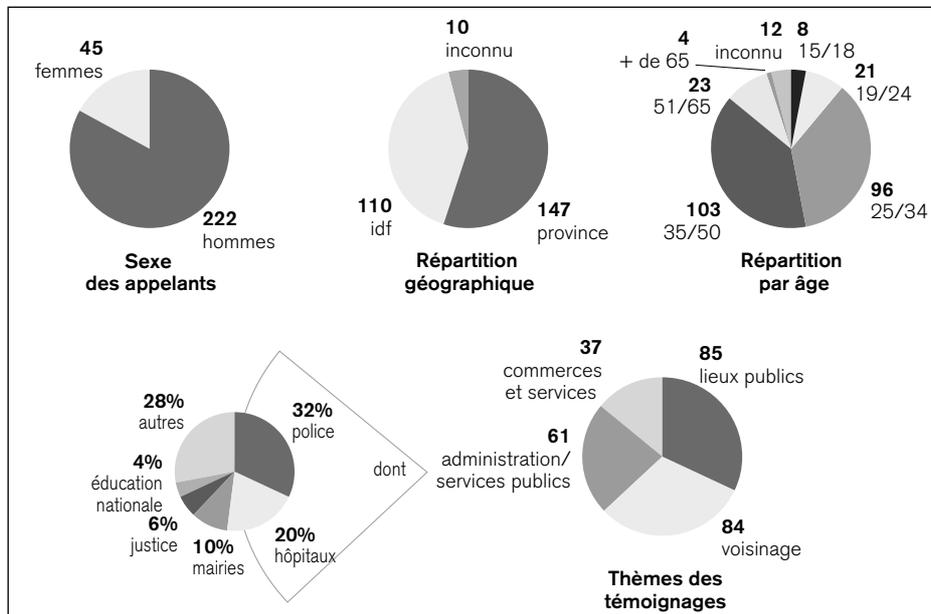
L'homophobie la plus fréquente

La catégorie « vie quotidienne » regroupe les témoignages d'homophobie qui ont trait à l'administration et aux services publics, aux commerces et services, aux lieux publics et au voisinage. Comme les années précédentes, elle regroupe en 2003 la majorité des témoignages (38%) avec 267 témoignages sur 703.

Au sein de la rubrique « vie quotidienne », ce sont les témoignages d'homophobie dans les lieux publics et dans le voisinage qui sont les plus

importants : respectivement 32% et 31%. Vient ensuite l'homophobie dans l'administration et les services publics : 23%, et celle dans les commerces et services : 14% (cf. graphique thèmes).

Comme pour les autres rubriques, ce sont majoritairement des hommes de 25 à 50 ans qui nous contactent pour témoigner de ces formes d'homophobie (cf. graphiques sexe et âge). Par contre, à la différence des autres catégories, ils habitent très majoritairement en province :



Typologie des appels sur 267 appels en 2003

55% contre 41 pour la région parisienne (cf.graphique géo).

L'homophobie dans les lieux publics

En 2003, 85 témoignages d'homophobie dans les lieux publics nous sont parvenus. C'est beaucoup plus qu'en 2002, à la fois en chiffres bruts (28 appels en 2002) et en pourcentage : 17% contre 32 en 2003. Une très grande partie de ces actes ont pour cadre des lieux de rencontres homosexuels et sont souvent violentes, ce qui rejoint ce que l'on constatait dans la rubrique « agressions physiques ».

Une dizaine de victimes nous font part de dégradations de leur biens, de vols, de passage à tabac, de tentatives de viol ou de mort ainsi que de viol. Un témoin nous relate une « chasse aux PD » de la part d'une bande organisée, accompagnée de chiens, nous rappelant les heures tristes d'un passé pas si lointain. Ayant trouvé notre numéro de téléphone, un membre de la famille d'une victime d'un meurtre à caractère homophobe nous a appelé afin de témoigner et prendre conseil. Nous devons également encore une fois attirer l'attention des gays sur des partenaires sexuels qui profitent de ce prétexte pour s'inviter à leur domicile afin de les séquestrer puis de les agresser et les voler. Un homme, bisexuel marié, témoigne de ces peurs à la suite du chantage dont il est victime par un ancien amant. Un fait inquiétant : trois témoignages, dont deux de travestis, nous ont fait part de contrôle de police musclés sur des lieux de drague avec menaces et tentatives d'intimidation pour racolage passif.

Les agressions violentes ne se cantonnent malheureusement pas qu'aux lieux de drague.

Dans une commune un homme politique est victime d'insultes homophobes de la part de ces adversaires qui se servent de son homosexualité comme prétexte à une véritable cabale. Même en vacances, certains français conti-

nent leur insultes homophobes, pour preuve un appel d'un français vivant en Tunisie qui a été victime d'insultes de la part de touristes français alors qu'il se trouvait avec son ami.

Par une nuit de canicule au cœur d'une ville de province, Jean-Paul et Patrice, décident de sortir pour se rafraîchir. Six jeunes, certainement en manque d'actions, les croisent et commencent à les insulter car ils se tenaient par la main. Par habitude ou peut-être lassitude, Jean-Paul et Patrice ne réagissent pas au début. Les insultes continuant à tomber ils décident de leur dire d'arrêter. C'est alors qu'une pluie de coups s'abat sur eux. Certainement calmés, les six agresseurs décident de s'enfuir. Quatre passants les voyants à terre, le visage en sang ont préféré tourner le regard que de proposer leur aide. L'accueil et la prise en charge par les services d'urgence et de la police, très prévenants, les a quelque peu réconfortés.

Quatre lesbiennes nous appellent pour témoigner de la lesbophobie dont elle viennent d'être victimes dans un bar du nord de Paris. Suite aux menaces de mort, la serveuse a fait sortir les six auteurs de trouble. Elles ont quand même une appréhension à sortir du bar.

Par une belle journée ensoleillée, Rachid et Thierry décident d'aller pique-niquer dans un grand parc parisien. Tout se déroule pour le mieux quand deux gardiens les abordent suite aux remarques de quelques parents de bonne famille qui trouvaient choquant et déplacé leur comportement vis-à-vis de leurs enfants. Il semblerait que quelques marques de tendresse entre deux hommes les aient beaucoup plus choqués que cette femme profitant du soleil vêtue d'un simple string !

En vacances en bord de mer, Dimitri en profite pour se rendre sur une plage naturiste. A l'abri des regards, quelques gays profitent de la discrétion des dunes pour faire des rencontres. Un policier en civil se promenant dans

les dunes, rien de plus normal, ce qui est plus inquiétant c'est qu'en fait il soit en attente d'un flirt. Montrant son enthousiasme, l'innocente victime voit alors arriver la police montée qui l'interpelle. A deux reprises, Dimitri a été témoin de cette scène particulièrement humiliante d'un homme nu, à pied, traversant la plage encadré de deux policiers à cheval l'emmenant au poste. Pourquoi une telle humiliation ?

Au détour d'une rue, dans le métro, un parc ou même dans un lavomatique l'homophobie quotidienne peut s'abattre aussi sur les lesbiennes, les gays ou les transsexuels. De la simple moquerie, quolibets et autres noms d'oiseaux allant jusqu'à la menace de mort, les insultes et crachats, en pleine rue, rythment le quotidien de certains d'entre nous. Pour une partie de la population, le fait de se tenir par la main semble relève d'un prosélytisme tellement insupportable qu'elle en vient à insulter ou même frapper au seul motif d'une orientation sexuelle clairement affichée ou supposée. Par peur ou indifférence, il arrive très souvent que les passants ne réagissent pas. Fort heureusement quelques récits mentionnent une intervention extérieure. Les victimes ne sont pas les seules à prendre contact avec nous. Cinq témoins d'insultes ou d'agressions à caractère homophobe sur un lieu public l'on fait. Des graffitis nous sont également signalés.

A la différence des problèmes que certains rencontrent avec leur voisinage, les insultes proférées sur les lieux publics et autres agressions, ont pour auteurs des personnes que l'on ne connaît pas. Même si de tels agissements doivent être dénoncés avec vigueur auprès des forces de l'ordre, il leur est bien souvent difficile de donner suite. Tous ces innocents qui sont victimes d'insultes ou d'agressions anonymes dans un lieu public sont victimes d'une stigmatisation encore trop souvent présente, en s'attaquant à eux les agresseurs s'en prennent à l'ensemble d'un groupe.

L'homophobie dans le voisinage

- *Émilie a 36 ans. Depuis trois ans qu'elle habite dans son village, un voisin l'insulte, elle et sa compagne... Cette fois, il a tenté, au volant de son 4x4, d'écraser son amie qui se promenait dans la campagne.*
- *Quand Philippe rentre chez lui, il se fait régulièrement traité de « pédale » et craché dessus par les jeunes du quartier. Un jour, une phrase plus précise fuse : « Pas de ça ! Tu ne fais pas tes trucs de tarlouzes ici ! On va venir chez toi... ! ».*
- *Cyrille est très énervé. Il vient d'être victime, chez lui, d'une agression de la part de son voisin. Il avait déjà porté plainte pour des dégradations sur la porte d'entrée. Là, il a découvert son voisin en train de mettre de la colle dans sa serrure. Pris sur le vif, le voisin l'a agressé et a pénétré dans son appartement, lui donnant un coup de couteau au bras et tentant de l'étrangler.*

SOS homophobie a recueilli en 2003 84 témoignages d'homophobie dans le cadre du voisinage. Sur la ligne, sur le site ou par courrier, ces gays et ces lesbiennes évoquent trois types « d'actes » homophobes exercés par les voisins : les insultes, les dégradations matérielles et les agressions physiques.

L'homophobie de voisinage commence souvent par les premières, qui sont intentionnellement dégradantes, affichent le mépris et même la haine. L'injure est une arme qui déstabilise avec efficacité les victimes désignées. À défaut de la violence physique, les voisins exercent l'insulte plus particulièrement sur les lesbiennes. Néanmoins, les gays subissent le même sort. Ainsi, celui-ci se plaint d'être souvent menacé (« sale pédé, on va te péter le cul ») par des jeunes de son quartier. Même cas de figure pour ce couple d'homosexuels habitant l'Est parisien. Ils sont harcelés et sans cesse traités de « pédés, sales homos ». Et ce garçon encore, d'origine marocaine, qui se fait insulter régulièrement par

son voisin maghrébin et intégriste. L'insulte devient ainsi la base d'un harcèlement moral au quotidien, un harcèlement qui s'accompagne parfois de dégradations matérielles.

Le deuxième geste homophobe de la part des voisins est en effet l'intimidation par les représailles matérielles. Certains témoignages sont particulièrement inquiétants. Cet appelant subit les assauts d'un voisin depuis six ans ! Récemment, la situation s'est aggravée : le voisin a cassé sa porte à coups de poings, a détruit sa boîte aux lettres et maculé son linge d'eau de javel.

Un autre témoin fait part de l'agression dont il a été victime une nuit : des inconnus ont frappé la porte de sa maison à coups de hache et couvert les murs de son garage de tags homophobes. Voitures rayées ou barbouillées de peinture, pneus crevés, boîtes aux lettres défoncées complètent ce tableau affligeant de la violence homophobe et préfigurent parfois une atteinte bien plus grave à l'intégrité des personnes : l'agression physique.

Après les formes sournoises de l'hostilité et de la haine gratuite qui mettent à mal l'équilibre moral et psychologique des victimes, la violence physique est l'ultime moyen pour détruire et rendre invivable la vie quotidienne des homosexuel(le)s.

Ainsi, un appelant a été menacé d'une arme à feu et tabassé ; à la suite de quoi, il a eu dix jours d'arrêt de travail ! Malgré une garde à vue de 24 heures, le voisin continue ses persécutions. L'appelant manifeste un fort sentiment d'insécurité.

Une appelante a eu des côtes fêlées et sa compagne perdu une dent, suite à une mésaventure dans un parking avec un groupe de jeunes. Un monsieur, âgé de 64 ans, se fait régulièrement harceler par les jeunes de son quartier. Ils l'insultent et sont allés jusqu'à le séquestrer et le frapper ! Ils l'ont fait tomber et l'appelant a été contusionné pendant plusieurs jours. Depuis, il vit dans la peur.

Dans le cadre du voisinage, quelle que soit la violence des manifestations homophobes, le but est toujours le même : rendre impossible le quotidien des lesbiennes et des gays, qui vivent parfois en permanence dans la peur. Force est de constater que dans un nombre important de ces témoignages, les appelants évoquent la jeunesse de leurs tourmenteurs. On remarque également que les gays sont davantage agressés physiquement et les lesbiennes verbalement. Mais malgré les lois qui préservent la vie privée et punissent les agressions, peu de ces victimes obtiennent réparation, même après de multiples démarches auprès des autorités.

L'homophobie dans l'administration, les services publics et les forces de l'ordre

Une femme, restauratrice de toiles anciennes en Beauce, demande à sa mairie l'autorisation d'ouvrir un atelier au centre du village. Cela lui est refusé, au motif que son activité « nuit gravement à la qualité du centre-ville ». En réalité, lui apprend une assistante sociale, la raison de ce refus est qu'elle vit ouvertement avec sa compagne.

Justice, Education nationale, mairies, représentants consulaires à l'étranger, transports publics, ... autant de terrains qui ont été propices en 2003 à l'expression décomplexée de sentiments homophobes. Que dire par exemple de ces propos d'un professeur de droit de l'Université de Rouen, qui, du haut de sa chaire, explique doctement qu'en Grèce ancienne, la dénatalité résultait de l'homosexualité, évidemment contre nature ? Comment interpréter le refus opposé par le consulat de France au Maroc à un appelant jouissant de la double nationalité et souhaitant se pacser avec son ami marocain ? Et l'on aimerait savoir ce qui s'est dit lors d'un séminaire organisé par l'Université d'Angers et portant sur les identifications sexuées pathologiques, dont l'homosexualité et le transsexualisme.

En 2003, SOS homophobie a rassemblé 61 témoignages de lesbiennes et de gays se plaignant de cette homophobie dans l'administration, les services publics ou les forces de l'ordre. Aucun secteur de la fonction publique ne sort blanchi de l'étude de ces témoignages, mais la police et la fonction publique hospitalière apparaissent actuellement comme les terreaux où l'homophobie administrative fleurit avec la plus grande arrogance (cf. graphique thèmes admi.).

Sur une plage naturiste gay des Bouches-du-Rhône, des CRS en maillot de bain attendent le chaland. Lorsque l'un d'eux se montre un peu entreprenant, il est arrêté sur le champ et escorté par deux gendarmes à cheval jusqu'au poste le plus proche.

Un homme habitant le Vaucluse, victime d'une agression physique sur un lieu de drague homo, se rend à la gendarmerie. On l'y traite de menteur, le menace, si bien qu'il quitte les lieux sans avoir pu porter plainte.

En 2003, la police se taille la part du lion dans les témoignages relevant de l'homophobie administrative (32 %). Les contrôles policiers sur les lieux de drague semblent gagner en fréquence et les comportements homophobes s'y multiplier : contrôles de police assortis de propos désobligeants, fouilles humiliantes et menace d'arrestation au titre du racolage passif sont largement dénoncés par les témoignages recueillis. Plusieurs personnes constatent que les agents ont mis au point la technique du leurre, consistant à attirer les hommes sur les lieux de drague, pour mieux les appréhender ensuite.

Enfin, on constate parfois que ceux qui ont été victimes d'une agression homophobe et qui souhaitent porter plainte reçoivent un fort mauvais accueil dans les commissariats, où on leur fait bien comprendre qu'ils ne l'ont pas volé. De manière générale, l'insulte homophobe s'y porte très bien.

À Paris, un homme se rend dans un centre EFS (Etablissement Français du Sang) pour y faire un don. Lors de l'entretien avec le médecin, à l'annonce de son homosexualité, il est mis un terme à sa démarche par le médecin, qui lui annonce de surcroît qu'il sera désormais signalé et qu'il ne pourra donner son sang nulle part.

Un homme a eu un rapport sexuel qui s'est mal terminé, puisque son préservatif a éclaté. Il se rend alors dans un centre de dépistage anonyme et gratuit, à l'hôpital Fernand Vidal, dans le 10ème arrondissement. Le médecin qui le reçoit cherche à le culpabiliser : « c'est de votre faute », « c'est bien fait ».

Triste héritage d'un passé qui tarde à mourir, il est encore difficile à ceux qui font état de leur homosexualité de donner leur sang, quand bien même ils auraient une vie sexuelle stable et des rapports protégés. Le don du sang, acte civique par excellence, reste donc fermé actuellement à une partie de la population française, ce que nombre de nos appelants vivent comme une réelle discrimination. Ils supportent encore plus difficilement une pratique douteuse, consistant en un signalement national des donneurs interdits pour cause d'homosexualité. Si la chose s'avérait exacte, ne s'agirait-il pas ici d'une forme de fichage, à la légalité contestable ? Pour certains médecins de la fonction publique hospitalière, il semble en tout cas qu'homosexualité et séropositivité soient liées par un rapport de cause à effet ; ils ne se gardent pas alors de tenter de culpabiliser ceux qui viennent les voir dans l'attente d'un traitement ou d'un test de dépistage.

Si l'on admet que l'Etat a un rôle de modèle à l'échelle de la société et qu'il doit lutter contre toutes les discriminations, force est de constater qu'il ne donne pas toujours l'exemple. Si les comportements homophobes ne sont pas le fait d'une majorité des agents de la fonction publique, on se prend à rêver du moment où ceux qui se permettent d'imposer à tous leur

vision étriquée de la morale se verront sérieusement rappeler à l'ordre.

L'homophobie dans les commerces et services

- *Cécilia et Florence ont décidé d'acquérir un terrain et d'y faire construire leur maison. Elles décident donc de se rendre dans leur agence bancaire et de déposer une demande de prêt à leurs deux noms. Leur conseiller paraît légèrement choqué de cette démarche. Pendant trois mois, il leur fait croire que le dossier n'est pas traité, puis il finit par leur dire que le dossier a été refusé. Elles en montent alors un deuxième, avec de nouveaux éléments. Un peu intriguée et ne voyant rien venir, Cécilia décide d'appeler le siège de sa banque, pour connaître l'état de sa demande. L'incompréhension est totale, car le siège de sa banque lui répond que le dossier a été accepté et qu'ils n'ont pas eu trace d'un deuxième dossier. Furieuses, Cécilia et Florence retournent dans leur agence bancaire, bien en mal de trouver une explication valable. Elles sont décidées à ne pas en rester là et souhaitent porter plainte pour discrimination.*
- *Dans une boîte de nuit, Yacine et Pascal s'embrassent. Quoi de plus normal ? Mais jugeant mauvais pour son image ce genre de démonstration, le patron leur fait comprendre qu'il ne veut pas de cela, sinon il les vire. Yacine et Pascal n'ont plus osé se toucher de la soirée. Scandalisés par de tel propos, leurs amis hétérosexuels ont pris leur défense et commencé une pétition de soutien en pleine discothèque.*

En 2003, l'association a recueilli 37 témoignages d'homophobie dans les commerces et services. La grande majorité de ces témoignages concerne le logement ou les loisirs.

Sept personnes nous ont fait part de problèmes rencontrés lors d'une demande de location d'appartement. Le fait de vivre avec une personne de même sexe rebute apparemment certains loueurs. Le refus peut être catégorique, sou-

vent accompagné de paroles homophobes, comme celles de cette femme souhaitant louer à un couple « normal », ou encore cette annonce précisant très clairement : « ni chien, ni P.D., ni fumeur ». Dans le même esprit, on peut également citer cette offre commerciale réservée aux seuls « vrais couples ».

Le plus souvent, les loueurs se contentent de dire que l'appartement est déjà loué, alors qu'il n'en est rien. En effet, il suffit aux gays et lesbiennes qui témoignent de cette discrimination commerciale de rappeler les loueurs sans faire mention de leur homosexualité ou de demander à un ou une ami(e) de faire une visite seul(e) pour se rendre compte que l'appartement est encore libre et mettre en évidence la discrimination. Une des commissions de SOS homophobie organise actuellement une série d'opérations afin de mettre en lumière ces méthodes douteuses et de mieux lutter contre tout type de discrimination, notamment les discriminations commerciales et à l'embauche, très difficilement démontrables.

Dans deux affaires différentes, deux lesbiennes en conflit avec des entrepreneurs ont été obligées d'engager une procédure judiciaire pour obtenir l'exécution correcte de chantier. Dans les deux cas, l'avocat des parties adverses a très lourdement fait remarquer qu'elles vivaient en couple.

Deux appels nous ont signalé qu'une agence bancaire avait refusé une simulation de prêt en faisant comprendre que l'agence ne faisait pas de prêts à des homosexuels. Un banquier, pour le montage du dossier de prêt d'un couple de gay, leur a demandé une copie de leur test H.I.V., alors qu'une simple attestation sur l'honneur suffit. La liste est longue, mais il semble tout de même que ces pratiques soient le fait de banquiers isolés, et non d'une politique générale d'un réseau entier. En effet, on peut prendre l'exemple de ce couple de lesbiennes, qui, s'étonnant auprès de la direction régionale d'un

refus de simulation, a été dirigé vers une autre agence.

Une autre partie des témoignages concerne les lieux de vacances et de loisirs. Ainsi un couple, bien qu'ayant réservé, n'a pu s'installer dans sa location, car le propriétaire refusait de louer à deux hommes. Leur plainte a été acceptée et ils devaient bientôt passer en médiation. On connaît aussi le cas d'une hôtelière, qui a interdit l'accès à son hôtel à un couple de garçons. Plus grave, un directeur de camping naturiste, souhaitant privilégier les « valeurs familiales », a interdit l'accès à un couple de gays, en leur faisant comprendre qu'il ne souhaitait pas de problèmes, et d'insister lourdement sur cet amalgame, malheureusement encore répandu, entre homosexualité et pédophilie.

Toujours dans le domaine des loisirs, signalons ici une discrimination qui, bien que n'étant pas à caractère homophobe, soulève l'indignation de SOS homophobie, car notre rôle est de lutter contre toute forme d'exclusion : nous avons reçu trois témoignages de gays ayant été refusés à l'entrée de discothèques gays, parce que homos de banlieue et de type « non européen ». Ils ne semblaient pas correspondre à l'image d'une clientèle branchée, blanche et aisée, recherchée par les directions ! Cette exclusion raciste est proprement scandaleuse.

Trois personnes ont également été confrontées à des propos homophobes dans des clubs de sports. Les directions de ces clubs, malgré les remarques des victimes, ont peu réagi. Dans un cas, un couple gay a été exclu d'une salle de sport pour un simple baiser. Le motif retenu par la direction a été : « acte sexuel dans le

club »... De plus, leurs cotisations ne leur ont pas été remboursées. Pour tous ces motifs, ils ont décidé de porter plainte.

Enfin, trois témoignages nous font part d'homophobie émanant du corps médical. Deux médecins ont dit à leur patient que leurs problèmes n'existeraient pas s'ils n'étaient pas homosexuels. Le troisième, en plus de propos lesbophobes, a demandé au préfet de convoquer l'appelante à une consultation en centre médico-psychologique. Grâce à l'intervention de son médecin traitant, elle n'a heureusement pas eu à s'y rendre.

L'homophobie dans les commerces et services a deux caractéristiques. Elle est plus verbale que physique, mais les mots peuvent produire des meurtrissures profondes. Elle est également très difficilement démontrable car les homophobes se cachent sous de faux arguments et l'action en justice en est d'autant plus difficile.

On soulignera en conclusion plusieurs phénomènes qui nous inquiètent d'autant plus que nous les retrouvons année après année sans les voir jamais régresser. C'est d'abord la fréquence des agressions sur les lieux de drague ou l'utilisation des réseaux de rencontres par des personnes mal intentionnées. C'est aussi le harcèlement homophobe auxquels peuvent se livrer les voisins de gays ou de lesbiennes, et la persistance de comportements homophobes dans la fonction publique hospitalière et au sein des forces de l'ordre. Ces discriminations et ces violences à l'encontre des lesbiennes et des gays n'ont toujours pas disparu et minent encore trop souvent le quotidien des homosexuels.